

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / janvier 2010

Le fait religieux à la médiathèque du musée du quai Branly

Elise Tappon

Sous la direction de Dominique Varry
Professeur des universités - ENSSIB



Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Odile Grandet, directeur adjoint, responsable de la médiathèque du quai Branly et Anne Faure, responsable de la bibliothèque pour le temps qu'elles m'ont consacré. Je remercie également Nicolas Menut, responsable des acquisitions documentaires et Mehdi Ameziane d'avoir pris le temps de m'expliquer le fonctionnement de la médiathèque.

Je suis également reconnaissante à Marie-Dominique Mouton, responsable de la bibliothèque Eric de Dampierre, Isabelle Donze, documentaliste à la bibliothèque Eric de Dampierre, Marion Abélès, responsable de la bibliothèque du laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France et Sandrine Lecointre, bibliothécaire à la bibliothèque du LAS, de m'avoir accordé un peu de leur temps. En outre, je tiens à remercier Yann Kergunteuil, bibliothécaire au fonds jésuite de la bibliothèque municipale de Lyon.

Je tiens à remercier Dominique Varry pour ses recommandations.

Résumé :

Le fait religieux en bibliothèque n'est souvent étudié que sous l'angle de la lecture publique. Il s'agit ici de changer de perspective et d'analyser la présence des religions dans une bibliothèque spécialisée en ethnologie/anthropologie : la médiathèque du Musée du quai Branly. Entre vision coloniale, issue de l'histoire de la bibliothèque, et image plus consensuelle aujourd'hui, les fonds de la médiathèque et leur traitement documentaire permettent d'interroger les représentations sur le fait religieux.

Descripteurs :

Ethnologie -- bibliothèques

Musée du quai Branly (Paris)

Religion -- bibliothèques -- France

Abstract :

The issue of religion in libraries is often studied through public libraries. The aim of this work is to analyse the presence of religions in a library specialised in anthropology: the library at the Musée du quai Branly. The representation of religion, from the colonial vision of the past to the guilty conscience of today, can be analysed through the collection of the library and its cataloguing.

Keywords :

Religion -- libraries -- France

Anthropology -- libraries

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

<http://fr.creativecommons.org/contrats.htm>

Table des matières

INTRODUCTION	9
LE FAIT RELIGIEUX EN BIBLIOTHEQUE : UNE LAÏCITE ADAPTABLE SELON LES CONTEXTES	13
1. LES RELIGIONS EN BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE	13
A. <i>Une certaine vision de la laïcité : la neutralité</i>	13
Les bibliothèques : des institutions républicaines et laïques	13
La diversité dans la neutralité	14
B. <i>Pourtant, des mécanismes de censure</i>	15
Les bibliothèques et les sectes	15
L'institution bibliothèque et la légitimation	16
C. <i>Un utopique pluralisme ?</i>	17
Le droit du public de se forger son propre jugement	17
La présentation des multiples facettes du fait religieux	18
2. LE FAIT RELIGIEUX EN BIBLIOTHEQUE DE RECHERCHE	19
A. <i>Une étude scientifique des religions</i>	19
Un contexte de recherche	19
Sciences religieuses ou théologie ?	19
B. <i>Des bibliothèques en sciences religieuses</i>	20
La bibliothèque de la V ^e section de l'EPHE	20
Le CADIST de Strasbourg	21
C. <i>Les mouvements dits sectaires dans les bibliothèques de recherche en France</i>	21
3. LE FAIT RELIGIEUX DANS LES BIBLIOTHEQUES ACADEMIQUES ANGLO-SAXONNES	23
A. <i>Une tradition d'intégration de la religion au sein des bibliothèques</i>	23
B. <i>Des principes de liberté religieuse</i>	23
LA BIBLIOTHEQUE DU MUSEE DU QUAI BRANLY : UN CONTEXTE QUI CONDITIONNE SON RAPPORT AU FAIT RELIGIEUX	25
1. HISTOIRE DE LA BIBLIOTHEQUE	25
A. <i>La création de la documentation ethnographique</i>	25
La bibliothèque du musée d'ethnographie du Trocadéro (1878-1937)	25
La bibliothèque du Musée des Colonies, de la France d'outre-mer puis du Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie	26
La bibliothèque du musée de l'Homme (1937-2003)	26
B. <i>Le musée du quai Branly (2003-)</i>	28
Un nouveau musée	28
Une nouvelle bibliothèque	28
Les querelles autour de la construction du musée et de la bibliothèque	29
La mise en œuvre du projet documentaire	31
2. LA MEDIATHEQUE DU MUSEE DU QUAI BRANLY	32
A. <i>Une collection de bibliothèque spécialisée</i>	32
Les trois pôles documentaires de la bibliothèque	32
Une bibliothèque de recherche	32
La politique d'acquisition	34
B. <i>Un rôle dans la carte documentaire nationale</i>	35
Un CADIST en ethnologie/anthropologie	35
Un pôle associé de la BnF : le dépôt légal éditeur	36

Un lien avec un réseau d'autres bibliothèques	37
C. <i>Les usagers de la médiathèque : deux publics différents</i>	37
La bibliothèque de recherche.....	38
Le salon de lecture Jacques Kerchache.....	38
3. UNE BIBLIOTHEQUE DANS UN MUSEE OU LES RELIGIONS OCCUPENT UNE PLACE PARTICULIERE	39
A. <i>Le rôle de la bibliothèque dans l'établissement culturel et scientifique du quai Branly</i>	39
Une mission en relation avec le musée	39
Le lien avec le département de la recherche et de l'enseignement	39
B. <i>Les religions au sein du musée : laïcisation, esthétisation ou conservation de la valeur spirituelle ?</i>	41
Une institution au sein d'une République laïque.....	41
Les querelles autour de la perception du fait religieux dans le musée	42
Une mission de médiation entre les différentes cultures et religions : une certaine vision consensuelle du fait religieux.....	42

LE FAIT RELIGIEUX A LA MEDIATHEQUE DU MUSEE DU QUAI BRANLY : ENTRE REPRESENTATIONS, DISCOURS ET REALITE..... 45

1. LE FAIT RELIGIEUX EN ANTHROPOLOGIE : UN OBJET DIFFICILE A CERNER	45
A. <i>L'anthropologie des religions ou les religions dans l'anthropologie</i>	45
Histoire de l'anthropologie des religions	45
Le concept de religion en anthropologie.....	47
Les nouveaux objets de l'anthropologie des religions.....	50
Difficultés et limites de l'anthropologie des religions	50
B. <i>La difficulté de circonscrire le fait religieux au sein d'une bibliothèque d'anthropologie</i>	51
Où commence et où s'arrête le fait religieux dans une bibliothèque d'anthropologie ?	51
Une présence dissimulée par la classification et l'indexation.....	52
2. UNE REPRESENTATION DE LA RELIGION ISSUE DE L'HISTOIRE DE L'ANTHROPOLOGIE : L'INDEXATION COMME TEMOIN	53
A. <i>Les fonds de la bibliothèque retracent l'histoire de la discipline</i> :.....	53
Une image du fait religieux issue de la colonisation et des missions religieuses : l'exemple de la collection jésuite des Fontaines	53
La représentation issue du musée de l'Homme	55
B. <i>L'image de la religion à travers l'indexation</i>	57
L'indexation : une représentation	57
Les autorités-matière et le fait religieux en anthropologie : les limites de RAMEAU	58
C. <i>Une mauvaise conscience issue de la période post-coloniale, l'indexation aujourd'hui : vers moins d'ethnocentrisme ?</i>	61
L'indexation à la bibliothèque du quai Branly	62
L'indexation dans d'autres bibliothèques spécialisées en anthropologie	64
3. UN DISCOURS SUR LE FAIT RELIGIEUX DEMENTI PAR LES FAITS	67
A. <i>Une vision exhaustive ou partielle de la religion ?</i>	67
La place des grandes religions et des différentes aires géographiques	67
La question des textes religieux : les sources	68
B. <i>La réalité : les contradictions de la médiathèque en matière de fait religieux</i> ... 68	68

La question des sectes : entre refus de compromission et nécessaire étude du phénomène : une autocensure ?	68
La question du public :	70
CONCLUSION	73
BIBLIOGRAPHIE	75
TABLE DES ANNEXES	81

Introduction

Le fait religieux est, dans une France laïque, un enjeu que les bibliothèques ne peuvent pas laisser de côté. De nombreuses études existent sur la prise en compte des religions en bibliothèques de lecture publique (dossiers dans le *Bulletin des bibliothèques de France* ou dans la revue de *Bibliothèque(s)*, travaux d'étudiants en bibliothéconomie). Cependant, le même aspect vu sous l'angle des bibliothèques de recherche n'a que très peu fait l'objet de publications. Il est vrai que les bibliothèques publiques fournissent un cadre idéal à la réflexion sur la laïcité puisqu'elles sont des services publics ouverts au plus grand nombre. Les bibliothèques de recherche, elles, sont des espaces plus fermés où la problématique du fait religieux doit se poser de manière différente.

Le « fait religieux », expression communément admise, est pourtant un concept difficilement définissable qui revêt de nombreuses significations. Il est préféré en France à la notion de religion, trop précise dans un contexte de laïcité. C'est pour cela qu'il convient tout d'abord de définir le fait religieux, d'en préciser les contenus et les contours.

On a longtemps opposé l'ordre des croyances (le subjectif, l'imaginaire) à celui des faits (le prouvé, le solide). Selon Régis Debray, il existe pourtant des « faits de croyance qui sont à cheval sur le matériel et le spirituel, sur le politique et sur l'imaginaire¹ ». La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen stipule, dans son article 10 que « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ». Le phénomène religieux était donc classé, en 1789, au rang des opinions. On a pu néanmoins se rendre compte qu'il les dépassait pour prendre une dimension plus sociale. Les faits de croyance sont des faits de société et de culture et non uniquement des objets de culte. Ils deviennent même des « faits sociaux totaux », au sens que leur donnait Marcel Mauss, avec une dimension structurante collective. Le religieux est en cela différent du spirituel, il se socialise. Il est donc partout et imprègne toutes les sphères de la société. C'est ce qui en fait un enjeu si important dans la France des droits de l'Homme mais aussi de la séparation des Eglises et de l'Etat. Cela en fait une problématique fondamentale pour les bibliothèques.

Pour Régis Debray, le fait religieux est un « fait » parce qu'il se constate et s'impose à tous qu'on le veuille ou non ; il est observable, neutre et pluraliste. L'expression convient d'ailleurs à la fois aux laïcs et aux croyants. Parler de fait religieux permet de ne pas préjuger de sa nature et de ne pas porter de jugement moral ou épistémologique ; il est englobant et ne privilégie aucune religion particulière. Cependant, on remarque que souvent, au gré de l'actualité, les débats sur le fait religieux s'attachent à certaines religions, notamment l'islam ou le judaïsme. Le fait religieux est pourtant bien plus large et englobe toutes les expressions. Il faut donc déterminer là où il commence et là où il s'arrête. Pour R. Debray le fait religieux se définit ainsi :

¹ DEBRAY (Régis). *Le fait religieux : définitions et problèmes*. Novembre 2002. [En ligne <<http://eduscol.education.fr/cid46334/le-fait-religieux-%A0-definITIONS-et-problemes.html>>, consulté le 15.10.09]

« Un fait de psychologie collective, d'ordre mental, mais ayant acquis en chemin une dimension totalisante, en affectant réellement un espace social, des comportements individuels et des formes d'organisation collective². »

Cependant, proposer une définition du fait religieux est une tâche délicate. On se trouve ici dans le domaine de la *doxa*, des *a priori*. Les religions ne doivent pas être prises comme des entités homogènes et immuables ; elles sont mouvantes. La sphère du religieux est d'ailleurs en pleine mutation avec l'émergence de nouveaux groupes informels et syncrétiques parfois à la frontière du religieux. Pour revenir au monde des bibliothèques, on ne sait parfois pas où classer certains mouvements religieux dans les collections : en philosophie (classe 100 de la classification Dewey) ou en religion (classe 200) ?

La définition du fait religieux n'est pas la même pour tous. Selon R. Debray, le fait religieux ne recouvre pas certaines manifestations comme les expériences ésotériques, les sortilèges du paranormal, les méditations transcendantales, les thérapies de l'âme et du corps, ni même les sagesses philosophiques³. Or, nous le verrons, toutes ses expressions peuvent être considérées comme religieuses, en fonction du point de vue où on se place, a fortiori dans une perspective anthropologique.

La médiathèque du musée du quai Branly est un objet d'analyse original pour l'étude du fait religieux en bibliothèque. En effet, elle a pour particularité de regrouper un salon de lecture publique et une bibliothèque de recherche spécialisée. Ces deux types de publics ont une approche différente du fait religieux ; l'un par curiosité et esprit de découverte, l'autre comme approfondissement d'une spécialité.

La seconde caractéristique de la médiathèque du quai Branly est qu'elle s'intègre dans un musée, nouvellement créé mais héritier d'une longue tradition muséale. Ce musée à succès va apposer sa marque sur la bibliothèque et sur ses collections. C'est le musée et le rôle qui lui a été dévolu qui va faire rayonner la bibliothèque dans le paysage bibliothéconomique parisien et national. La médiathèque peut alors représenter un modèle.

Toutefois, ce qui fait de la médiathèque un objet d'étude particulier est surtout sa spécialisation en ethnologie/anthropologie⁴ ; discipline spécifique qui donne au fait religieux une nouvelle dimension, insoupçonnée dans sa définition traditionnelle. En anthropologie, la religion est définie comme :

« L'existence conjointe de croyances – au surnaturel, à des puissances transcendantes, à une divinité unique ou à un ensemble de divinités, etc. – et d'actes – de pratiques rituelles – qui visent à établir des relations spécifiques entre les hommes et les êtres ou les pouvoirs extra-humains, ces actes étant fondés sur les croyances et formant avec eux un système sur lequel porte un savoir ordinaire largement partagé. Un tel ensemble de croyances et d'actes, du fait même de l'intentionnalité générale qui, dans l'histoire, a présidé à sa constitution, est envisagé par les acteurs concernés comme ayant une valeur et une portée universelles, malgré le caractère historiquement et sociologiquement particulier de tout système religieux⁵. »

² DEBRAY (Régis). « Qu'est-ce qu'un fait religieux ? ». *Etudes*, t. 397, n°3, 2002, p. 174.

³ *Ibid.*

⁴ Tout au long de ce travail, il sera utilisé indifféremment les termes de « anthropologie » ou d'« ethnologie ». Si au cours de l'histoire les deux disciplines ont été séparées, l'une désignant l'étude des caractères physiques de l'Homme et l'autre l'analyse des sociétés et des cultures, les deux matières sont réunies depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale dans une même démarche : la connaissance générale de l'Homme.

⁵ BONTE (Pierre), IZARD (Michel), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Quadrige/PUF, 2002.

Le fait religieux à la médiathèque du quai Branly est intimement lié à l'anthropologie, à son histoire et à l'actualité de sa recherche. Une telle vision extensive de la religion ne peut donc que faire de la médiathèque du quai Branly un lieu original. On y trouve un fait religieux moins connu, celui des peuples extra-européens ; un fait religieux vécu autrefois comme « exotique » ou même « primitif » mais qui aujourd'hui est un enjeu de connaissance. Il s'agit de connaître les « autres » mais aussi de se connaître soi-même au contact de cette altérité. La bibliothèque du quai Branly permet l'analyse de la perception de ce fait religieux méconnu, dans sa réalité et dans ses représentations.

Il s'agira d'étudier le fait religieux en bibliothèques, à la fois publique et de recherche, françaises et étrangères, afin de montrer que la laïcité française s'adapte en fonction des contextes. C'est en cela que l'environnement dans lequel se trouve la médiathèque du quai Branly va conditionner son rapport au fait religieux. Se révèlent ainsi des représentations et des discours sur le religieux au sein de la médiathèque qui ne sont pas toujours en accord avec la réalité.

Le fait religieux en bibliothèque : une laïcité adaptable selon les contextes

La laïcité est un principe pour tous les services publics en France. Les bibliothèques y sont donc soumises mais, selon les contextes et les usagers auxquels elles s'adressent, grand public ou chercheurs, les pratiques sont plus ou moins souples.

1. LES RELIGIONS EN BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

La laïcité s'applique dans les bibliothèques de lecture publique à la fois dans les collections et dans les pratiques des agents. Cela ne va cependant pas sans certains ajustements en fonction des situations.

A. Une certaine vision de la laïcité : la neutralité

Les bibliothèques : des institutions républicaines et laïques

Issue d'une conquête sur les bibliothèques confessionnelles après la Révolution française, l'histoire des bibliothèques publiques en France en fait des institutions « éminemment républicaines⁶ ». En tant que services publics, elles doivent être le terrain privilégié de la laïcité et se tenir à distance des religions, avec une obligation de réserve de la part des agents publics. Il s'agit de « faire connaître et mettre en valeur les collections, les ressources, les services dans le respect de la neutralité du service public ». On suit ainsi l'idéal d'Eugène Morel, fondateur de la lecture publique en France :

« *L'affranchissement intellectuel d'un peuple comporte deux stades : 1) L'école publique laïque ; 2) La bibliothèque. Celle-ci, comme l'école, doit être publique, laïque, gratuite⁷.* »

On se trouve alors devant un rationalisme républicain qui semble créer une distance avec les religions. Cela ne veut pourtant pas dire que les bibliothèques publiques excluent totalement le fait religieux de leurs collections. Toutes les idées doivent y être représentées, dans un projet qui privilégie la raison et qui suit l'axe intellectuel, éducatif et social des bibliothèques. D'ailleurs, plutôt que ce terme de « laïcité », les bibliothèques préfèrent employer celui de « neutralité » qui s'inscrit plus dans le cadre de leurs missions. Pour Jean-Luc Gautier-Gentès, « aux confessions, la bibliothèque n'est ni hostile ni favorable. Elle les constate⁸ ».

⁶ GAUTIER-GENTES (Jean-Luc). « Bibliothèques publiques, de la neutralité au pluralisme ? », *Bibliothèque(s)*, 11/12 décembre 2003, p. 68.

⁷ Texte de 1924 cité par SEGUIN, Jean-Pierre. *Un prophète en son pays. Eugène Morel et la lecture publique*. Paris, BPI, 1993, p. 75. In GAUTIER-GENTES.

⁸ GAUTIER-GENTES. p. 72.

La diversité dans la neutralité

Les bibliothèques sont des centres de ressources documentaires qui favorisent « la réflexion de chacun par la constitution de collections répondant à des critères d'objectivité, d'impartialité, de pluralité d'opinion⁹ ». C'est en cela que le terme de « neutralité » est plus approprié ; il s'agit du refus de prendre parti tout en admettant toutes les religions dans l'enceinte de la bibliothèque. Il est ainsi temps, comme le souligne R. Debray, de passer « d'une laïcité d'incompétence (le religieux par conviction ne nous regarde pas) à une laïcité d'intelligence (il est de notre devoir de comprendre)¹⁰ ».

Le pluralisme est au premier rang des valeurs professionnelles des bibliothécaires. Il s'agit de « promouvoir auprès de l'utilisateur une conception de la bibliothèque ouverte, tolérante, conviviale ». Ainsi, le code de déontologie de l'Association des bibliothécaires de France dicte à ceux-ci d'« assurer le libre accès de l'utilisateur à l'information sans laisser ses propres opinions interférer » et d'offrir au lecteur « l'ensemble des documents nécessaires à sa compréhension autonome des débats publics, de l'actualité, des grandes questions historiques ou philosophiques ». On le voit, le code de déontologie n'emploie pas le terme de « religieux » et préfère celui plus vague de « philosophique », dans la pure tradition laïque. Pourtant, le fait religieux doit être compris dans cette formulation. Bien évidemment, cette neutralité ne doit pas rimer avec une parfaite indifférence aux contenus. Les bibliothèques « doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois¹¹ ».

La bibliothèque ne doit pas renier sa vocation à l'encyclopédisme ; la pluralité des expressions est donc une nécessité. C'est en cela que la laïcité ne doit pas être une exclusion mais plutôt la possibilité d'un libre choix dans l'espace public. Au sein de la bibliothèque, c'est la classification qui permettra de distinguer ce qui ressort de la croyance, de l'information ou de la science. Il ne faut exclure aucun document mais les classer avec discernement pour les faire coexister afin de les confronter, les éclairer et les approfondir. Le fonds « religions » de certaines bibliothèques, comme la Bibliothèque Publique d'Information (BPI), est ainsi consacré aussi bien aux religions traditionnelles qu'aux mouvements religieux contemporains et aux sectes. La BPI se sent d'ailleurs particulièrement investie d'une mission dans le domaine puisque les collections parisiennes en matière de religion, à la fois en lecture publique et en bibliothèque universitaire, sont plutôt restreintes.

D'une manière générale, les bibliothèques de lecture publique, pour garantir la pluralité, sont attentives à la représentativité des courants religieux présents dans leurs collections. Ainsi, la bibliothèque de Lille essaie d'avoir au moins un ouvrage par grande famille spirituelle et par confession présente dans la ville¹². Cette prise en compte du contexte local est importante afin de subvenir aux besoins de l'ensemble des usagers. C'est en cela que les bibliothèques constituent un enjeu pour les différentes confessions qui cherchent à savoir si leurs idées sont représentées de la manière appropriée dans les collections. Il faut cependant veiller à ce que la bibliothèque ne subisse pas les pressions de groupes religieux locaux qui souhaiteraient influencer les

⁹ Code de déontologie de l'Association des bibliothécaires français, 2003. [En ligne <www.abf.asso.fr/IMG/pdf/codedeonto.pdf>, consulté le 4.12.09]

¹⁰ DEBRAY. « Qu'est-ce qu'un fait religieux ? ». p. 169.

¹¹ Charte du Conseil supérieur des bibliothèques, 1991. [En ligne <<http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html>>]

¹² CLEMENÇON (Tristan). *Les spiritualités en bibliothèque de lecture publique : Marseille, Lille, Le Mans*. Mémoire d'étude sous la dir. de Valérie Tesnière, ENSSIB, 2009.

politiques d'acquisition directement ou par le biais de la tutelle. La stricte égalité entre les croyants et les non croyants, principe de laïcité, doit être en permanence respectée.

Les bibliothèques devraient aussi être le lieu de découverte d'expressions religieuses ou spirituelles qui sont parfois considérées avec mépris par les institutions intellectuelles et scientifiques. C'est le cas de l'ésotérisme, du New Age, de l'occultisme, de la divination, de la parapsychologie ou encore des rencontres extra-terrestres. Si le discours ésotérique se trouve déjà diffusé dans la littérature, pourquoi ne pas en faire un objet pour la bibliothèque ? En 2002, la Direction du Livre et de la Lecture a lancé un programme d'étude sur les lecteurs de l'ésotérisme¹³, ce qui montre que ces expressions religieuses font partie du monde des bibliothèques.

B. Pourtant, des mécanismes de censure

Les bibliothèques et les sectes

On remarque que la réalité des pratiques des bibliothécaires est souvent en contradiction avec les intentions de neutralité affichées. Si les textes des grandes religions sont présents, de même que les livres sur l'histoire des religions et sur les sectes, on trouve peu d'autres choses en lecture publique¹⁴.

Se pose ici la question de la responsabilité des bibliothécaires vis-à-vis de leur public. Certains se demandent s'il est de leur devoir de donner la parole à quelques groupes religieux, reconnus ou non, au risque de faire courir un danger aux usagers. C'est pourquoi la majorité des bibliothèques de lecture publique est défavorable à la présence de documents venant de sectes dans les collections. La controverse sur les dons de l'Eglise de scientologie montre bien que ces dons forcés ne sont acceptés par personne et les livres donnés sont souvent immédiatement mis au pilon si des bibliothécaires ne décident pas de les cacher en réserve. Les raisons invoquées pour rejeter les sectes hors des collections des bibliothèques sont le plus souvent leur défaut de légitimité historique ; cela permet de ne pas émettre de jugement sur ces mouvements religieux, qui sont d'ailleurs parfois totalement acceptés, si ce n'est considérés comme des cultes reconnus dans d'autres pays¹⁵. On distingue ainsi, en France, les sectes anciennes, qui sont légitimes car transformées en religion, des sectes nouvelles. La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) dresse certaines caractéristiques de ces mouvements jugés dangereux :

« la déstabilisation mentale, le caractère exorbitant des exigences financières, la rupture avec l'environnement d'origine, l'existence d'atteintes à l'intégrité physique, l'embrigadement des enfants, le discours antisocial, les troubles à l'ordre public, l'importance des démêlés judiciaires, l'éventuel détournement des circuits économiques traditionnels et les tentatives d'infiltration des pouvoirs publics¹⁶. »

Le souci principal des bibliothécaires est de ne pas posséder d'ouvrages « confessionnels » de mouvements religieux (d'autant plus s'ils sont qualifiés de

¹³ VOISENAT (Claudie), LAGRANGE (Pierre). *L'ésotérisme contemporain et ses lecteurs entre savoirs, croyances et fictions*. Bibliothèque publique d'information, 2005.

¹⁴ L'antichléricisme n'est d'ailleurs pas représenté dans les collections de lecture publique.

¹⁵ Les mormons sont par exemple considérés comme un culte reconnu en Italie.

¹⁶ MIVILUDES. *Les critères de la dérive sectaire*. [En ligne <<http://www.miviludes.gouv.fr/-Comment-reagir-face-au-risque->>]

« nouveaux ») assimilés à des sectes¹⁷. Quant à la Scientologie, elle est rangée sous la bannière des mouvements de développement personnel qui représente un danger pour l'individu.

La solution est donc d'exclure des collections les groupes considérés comme « pathologiques¹⁸ » selon un principe de précaution. Ces mécanismes de censure sont assumés ou cachés (volontairement ou non). On assiste donc ici à un problème de définition entre religion et secte qui peut parfois être considéré comme subjectif. Cette méfiance des bibliothécaires envers les nouveaux mouvements religieux semble due à une méconnaissance de ces objets religieux et à la porosité croissante entre les spiritualités : on ne sait plus si on se trouve en face d'une religion établie et « légitime » ou bien devant des sectes considérées comme dangereuses¹⁹. Les bibliothèques se demandent d'ailleurs si la classification doit être le reflet de ces distinctions ; les nouveaux mouvements spirituels doivent-ils rejoindre les religions traditionnelles dans la classification ?

L'institution bibliothèque et la légitimation

Les bibliothécaires pratiquent ainsi une censure délibérée, parfois formalisée dans une politique documentaire. C'est sur cette dernière que pèse l'institution et avec elle tout le poids de la laïcité française. L'autocensure est plus inconsciente, moins reconnue mais tout aussi importante dans le choix des acquisitions, en fonction de la façon dont les bibliothécaires perçoivent personnellement tel ou tel groupe religieux. Or la bibliothèque est une offre de lecture, elle ne doit pas être une prescription²⁰.

La bibliothèque, par ses acquisitions, est une institution qui apporte de la légitimité. Elle offre une vision du monde acceptée socialement et institutionnellement. C'est ainsi qu'elle contribue à la définition des religions, des nouveaux mouvements religieux et des sectes en sélectionnant et en classant, en incluant et en excluant. On assiste alors à une sorte de représentation du fait religieux à travers les collections des bibliothèques.

Les bibliothèques sont des institutions qui ont été conçues pour agir en toute indépendance tout en tenant compte du contexte politique et social dans lequel elles se trouvent. Le problème est que ce contexte les « tétanise »²¹ alors qu'elles doivent exercer une fonction d'avertissement et de correction. Les bibliothèques semblent alors appliquer une « neutralité par le vide²² » en refusant de s'investir dans le sujet par une stratégie d'évitement. Pour certains, cette neutralité revient à nier la mission politique de la bibliothèque en tant qu'institution publique. C'est ce que pense Anne-Marie Bertrand pour qui la bibliothèque, en prenant ses distances avec le fait religieux, se cantonne dans son rôle culturel et perd une de ses fonctions.

La position défensive des bibliothécaires envers ce qui touche aux religions est la même attitude pour la politique ; on se trouve en face de croyances et d'opinions, c'est ce qui les rend suspectes. Pourtant, il est difficile de les ignorer. Selon Régis Debray, « le fait religieux n'est pas tout mais il est partout²³ ». Les bibliothèques essaient donc de faire des compromis dont il ressort des collections incomplètes, déséquilibrées. C'est dans

¹⁷ Une liste des mouvements sectaires se trouve dans le *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur les sectes*, Paris, Assemblée Nationale, 1996. [En ligne <<http://www.assemblee-nationale.fr/rap-enq/r2468.asp>>, consulté le 29.11.09]

¹⁸ GAUTIER-GENTES, p. 70.

¹⁹ Se pose d'ailleurs la question de la formation des responsables de ce type de fonds.

²⁰ Les documents censurés par les bibliothèques sont d'ailleurs en vente libre, et en particulier sur Internet.

²¹ GAUTIER-GENTES, p. 72.

²² *Op. cit.*, p. 74.

²³ DEBRAY. *Le fait religieux : définitions et problèmes*.

cette mesure qu'elles semblent échouer dans leur mission de pluralisme. Les collections en résultent consensuelles axées sur les grandes religions et sur celles qui attirent le plus comme le bouddhisme. Les arguments des bibliothécaires pour justifier ces collections déséquilibrées sont le manque de budget disponible qui les empêche d'acheter toute la production qui pourrait les intéresser. Il apparaît aussi que certains bibliothécaires sont des anticléricaux convaincus qui cherchent à tout pris à éviter le sujet religieux qui, pour eux, ne relève pas de la compétence de la bibliothèque.

Malgré cette volonté de neutralité envers le fait religieux et l'objectif de ne « pratiquer aucune censure »²⁴, les bibliothèques publiques semblent donc osciller entre une neutralité dépourvue d'hostilité envers les religions, dans le respect du pluralisme, et une neutralité suspicieuse, voire agressive envers les religions²⁵. En effet, le concept de laïcité contient une part d'exclusion ; il implique un refus du prosélytisme et par là une mise à distance de certaines formes religieuses et des professions de foi des différentes confessions. La laïcité, dans ce cas là, peut dériver vers un certain laïcisme en utilisant des mécanismes de censure. On peut alors se demander parfois si les bibliothèques ne sont pas plus athées que laïques, ou plutôt si une conception étroite de la laïcité n'a pas rendu leurs collections amnésiques à la réalité religieuse de la société²⁶.

C. Un utopique pluralisme ?

Le droit du public de se forger son propre jugement

Le pluralisme des collections des bibliothèques en matière de fait religieux tient plus d'un principe que d'une réalité. Or, la « laïcité-neutralité » devrait permettre un pluralisme effectif et non l'exclusion de certaines confessions au prétexte du prosélytisme de leurs textes. Le pluralisme implique l'absence de toute censure. Toutes les confessions devraient avoir leur place dans la bibliothèque afin que toutes les croyances s'équilibrent et se relativisent entre elles pour offrir au lecteur un éventail complet sur le sujet. Le fait religieux doit être replacé dans la perspective de l'ensemble de la collection puisque les documents pris un à un ne font pas sens.

Si une bibliothèque décide de ne pas acheter tel ou tel document, elle doit être capable de justifier sa sélection et de la mettre en perspective dans l'ensemble de la collection. C'est en cela qu'élaborer des critères de non choix est aussi important que de définir des critères de choix²⁷. Le rôle du bibliothécaire est là aussi indispensable, c'est sa fonction de conseil qui va permettre à l'usager de se repérer dans le foisonnement des écrits traitant du fait religieux. Il ne faut pas pour autant perdre confiance dans la sagesse du lecteur qui saura lui aussi ce qui est bon pour lui, tout en respectant la pluralité des opinions. Les bibliothèques doivent s'adresser au grand public en fournissant à chacun le droit de se faire son propre jugement.

La religion n'est d'ailleurs pas un sujet neutre pour les lecteurs. En témoignent les pages arrachées, les annotations des lecteurs et les livres qui disparaissent. A Montpellier, la bibliothèque a tenté de faire participer les lecteurs à la constitution d'un fonds traitant des religions. Cet essai a été infructueux à cause de contestations des choix opérés et de

²⁴ Code de déontologie de l'ABF.

²⁵ GAUTIER-GENTES.

²⁶ AROT (Dominique). « Les Bibliothèques publiques et le fait religieux. Pour une laïcité ouverte. », *BBF*, t. 48, n°6, 2003.

²⁷ JACQUES (Jean-François). « La Laïcité en bibliothèque se lit au pluralisme des collections ». *Bibliothèque(s)*, 11-12 décembre 2003, p. 88.

luttres entre obédiences rivales²⁸. Les usagers ne sont donc pas indifférents aux religions. C'est pour cela que les collections des bibliothèques doivent être aussi complètes que possible en matière de fait religieux afin de leur fournir les instruments de compréhension du monde que les entoure.

La présentation des multiples facettes du fait religieux

Le pluralisme des collections passe également par la prise en compte des différents aspects de la religion. La réalité du fait religieux ne doit pas être uniquement considérée dans sa dimension statique (la doctrine) mais également dans sa dimension dynamique (les pratiques) tout en se souciant de la réalité géographique et historique. La religion doit être comprise comme un fait social en opposition avec le fait théorique ou confessionnel de la parole religieuse. C'est pour cela que, dans le cas de l'islam, la bibliothèque ne doit pas fournir une représentation figée centrée uniquement sur le dogme ; elle doit réintroduire l'islam dans sa généalogie ; ne pas le figer dans ses origines et ne pas non plus le réduire à son actualité.

Une contextualisation des ouvrages traitant de la religion est nécessaire permettant une approche plus globale du phénomène religieux. L'accès aux sources est alors indispensable, ce qui peut poser problème pour les nouveaux mouvements religieux ou l'ésotérisme pour qui les sources manquent. Ainsi, certains responsables de collection considèrent que les ouvrages de mouvements qualifiés de sectes sont des sources qui méritent leur place dans la mesure où ils doivent être éclairés et critiqués par d'autres textes. Cependant, la diffusion presque confidentielle de certains documents rend difficile leur acquisition par les bibliothèques bien qu'ils soient importants à la compréhension des phénomènes.

Les collections des bibliothèques publiques en matière de religion tournent essentiellement autour des religions chrétiennes. On peut ainsi se demander si les bibliothèques ne jouent pas le rôle de gardiennes du culte et de conservatoire du patrimoine religieux dans la lignée de leur création autour des confiscations révolutionnaires. On peut également s'interroger sur certaines religions, pourtant importantes dans la société française, qui seraient sous représentées dans les collections des bibliothèques comme l'islam.

C'est ainsi qu'on peut se demander si les collections des bibliothèques traitant des religions sont en adéquation avec les demandes et les besoins des usagers. Si le christianisme est particulièrement présent dans les collections, ce sont en effet le bouddhisme (surtout autour des thèmes de la méditation et de la réincarnation) et l'ésotérisme qui rencontrent le plus de succès avec un fort taux de rotation. Le chamanisme paraît lui aussi remporter un certain succès. Les fonds des bibliothèques ne semblent donc pas réellement adaptés à ce que le public plébiscite.

²⁸ CAUDRON (Sébastien). *Quelle place pour la religion dans la lecture publique ?*. Mémoire d'étude, sous la dir. de Bertrand Calenge, ENSSIB, 2004.

2. LE FAIT RELIGIEUX EN BIBLIOTHEQUE DE RECHERCHE

Les bibliothèques spécialisées et de recherche ne sont pas dans la même situation que les bibliothèques publiques. Si elles conservent le principe du pluralisme, nécessaire à la laïcité, elles peuvent franchir ce cadre et se déployer vers des formes religieuses non reconnues ou jugées dangereuses.

A. Une étude scientifique des religions

Un contexte de recherche

Une bibliothèque de recherche n'est pas astreinte aux mêmes impératifs que les bibliothèques de lecture publique en terme de laïcité. En effet, les lecteurs ne sont pas les mêmes et on peut considérer que les usagers des bibliothèques de recherche ont développé suffisamment d'esprit critique pour ne pas se laisser influencer par les écrits qu'ils peuvent y trouver²⁹. Il ne s'agit donc pas de prendre les mêmes précautions envers le public.

Les usagers des bibliothèques de recherche ont besoin de collections dans le cadre d'un travail universitaire qui va les amener à réfléchir sur toutes les facettes d'un sujet. C'est pourquoi les bibliothèques de recherche doivent proposer à la fois des réflexions et les sources primaires des textes, indispensables à la recherche. La mission de ces bibliothèques est donc de fournir tout le matériel nécessaire à ce travail que ce soient des documents acceptables du point de vue de la laïcité ou bien des documents jugés plus « sulfureux », pourtant indispensables à la recherche. Dans ce cas, les bibliothèques ne sont pas supposées faire de censure dans leurs acquisitions car les travaux des chercheurs peuvent porter sur tous les aspects du fait religieux, des religions les plus établies aux sectes émergentes. Il ne convient donc pas aux bibliothécaires de porter un jugement sur les documents qu'ils incluent dans leurs collections.

Sciences religieuses ou théologie ?

L'existence de bibliothèques de recherche en sciences religieuses est contesté par certains au motif que les sciences religieuses ne seraient pas une discipline universitaire de plein droit du fait de la tradition laïque de l'enseignement public français. Cela dénote d'une confusion entre les sciences religieuses et la théologie et d'une méconnaissance de la recherche dans le domaine. En effet, toutes les universités de sciences humaines en France décernent des diplômes en sciences religieuses. Des centres publics de recherche en sciences religieuses sont influents dans le domaine comme la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabo-musulman, l'Institut européen en sciences des religions. De même, la formation des professeurs de collèges et lycées comporte une initiation à l'histoire du fait religieux. Les sciences religieuses n'ont en effet rien de contraire à la laïcité ; il s'agit de sciences positives dégagées de toute influence confessionnelle mettant en jeu diverses disciplines comme l'histoire, la sociologie, l'anthropologie ou la

²⁹ Si on considère que les réticences des bibliothèques de lecture publique en matière de fait religieux sont dues à la peur de faire courir un risque aux usagers.

psychologie. La théologie, elle, n'a pas sa place dans l'université française³⁰ au titre de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat puisqu'elle vise à la formation des ministres du culte et participe à l'approfondissement du dogme religieux.

Les bibliothèques de sciences religieuses sont donc une nécessité, même dans le contexte d'une France laïque, car il existe un réel besoin de documentation dans le domaine. La constitution d'un pôle associé à la Bibliothèque nationale de France voué aux religions et d'un centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) en sciences religieuses à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg démontre de la prise en compte par les pouvoirs publics de la nécessité de regrouper les sources utiles aux chercheurs en sciences religieuses.

B. Des bibliothèques en sciences religieuses

Le fait religieux en bibliothèque de recherche se retrouve surtout dans le cas des bibliothèques de sciences religieuses comme le CADIST de Strasbourg ou encore celle de la V^e section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE). Ces bibliothèques sont destinées à l'étude scientifique des religions³¹. Les sciences religieuses se définissent alors en opposition à la théologie dogmatique.

La bibliothèque de la V^e section de l'EPHE

Les bibliothèques de recherche reflètent l'intérêt des chercheurs qui les ont créées et maintenues. C'est pour cela qu'elles accompagnent la recherche dans le domaine des religions à travers ce qui a été étudié mais aussi ce qui ne l'a pas été.

Les bibliothèques de recherche sont le reflet indirect de la laïcité car c'est elle qui a fixé les principes d'une recherche critique et indépendante depuis la fin du XIX^e siècle. C'est à travers ces critères que l'on juge un écrit sérieux et digne de figurer dans les collections de la bibliothèque. La laïcité intervient alors comme un « idéal régulateur³² » de la politique d'acquisition en permettant la redéfinition de certains concepts transverses aux trois monothéismes, religions les plus représentées dans les bibliothèques de sciences religieuses. Des équilibres sont pourtant au centre de certaines préoccupations de la politique documentaire des bibliothèques de recherche. Ainsi, à la bibliothèque de sciences religieuses de l'EPHE, les textes apocryphes, les hérésies et l'hétérodoxie ont la même place que l'orthodoxie religieuse.

La bibliothèque de la V^e section de l'EPHE se construit à la fin du XIX^e siècle, au milieu des débats de la III^e République sur la place de religion. La bibliothèque se situe alors dans une perspective universaliste avec pour volonté de rompre avec le « christianocentrisme » traditionnel. C'est la période de la création de la chaire des « religions des peuples non civilisés » dont Marcel Mauss devient le titulaire suivi par Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss. Se développe aussi la place d'autres disciplines au sein des sciences religieuses : histoire, ethnologie, linguistique, philosophie ou sociologie, dans une réflexion pluridisciplinaire.

³⁰ A part dans la région d'Alsace-Moselle qui, au moment de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat se trouvait sous autorité allemande et donc demeure aujourd'hui sous le régime du Concordat.

³¹ L'expression de « sciences religieuses » peut d'ailleurs sembler paradoxale car rapprochant deux termes apparemment opposés : science et religion.

³² GUIRAND (Morgan). « Pour une Approche scientifique des phénomènes religieux : la V^e section de l'EPHE et sa bibliothèque ». *Bibliothèque(s)*, 11/12 décembre 2003, p. 95.

Le CADIST de Strasbourg

Dans le cas du CADIST de sciences religieuses de Strasbourg, l'histoire de la constitution des collections, issues des facultés de théologie et de dons massifs venant d'Allemagne, a pu créer un déséquilibre entre le christianisme et les autres religions. Cependant, le « christianocentrisme » du fonds ancien a pu être partiellement corrigé depuis la mise en place du CADIST en 1980. La politique documentaire retient alors les religions des grandes civilisations écrites et monumentales à l'exception des religions anciennes des Amériques et des religions dites « indigènes »³³. Actuellement, les proportions sont à peu près respectées par une politique de répartition des crédits d'acquisition, mais on remarque toujours des déséquilibres au sein des différentes religions ; par exemple, le sunnisme est prépondérant dans le fonds sur l'islam, le bouddhisme dans les collections sur l'Asie. Les demandes des lecteurs restent pourtant très disparates. En effet, à cause de la faculté de théologie Marc Bloch à Strasbourg, les demandes sont beaucoup plus importantes en sciences bibliques par exemple et assez faibles en islam. Néanmoins, plus que confessionnel, le déséquilibre du fonds est linguistique avec une surreprésentation de l'allemand et de l'anglais au détriment de l'espagnol et de l'italien par exemple. Dans cette bibliothèque, il semble que les choix restrictifs soient dus au budget et à la modicité des crédits.

Les bibliothèques de recherche se caractérisent par une exigence de la pratique directe des textes, écrits religieux ou commentaires. Il s'agit de se référer aux sources directes afin de développer sa propre réflexion. C'est en cela que les bibliothèques de recherche se doivent de posséder tous les textes religieux nécessaires à la recherche si possible dans la langue d'origine, même ancienne, afin de développer une approche authentique des textes. C'est ce que fait le CADIST de sciences religieuses de Strasbourg.

C. Les mouvements dits sectaires dans les bibliothèques de recherche en France

Les nouveaux mouvements religieux et autres sectes sont un défi pour les bibliothèques ; il s'agit de ne pas faire courir de risque au public tout en favorisant la nécessaire étude de ces mouvements. Selon Christophe Evans, « en sciences sociales, il n'y a pas d'objets de recherche impurs, seulement des approches plus ou moins appropriées³⁴ ». Les bibliothèques universitaires sont donc le lieu privilégié de la recherche dans le domaine.

On peut donc tenter de voir si, dans l'ensemble des bibliothèques universitaires de France, les collections comprennent des œuvres qui auraient été rejetées par les bibliothèques de lecture publique car provenant de sectes ou de mouvements jugés dangereux. Si on prend l'exemple de la scientologie et des écrits de Ron Hubbard, on peut remarquer que la bibliothèque nationale et universitaire (BNU) de Strasbourg, spécialisée dans les sciences religieuses, possède 26 de ses ouvrages³⁵. Tous ceux-ci, à la fois en anglais et en français, se trouvent en magasin, ce qui montre une certaine sélection de la part des bibliothécaires par rapport à ce qui se trouve en libre accès dans les salles de lecture. D'autres bibliothèques universitaires possèdent les mêmes

³³ D'où le rôle de la bibliothèque du musée du quai Branly comme nous le verrons plus tard.

³⁴ EVANS (Christophe). « Enquête sur l'ésotérisme contemporain ». *Bulletin BPI*, avril-juin 2006, p 12.

³⁵ Consultation du catalogue de la BNU le 4.12.09.

documents, comme la bibliothèque Sainte Geneviève, ou la faculté de théologie protestante de Montpellier³⁶.

Mais si on recherche d'autres thèmes « sulfureux » dans les catalogues des bibliothèques universitaires via le Sudoc, on se rend compte par exemple que *La Bible satanique* d'Anton LaVey n'est possédée par aucune bibliothèque universitaire en France alors même qu'elle pourrait faire l'objet de recherches. De même, aucune bibliothèque ne possède d'ouvrages de Marilyn Ferguson, pilier du New Age américain. On trouve d'ailleurs peu de livres sur le New Age dans les bibliothèques universitaires à part à la BNU et à Sainte Geneviève.

Si on recherche les documents issus de mouvements considérés comme sectaires par le Rapport 2468 de l'Assemblée nationale³⁷, on remarque que les bibliothèques universitaires possèdent tout de même certains ouvrages issus de ces groupes.

Ainsi, plusieurs bibliothèques, dont la BNU, détiennent *Le livre des mormons*. Certaines bibliothèques possèdent des ouvrages d'Helena Balvatsky, fondatrice du courant théosophique, des documents de Charles Taze Russell dont se réclament les Témoins de Jéhovah. De même, *Les principes divins* du Révérend Sun Myung Moon ne se trouvent qu'à la bibliothèque Sainte Geneviève.

Dans le domaine de la magie, certaines bibliothèques universitaires possèdent des ouvrages d'Eliphas Lévi³⁸ (cinq à la BNU) ou de Stanislas de Guaita (cinq à BNU). Sur un autre terrain, celui de la Wicca, la BNU est la seule bibliothèque universitaire en France à posséder *Douze leçons de magie pratique : par les grands maîtres de la Wicca (la vieille religion)* de Diane Luciféra et Jacques Coutela. D'autres mouvements qualifiés de sectaires, comme l'anthroposophie, trouvent leur place dans les bibliothèques universitaires. Ainsi, la BNU possède beaucoup d'ouvrages de Rudolf Steiner, guide spirituel de l'anthroposophie.

On peut également constater que certaines maisons d'édition considérées comme suspectes par de nombreuses bibliothèques, comme les éditions Guy Trédaniel, spécialisées dans le domaine de la spiritualité, de l'ésotérisme et du développement personnel, peuvent faire partie des collections des bibliothèques universitaires. Ainsi la BNU possède 253 documents issus de ces éditions, et même la médiathèque du quai Branly qui, on le verra, se méfie de ces éditions, possède 13 ouvrages de cette même maison.

A travers ce panorama des bibliothèques possédant des ouvrages jugés « sulfureux », on remarque la spécificité de la BNU mais aussi de la bibliothèque Sainte Geneviève qui semble particulièrement bien dotée pour une bibliothèque à vocation encyclopédique.

³⁶ Consultation du catalogue Sudoc le 4.12.09.

³⁷ En ligne <<http://www.assemblee-nationale.fr/rap-enq/r2468.asp>>, consulté le 5.12.09.

³⁸ Pseudonyme de Alphonse-Louis Constant.

3. LE FAIT RELIGIEUX DANS LES BIBLIOTHEQUES ACADEMIQUES ANGLO-SAXONNES

Les bibliothèques anglo-saxonnes, publiques et universitaires, n'ont pas les mêmes réticences que les bibliothèques françaises envers le fait religieux. Il est normal, pour elles, de permettre à leurs lecteurs de pratiquer leur foi, quelle qu'elle soit, grâce à leurs collections.

A. Une tradition d'intégration de la religion au sein des bibliothèques

Aux Etats-Unis, les cultes sont reconnus dans la Constitution de 1791 et même si l'Eglise et l'Etat sont séparés par un « mur », selon le mot de Thomas Jefferson, l'instruction religieuse reste une variable importante de l'éducation. Ainsi, dès la fondation des premiers collèges universitaires, Harvard en 1636, les bibliothèques se sont intéressées à la question de la formation des ministres du culte.

La place importante de la religion dans les bibliothèques américaines se trouve représentée dans la classification décimale Dewey qui accorde toute une classe à la religion, sous l'indice 200, ce qui la met au même rang que les sciences sociales (classe 300). On remarque pourtant que cette présence importante de la religion dans les bibliothèques cache en réalité de fortes disparités entre les confessions puisque le christianisme est prépondérant dans la Dewey, mais aussi dans les collections des bibliothèques.

Malgré les recommandations de l'American Library Association (ALA) sur la « liberté intellectuelle » dans le « Library Bill of Rights³⁹ » et la lutte contre la censure de cette association à travers par exemple des manifestations telle « la semaine des livres mis à l'index⁴⁰ » organisée depuis 1982, les lobbies religieux tentent toujours aux Etats-Unis de faire pression sur les bibliothèques.

B. Des principes de liberté religieuse

Pour les bibliothèques universitaires, il existe des « Intellectual freedom principles for Academic libraries » qui soulignent que :

« A service philosophy should be promoted that affords equal access to information for all in the academic community with no discrimination on the basis of race, values, gender, sexual orientation, cultural or ethnic background, physical or learning disability, economic status, religious beliefs, or views⁴¹. »

Dans les bibliothèques académiques américaines, comme dans les bibliothèques universitaires françaises, c'est le point de vue de la recherche qui prime. Il existe même

³⁹ En ligne <<http://www.ala.org/ala/aboutala/offices/oif/statementspols/statementsif/librarybillrights.cfm>>.

⁴⁰ Banned Books week.

⁴¹ *Intellectual freedom principles for Academic libraries.*

[En ligne <<http://www.ala.org/ala/aboutala/offices/oif/statementspols/statementsif/interpretations/intellectual.cfm>>, consulté le 05.12.09]

des recommandations sur la constitution de collections en sciences religieuses⁴². Ainsi, en ce qui concerne ces bibliothèques, l'important est de ne pas acheter un seul point de vue, une seule méthode d'étude. Cependant, il faut tout de même prendre garde à ce que cela entre dans le champ d'étude de la bibliothèque et que cela corresponde à l'intérêt du public. L'objectivité de chaque ouvrage n'est donc pas recherchée. L'important est que toute la collection de la bibliothèque dans un domaine soit équilibrée et représente l'intégralité des opinions tout en possédant des documents de base sur les religions. Les bibliothèques américaines en sciences religieuses se trouvent d'ailleurs devant une grande variété de confessions. Ainsi, le protestantisme peut se diviser en de nombreuses branches : presbytériens, luthériens, etc. Comme il est parfois impossible de les représenter tous, la bibliothèque universitaire doit suivre les axes de recherche de son université et chercher l'exhaustivité sur des sujets assez étroits.

Mais la mission des bibliothèques universitaires américaines ne se limite pas aux activités de recherche et de formation. Ces bibliothèques essaient également de prendre en compte la diversité croissante des confessions de leur public en possédant les textes religieux qui leur correspondent afin de les servir au mieux⁴³.

Cette mission, les bibliothèques universitaires américaines essaient de la remplir en possédant les textes les plus récents et les plus pertinents pour chaque religion, ce qui n'est pas sans poser certains problèmes par exemple avec les différentes versions de la Bible. Dans ce cadre là, développer une collection équilibrée et représentative peut devenir assez compliqué et les bibliothécaires doivent se poser de multiples questions : Quelles religions doivent être représentées ? Comment ne pas se concentrer sur une religion au détriment des autres ? Quels sont les œuvres sur les religions mineures qui doivent être possédées ?

Le fait religieux en bibliothèque est donc à géométrie variable selon les contextes. La France représente un espace original où la laïcité, concept parfois un peu flou, doit s'appliquer à tous les services publics dont les bibliothèques font partie. C'est dans ce cadre que la médiathèque du quai Branly, à la fois bibliothèque publique et de recherche, doit s'inscrire avec ses propres spécificités.

⁴² LINCOLN (Timothy D.). « A contextual approach to collection management in religious studies for North American libraries ». in OWENS (Irene) (ed.). *Acquisitions and collection development in the humanities*. The Haworth Press, 1997.

⁴³ HARRIS (Matthew), CRAWFORD, (Gregory A.). « The ownership of religious texts by Academic libraries ». *College and research libraries*, 63 n°5, 2002, p. 450-458.

La bibliothèque du musée du quai Branly : un contexte qui conditionne son rapport au fait religieux

Si la médiathèque du quai Branly a une histoire qui lui est propre, lui donnant une mission dans le paysage bibliothéconomique national, elle fait aussi partie d'un ensemble plus vaste, celui d'un musée où les religions occupent une place particulière.

1. HISTOIRE DE LA BIBLIOTHEQUE

La collection de la médiathèque du musée du quai Branly réunit les strates successives de l'histoire du savoir anthropologique. Elle est en effet l'héritière des bibliothèques des différents musées qui se sont succédés : le musée d'ethnographie du Trocadéro, le musée national des arts d'Afrique et d'Océanie et le musée de l'Homme.

A. La création de la documentation ethnographique

La bibliothèque du musée d'ethnographie du Trocadéro (1878-1937)

Avec la naissance de l'ethnologie au XIX^e siècle, la discipline doit se doter d'institutions qui la légitiment comme musée de la Marine et d'Ethnographie qui s'installe au Louvre en 1827. L'ethnologie ne devient autonome que dans la seconde moitié du XIX^e siècle avec la fondation de la Société d'anthropologie de Paris en 1858 et celle de l'Ecole d'anthropologie de Paris en 1876. Le musée d'ethnographie du Trocadéro (MET) naît dans le sillage de cette Ecole en 1878, à la suite de l'exposition universelle de Paris. Le musée est rattaché au Muséum national d'histoire naturelle (chaire d'anthropologie intitulée « histoire des hommes fossiles et des hommes naturels ») en 1928.

La bibliothèque n'occupe pas une place très importante au sein du MET, elle est reléguée dans un grenier et est constituée d'ouvrages hétéroclites et non catalogués. La première salle de lecture ouvre en 1882. Bien que la vocation première du musée soit de présenter des collections d'objets, la recherche en ethnologie s'intensifie et les besoins de documentation se font sentir d'où la nécessité d'une réorganisation de la bibliothèque. Le projet de modernisation et d'enrichissement de la bibliothèque du MET est confié à Georges Henri Rivière. Yvonne Oddon est employée en 1929 à l'inventaire de la bibliothèque. Elle adopte le plan de classement de la bibliothèque du Congrès (*Library of Congress Classification* : LCC) en l'aménageant.

En juin 1931, la nouvelle bibliothèque du MET est inaugurée par le ministre de l'instruction publique et des beaux arts, Mario Roustan. A l'époque, elle est décrite comme à la pointe du progrès : 8000 volumes, utilisation de la LCC, libre accès et salle

de lecture claire⁴⁴. Yvonne Oddon continue à moderniser le fonctionnement en suivant des stages aux Etats-Unis et en formalisant ses connaissances dans un *Petit guide du bibliothécaire* écrit avec Charles-Henri Bach.

En plus de cette modernisation, les fonds de la bibliothèque connaissent un certain accroissement avec l'aide de David David-Weill, vice-président de la Société des amis du MET. Il finance l'achat de monographies venant de musées et d'universités du monde entier, des collections de grandes expéditions scientifiques et de nombreux périodiques. Paul Rivet, directeur du MET, cherche aussi à acquérir des fonds privés ou à recevoir les collections de grandes institutions. C'est chose faite avec l'obtention des fonds de grands ethnologues comme Alfred Métraux ou Lucien Lévy-Bruhl.

Paul Rivet a également le projet de centraliser la documentation anthropologique à la bibliothèque du MET, puisqu'elle bénéficie déjà d'un dépôt permanent venant du musée Guimet. Il s'agit d'éviter la dispersion des moyens et de faire fructifier un travail en commun, rendu difficile par la multiplication des sociétés savantes. Cette intégration se réalise finalement au Musée de l'Homme.

La bibliothèque du Musée des Colonies, de la France d'outre-mer puis du Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie

A la suite de l'exposition coloniale de 1931, une autre collection, parallèle à celle du MET, est en train de naître. En effet, le palais des colonies, construit pour l'exposition dans le bois de Vincennes, est doté de deux salons-bibliothèque. A la fin de l'exposition, le palais devient le musée des colonies, puis le musée de la France d'outre-mer en 1935.

En 1960, le musée de la France d'outre-mer change encore une fois de nom et devient le Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie (MNAAO) prenant acte de la fin de l'empire colonial français. Le projet muséographique est modifié : on passe d'une mission pédagogique et ethnographique à un rôle plus culturel et esthétique. André Malraux, alors ministre de la culture, demande en effet que les œuvres présentées soient choisies « pour leur intérêt et leur signification plastique, leur apport dans le domaine des formes⁴⁵ ».

Cette évolution a des conséquences sur les collections de la bibliothèque qui n'est alors plus une priorité. De nombreux fonds quittent l'institution pour rejoindre la bibliothèque centrale du Louvre ou le CeDRASEMI⁴⁶ pour les fonds sur l'Indochine. Ce déclin du MNAAO anticipe celui de l'ensemble des musées, dont le musée de l'Homme après 1968.

La bibliothèque du musée de l'Homme (1937-2003)

Le MET participe au programme culturel du Front Populaire et devient en 1937 le Musée de l'Homme en s'installant dans le palais de Chaillot. Yvonne Oddon modifie les plans de la bibliothèque pour y imposer les standards américains. La bibliothèque ouvre partiellement en juillet 1938 avant de fonctionner normalement en 1939. Elle compte alors 300 000 volumes.

Grâce à cette nouvelle structure, Paul Rivet peut réaliser son objectif de centralisation de la documentation ethnologique et anthropologique en réunissant différentes collections :

⁴⁴ STAUDER (Régis François). *De la bibliothèque du chercheur à la bibliothèque de recherche. Le fonds Condominas de la médiathèque du musée du quai Branly*. Mémoire d'étude sous la dir. d'Odile Grandet, ENSSIB, janvier 2009.

⁴⁵ In STAUDER, p. 45.

⁴⁶ Centre de documentation et de recherche sur l'Asie du Sud-Est et le monde insulindien.

celles du Laboratoire d'anthropologie du Muséum, de l'Institut français d'anthropologie, de la Société d'anthropologie de Paris, de l'Institut d'ethnologie de l'université de Paris, des Sociétés des Américanistes, des Africanistes et des Océaniens, de la Société préhistorique française et de la Société d'ethnographie de Paris. Les sociétés qui y ont déposé leur fonds en conservent la propriété.

Une photothèque s'installe également au musée de l'Homme. Elle est construite comme un outil au service de la recherche et s'étoffe au fil des différentes missions.

En 1941, Yvonne Oddon écrit :

« La bibliothèque du musée de l'Homme constitue une bibliothèque "spécialisée-publique" d'un type qui, s'il est fréquemment réalisé à l'étranger, est encore assez rare en France⁴⁷ ».

Pendant l'Occupation, les employés du musée de l'Homme sont les pionniers des mouvements de Résistance : c'est le réseau du musée de l'Homme. Yvonne Oddon y participe ce qui lui vaut d'être déportée.

Après la guerre de nouveaux fonds entrent à la bibliothèque : par exemple les fonds Paul Broca, Alexandra David-Neel ou Marcel Mauss. Un des fonds les plus importants de la bibliothèque est celui de Paul Rivet qui propose ses documents avant de quitter ses fonctions.

À la suite de mai 68, l'ethnologie est questionnée comme toutes les autres disciplines universitaires et l'institution muséale fait l'objet de critiques. L'anthropologie ne peut plus se limiter aux sociétés traditionnelles extra-européennes. De nouvelles thématiques sont explorées donnant naissance à l'ethnologie urbaine (Marc Augé), l'ethnologie économique (Maurice Godelier), l'ethnomédecine et l'ethnopsychiatrie (Georges Devereux). La bibliothèque du musée de l'Homme se doit donc d'acquérir dans des domaines de plus en plus diversifiés. En 1975, elle acquiert la bibliothèque de Roger Bastide, ethnographe du Brésil. Paul-Emile Victor dépose son fonds à la fin des années 1980. Cependant certaines collections de premier plan échappent à la bibliothèque : par exemple le fonds Michel Leiris qui se trouve aujourd'hui au laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France.

Pour mener à bien sa mission, la bibliothèque va disposer de nouveaux moyens. Elle devient CADIST en 1982 et pôle associé à la Bibliothèque nationale de France pour l'ethnologie et la préhistoire en 1995. C'est avec l'aide de la BnF qu'elle

« renforce ses collections par l'acquisition de monographies traitant de l'Amérique du Nord et du Sud (sauf dans les domaines de la sociologie), de monographies traitant de l'Afrique non francophone (avec une attention particulière portée à la production éditoriale africaine non francophone), ainsi que des ouvrages venant de l'Est européen, quel que soit le lieu d'édition⁴⁸ ».

Néanmoins, les conditions matérielles de la bibliothèque se dégradent peu à peu. En 1978, on revient sur le principe du libre accès à cause de l'absence de système antivol. Des initiatives sont prises pour pallier le manque de moyen pour la conservation et le traitement des documents mais elles sont trop dispersées. À l'occasion du cinquantenaire du musée en 1988, la bibliothèque est dans un état critique, les locaux sont vétustes et

⁴⁷ Yvonne Oddon in DUBOIS (Jacqueline), POUX (Bernadette), « La bibliothèque du musée de l'Homme », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°138, 1988, p. 33.

⁴⁸ DAMASE (Sylvie). *Annuaire des pôles associés*. BnF, 2007. [En ligne] <<http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancrer=cooperation/intropol.htm>>, consulté le 10.10.09]

non adaptés aux techniques modernes (problème de réseau électrique), la poussière est tenace. Se pose alors dans les années 1990 la question de la rénovation de cette institution.

B. Le musée du quai Branly (2003-)

Un nouveau musée

Le musée du quai Branly est l'expression de l'ambition culturelle du président de la République, Jacques Chirac, amateur d'art non occidental conseillé par son ami Jacques Kerchache, collectionneur et galeriste parisien. Le projet initial est de créer une salle dédiée aux arts premiers dans le musée du Louvre.

C'est en novembre 1995 que Jacques Chirac manifeste son intention d'ouvrir le musée du Louvre aux arts non occidentaux. Puis vient l'idée de transformer le musée de l'Homme. Une commission est mise en place pour réfléchir à la transformation de ce musée en « musée des Arts premiers », appellation qui sera critiquée par la suite. La décision est prise en 1996 de créer une nouvelle institution muséographique et scientifique : un « musée des civilisations et des arts premiers » en plus du pavillon des Sessions au Louvre. Finalement, c'est lors du conseil des ministres du 29 juillet 1998 qu'est décidée la création d'un nouveau musée réunissant les collections du MNAAO et celles du laboratoire d'ethnologie du musée de l'Homme. Un site est choisi : le quai Branly. En décembre 1998 est créé l'établissement public du musée du quai Branly placé sous la double tutelle du ministère de la culture et du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur ; cela démontre la mission à la fois culturelle et scientifique de l'établissement. Le musée du quai Branly est donc à la fois un musée, un centre culturel et un lieu de recherche et d'enseignement. Il devient « une grande cité culturelle à vocation pluridisciplinaire⁴⁹ ».

Ce musée est la reconnaissance de la place culturelle des peuples non occidentaux dans le patrimoine mondial. Jacques Chirac y ajoute, lors de l'inauguration du 20 juin 2006, une dimension politique pour en faire l'emblème du dialogue des civilisations en France. Le nouveau musée doit ainsi :

« Promouvoir, contre l'affrontement des identités et les logiques de l'enfermement et du ghetto, l'exigence du décloisonnement, de l'ouverture et de la compréhension mutuelle. Rassembler toutes celles et tous ceux qui, à travers le monde, s'emploient à faire progresser le dialogue des cultures et des civilisations⁵⁰ ».

Une nouvelle bibliothèque

Le musée est au départ un projet uniquement muséographique même si on considère aujourd'hui que « le musée du quai Branly a placé l'information scientifique et

⁴⁹ Stéphane Martin, président du musée du quai Branly, dans le rapport d'activité 2008 du Musée du quai Branly.

⁵⁰ CHIRAC (Jacques). *Allocution à l'occasion de l'inauguration du musée du quai Branly* ». 20.06.06. [En ligne <<http://www.quaibrany.fr/fr/actualites/actualites-par-rubriques/archives-des-actualites/m-jacques-chirac-president-de-la-republique-a-inaugure-le-musee-du-quai-branly/allocution-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique.html>>, consulté le 15.11.09]

technique au cœur du projet muséal⁵¹ ». En effet, l'accompagnement des objets par les archives et la documentation les concernant est indispensable à la cohérence du projet.

« *L'inscription de la fonction documentaire (...) affirme le lien indéfectible entre l'œuvre et son histoire, faisant du futur établissement une "ruche culturelle"*⁵² ».

La médiathèque du quai Branly est constituée d'une partie de l'anciens fonds du musée de l'Homme⁵³ et de nouvelles collections pour lesquelles une commission d'acquisitions est mise en place. De nombreux rôles sont dévolus à la médiathèque : bibliothèque, iconothèque, centre de documentation des objets, centre de documentation sonore et audiovisuelle, portail documentaire et collecte des archives du musée. De ces missions naît un ensemble médiathèque polymorphe qui ouvre le 23 juin 2006. 35 personnes y travaillent⁵⁴.

Les querelles autour de la construction du musée et de la bibliothèque

Les controverses autour du musée, qui se sont développées lors de l'élaboration de ce nouvel ensemble, n'ont pas pu épargner la bibliothèque.

Le musée dans la tourmente

Les débats sur le musée se sont principalement centrés autour de la question de l'ethnologie et de l'esthétisme. Certains ethnologues, venant en particulier du musée de l'Homme, reprochaient au nouveau musée de ne mettre en avant que le côté esthétique des œuvres au détriment de l'interprétation anthropologique. Ces ethnologues ont vu dans le musée du quai Branly la main mise des marchands d'art. Selon Bernard Dupaigne, cette « sacralisation » des objets est ethnocentrique ou « occidentalocentrique⁵⁵ ». La compréhension des sociétés ne peut en effet se faire que par la mise en contexte des objets. Or, pour J. Kerchache, grand ordonnateur du musée, « un objet est beau parce qu'il y a quelqu'un pour le sortir de son contexte⁵⁶ ».

Le regard du scientifique et de l'ethnologue n'aurait alors plus qu'un rôle marginal dans le nouveau musée comme le montre la quasi absence de scientifiques aux postes de décision. La mission scientifique et éducative du musée de l'Homme semble avoir été mise de côté. Aujourd'hui, on voit cependant que l'approche artistique cohabite avec une dimension scientifique au sein du département de la recherche et de l'enseignement.

Pour d'autres, ce musée, plutôt que de représenter le dialogue entre les cultures, n'était qu'un « musée des autres⁵⁷ », rejetant ces autres dans l'altérité plutôt que de les accepter comme faisant partie de notre monde. Les objets sont alors présentés comme exotiques, originaires du lointain et rapportés chez nous.

⁵¹ Rapport d'activité 2008, p. 43.

⁵² GRANDET (Odile). « Bibliothèque de musée, bibliothèque dans un musée ? La médiathèque du musée du quai Branly. ». *BBF*, n°4, 2007, p. 6.

⁵³ 200 000 volumes dont le transfert commence le 13 juin 2005.

⁵⁴ Rapport d'activité 2007, p. 39.

⁵⁵ DUPAIGNE (Bernard). *Le scandale des arts premiers : la véritable histoire du musée du quai Branly*. Mille et unes nuits, 2006. p. 23.

⁵⁶ *Journal des arts*, mars 1996 in DUPAIGNE, p. 23.

⁵⁷ DE L'ESTOILE (Benoît). « Du musée de l'Homme au musée du quai Branly, les transformations des musées des autres en France ». [En ligne <http://hal.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=s4k9cm74fff655tcrhqilerrb5&view_this_doc=hal-00361609&version=1>, consulté le 10.09.09]

Si on a exclu l'Europe du musée du quai Branly, c'est plus par un découpage politique que scientifique⁵⁸. Certain se demandent pourtant si cela n'est pas faire preuve de racisme et de colonialisme que de séparer l'Europe du reste du monde. Cette Europe sera rattachée au Musée des civilisations européennes et méditerranéennes (MUCEM) à Marseille, un nouveau musée qui sera un musée de soi, comparé au musée des autres. Or, c'est ce que dénonçait déjà Arnold Van Gennep⁵⁹ en 1905 au début de sa *Nouvelle chronique d'ethnographie et de folklore* au *Mercur de France* : « il est une ethnographie du Finlandais, du Souabe, de l'Écossais, du Français, du Parisien : mais quand il s'agit de Blancs, le Blanc, pour affirmer sa supériorité nomme l'ethnographie : Folk-lore⁶⁰ ». Si on ne parle plus aujourd'hui de folklore dans ces termes, on s'interroge sur la division entre le musée du quai Branly et le futur MUCEM.

Aux critiques, Anne-Christine Taylor⁶¹, anthropologue et directrice du département de la recherche et de l'enseignement, répond en précisant que le musée du quai Branly rompt avec la tradition des grands musées ethnographiques qui était celle du musée de l'Homme. Le musée du quai Branly ne vise pas à proposer un panorama encyclopédique à but éducatif des cultures du monde. Les collections du musée sont trop lacunaires pour cela, tant sur le plan géographique qu'historique.

Le musée refuse la vision essentialiste des cultures qui aurait pu être présente dans l'exposition des quelques objets utilitaires et cérémoniels. Si, selon A.C. Taylor, les accusations de primitivisme peuvent être justifiées dans la mesure où les productions artisanales contemporaines sont absentes, c'est parce que le musée se veut plutôt le reflet d'une histoire scientifique et muséographique. Il s'agit de montrer l'histoire des regards sur ces cultures, ce qui peut également s'appliquer à la bibliothèque. En ce qui concerne l'absence de scientifiques au sein du musée, A.C. Taylor explique que la recherche à toute sa place dans l'institution même si elle se cantonne à un domaine relativement circonscrit : celui de l'anthropologie et de l'histoire des arts.

Quant à la critique de l'esthétisation, la volonté du musée est d'éveiller la curiosité du public, c'est pour cela qu'une spectacularisation est nécessaire. Cette esthétique est mise au service d'une pédagogie. On peut penser que, dans ce contexte, la médiathèque, et en particulier son salon de lecture Kerchache, a un rôle à jouer.

Les discussions autour de la bibliothèque

Les controverses autour de la médiathèque se sont portées sur le démantèlement de la bibliothèque du musée de l'Homme. Lors du transfert des collections, ont été distingués les fonds qui relèvent de « la préhistoire et de l'anthropologie biologique », de « l'ethnologie de l'Europe » et de « l'anthropologie des quatre autres continents ». Cette séparation a pu être jugée assez artificielle dans la mesure où ces fonds formaient une même entité depuis la création de la bibliothèque du musée de l'Homme. Se pose aussi la question des ouvrages qui n'entrent pas dans ces trois catégories. La bibliothèque du musée de l'Homme incarnait la volonté d'unité de la science de l'Homme, revendiquée par Paul Rivet, et cette dispersion empêche aujourd'hui de comprendre la logique du fonds. Cela est décrié par Emmanuelle Sibeud qui appréciait l'éclectisme des fonds du musée de l'Homme. Cette catégorisation est en décalage avec les pratiques des

⁵⁸ Maurice Godelier in DUPAIGNE, p. 81.

⁵⁹ Ethnologue français (1873-1957).

⁶⁰ in SIBEUD (Emmanuelle). « La bibliothèque du Musée de l'Homme : un corpus menacé ». *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2000/2, n°3, p. 194. [En ligne <<http://www.cairn.info/revue-histoire-des-sciences-humaines-2000-2-page-185.htm>>, consulté le 13.11.09]

⁶¹ TAYLOR (Anne-Christine). « Au musée du Quai Branly : la place de l'ethnologie ». *Ethnologie française*, 2008/4, t. XXXVIII, p. 679-684.

chercheurs en sciences humaines. Dans le cas de l'ethnologie, on peut d'ailleurs parler d'une présence diffuse dans différentes disciplines, et on ne saurait la cantonner à des catégories. Ce découpage des collections de la bibliothèque du musée de l'Homme est pour B. Dupaigne dû au fait que le bâtiment de la médiathèque du quai Branly aurait été prévu pour contenir uniquement une bibliothèque d'ethnologie et non l'ensemble des collections de la bibliothèque du musée de l'Homme.

La mise en œuvre du projet documentaire

Le déménagement des documents de la bibliothèque du musée de l'Homme s'est effectué progressivement en 2001. De nouveaux fonds entrent alors dans les collections : Condominas, Girard, Kerchache et Nesterenko. Ces collections sont traitées avec l'appui de la société GRAHAL pour l'organisation, la préparation, le rangement et le contrôle, puis l'exemplarisation et le catalogage.

C'est ensuite le déménagement des documents de la bibliothèque du MNAAO fin 2003. Au printemps 2004, c'est au tour de la photothèque du musée de l'Homme de rejoindre la médiathèque du quai Branly. La photothèque se transforme en véritable iconothèque, rassemblant à la fois des photographies et des arts graphiques.

Pour l'acquisition de documents propres à la nouvelle médiathèque, un « groupe de réflexion sur la politique documentaire » travaille aux orientations de la politique d'acquisition que le comité consultatif de la documentation, mis en place en mai 2003, est chargé de mettre en œuvre. Une réflexion est mise en place sur la coopération documentaire avec d'autres établissements comme la BnF, l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), le Muséum national d'histoire naturelle, le laboratoire d'anthropologie sociale et la maison René Ginouvès⁶².

De ces projets naît un ensemble appelé médiathèque. Mais on peut se demander avec Odile Grandet si l'équation « MH + MNAAO = MQB⁶³ » est exacte. En effet, la médiathèque du quai Branly n'est pas uniquement l'agrégation de ces différents fonds ; elle a également une politique documentaire qui lui est propre. Celle-ci est centrée sur l'ethnologie et des arts non occidentaux. Il faut également veiller à définir des frontières en lien avec d'autres établissements parisiens qui possèdent des collections connexes, comme l'INHA ou le musée de la marine. Il a donc été décidé de limiter les acquisitions dans ces disciplines voisines⁶⁴ même si les chercheurs sont en demande d'une bibliothèque totale.

⁶² Bibliothèque Eric de Dampierre.

⁶³ GRANDET, p. 6.

⁶⁴ Ce qui a d'ailleurs été reproché à la nouvelle bibliothèque par rapport aux collections du musée de l'Homme.

2. LA MEDIATHEQUE DU MUSEE DU QUAI BRANLY

La médiathèque du musée du quai Branly regroupe en son sein plusieurs ensembles documentaires qui en font à la fois une bibliothèque de recherche spécialisée avec un rôle national et une bibliothèque publique pour les visiteurs du musée.

A. Une collection de bibliothèque spécialisée

Les trois pôles documentaires de la bibliothèque

Le projet documentaire de la médiathèque du quai Branly se révèle particulièrement ambitieux. De la bibliothèque du musée de l'Homme, on passe à une médiathèque regroupant dans une même structure trois pôles documentaires (archives, bibliothèque, iconothèque) répartis en quatre espaces : la salle de documentation, la bibliothèque d'étude et de recherche, le salon de lecture Jacques Kerchache et un espace virtuel.

La documentation muséale et les archives contiennent des dossiers de collection et des documents d'archive. La bibliothèque de recherche propose des documents en libre accès, sur Internet ou provenant des réserves. Le salon Kerchache met à la disposition du public des monographies et des périodiques en libre accès. L'iconothèque inclut des documents photographiques, sérigraphiques et graphiques. Ces trois pôles sont réunis administrativement dans le département de la médiathèque du musée, lui même inscrit dans le département du patrimoine et des collections.

Une bibliothèque de recherche

Les bibliothèques de recherche

Les bibliothèques de recherche doivent être des lieux de proximité et répondre aux besoins des chercheurs de l'université qui leur est rattachée. Elles doivent être des réservoirs de sources, des bibliothèques de référence, permettant d'avoir accès, sur place ou à distance, à tous les documents nécessaires, de façon directe et rapide. La bibliothèque du musée du quai Branly est, dans cette optique, une bibliothèque de recherche de proximité pour les chercheurs parisiens et une bibliothèque de recours pour les chercheurs plus éloignés.

Les bibliothèques de recherche sont des instruments de pointe ouverts sur l'ensemble de la production internationale dans leur thème d'excellence. C'est en cela qu'elles doivent pratiquer une veille documentaire afin d'atteindre une quasi exhaustivité dans leur domaine spécialisé. Pourtant, ces bibliothèques ne doivent pas uniquement se concentrer sur leur spécialité. Il s'agit également de développer des collections encyclopédiques, ou du moins dans des secteurs connexes, puisque les travaux de recherche sont souvent issus de questionnements pluridisciplinaires.

La bibliothèque de recherche du quai Branly

La médiathèque du musée du quai Branly se présente comme « un pôle d'excellence en ethnologie⁶⁵ » qui met à disposition du public « un large choix d'ouvrages sur les arts et

⁶⁵ Brochure *Médiathèque, visite guidée*. p. 3.

civilisations d’Afrique, d’Asie, d’Océanie et des Amériques ». Elle contient environ 250 000 documents imprimés et 700 000 photos en plus des archives du musée.

La politique de l’établissement est de tenter d’entrer en adéquation avec une culture généraliste et un public supposé : usagers du salon Kerchache et public des chercheurs qui ont accès à la bibliothèque de recherche⁶⁶. C’est pourquoi la bibliothèque est séparée en plusieurs espaces. Si les fonds de ces différentes entités sont distincts, les acquisitions ne se font pas dans une destination privilégiée.

La bibliothèque tend vers une « exhaustivité réaliste » dans le domaine de l’ethnologie, comme l’explique Odile Grandet. Cependant, on ne peut jamais être réellement exhaustif, même en ce qui concerne les publications françaises qui devraient pourtant toutes parvenir à la bibliothèque par le biais du dépôt légal éditeur, comme nous le verrons par la suite.

Dans le cadre de la politique documentaire du ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche, une étude de la collection imprimée de la médiathèque a été menée en 2008⁶⁷. Elle a concerné les monographies modernes et contemporaines (du XIX^e siècle à aujourd’hui). Il en ressort que la bibliothèque possède une collection internationale et pluridisciplinaire à l’image de sa discipline, l’anthropologie, et que 31% des ouvrages sont en français, 27% en anglais et 8% en allemand.

Les fonds en anthropologie et ethnologie sont très riches, en particulier les fonds africains et américains avec beaucoup d’incursions dans des disciplines connexes comme l’ethnoarchéologie, l’ethnobotanique ou l’ethnomusicologie. La sociologie et les *gender studies* sont aussi représentées avec une collection axée sur la notion d’identité et les migrations. L’histoire est abordée surtout en ce qui concerne les thèmes de la préhistoire, de l’esclavage, de la colonisation, de la décolonisation et des *postcolonial studies*. Les civilisations européennes ne sont pas oubliées puisque 6 000 titres leurs sont consacrés (sous le terme de folklore), même si ces thèmes ne sont pas censés se trouver au quai Branly⁶⁸.

Une collection qui suit les tendances de la recherche

On remarque que la collection de la bibliothèque du Musée du Quai Branly suit l’évolution de la recherche dans le domaine de l’ethnologie. Ceci se perçoit à travers la comparaison entre l’ancien catalogue du musée de l’Homme et les acquisitions en cours aujourd’hui.

Le musée de l’homme faisait beaucoup d’acquisitions dans le domaine du folklore, discipline qui a aujourd’hui quasiment disparu avec la chute de l’URSS. L’évolution est également importante en ce qui concerne les revues. La bibliothèque est aujourd’hui abonnée à des périodiques essentiellement scientifiques et non à des revues de voyage, tourisme ou commerce qui étaient considérées comme relevant de l’ethnographie au musée de l’Homme. On se tourne à présent plus vers des revues d’art ou à la croisée de la littérature et de la science puisque l’art extra-européen est un axe majeur des collections.

La recherche en anthropologie est en mutation constante. On assiste aujourd’hui au développement des *cultural studies*, *gender studies* et *postcolonial studies* qui oblige la bibliothèque à repenser les terrains et les acteurs de l’anthropologie. C’est surtout dans les domaines frontaliers tels que l’histoire, la sociologie, voire la littérature que la

⁶⁶ Inscription sur justification de recherche.

⁶⁷ Rapport d’activité 2008. p. 49.

⁶⁸ Mais à l’ancienne bibliothèque du musée des arts et traditions populaires comme indiqué précédemment.

bibliothèque doit redéployer ses acquisitions afin de répondre aux besoins de la recherche⁶⁹.

Mais si la bibliothèque suit l'actualité de la recherche, c'est surtout en sa qualité de CADIST puisque ces derniers ont l'obligation de s'appuyer sur la recherche. La bibliothèque est donc en liaison avec le département de la recherche au sein même du musée. La bibliothèque travaille par exemple sur le programme de la revue *Gradhiva* et sur l'accueil des post-doctorants.

La politique d'acquisition

Les principes des acquisitions d'imprimés de la médiathèque suivent deux objectifs principaux : répondre à la mission nationale, confiée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui est d'être un pôle d'excellence pour les publications en ethnologie (CADIST) et accompagner le travail fait autour des objets du musée. La bibliothèque suit deux lignes principales d'acquisitions qui sont l'anthropologie et les arts non européens. Les crédits ne sont pas répartis par sous-discipline.

La médiathèque acquiert principalement par voie onéreuse. En 2008 ont ainsi été dépensés 350 000 euros à la fois pour les acquisitions courantes mais aussi pour l'antiquariat⁷⁰ (85 000 €), pour la musique et les films (35 000 €) et les revues (100 000 €)⁷¹. Des ouvrages précieux ont également été achetés⁷². Beaucoup des acquisitions sont également des dons, en majorité le résultat de conventions (dépôt légal éditeur en ethnologie et conservation des thèses de l'Ecole de hautes études en sciences sociales) en plus des versements de documents internes au musée.

Entre 4000 et 5000 documents sont reçus par an à la bibliothèque. Depuis 2003, 50 000 titres ont été achetés par la bibliothèque. A ceci s'ajoutent les dons et les entrées de grosses bibliothèques.

Selon Odile Grandet, les acquisitions « ne sont pas une science exacte⁷³ ». Les acquéreurs font ce qu'ils jugent être utile pour la collection et pour la recherche. Il s'agit de l'image que l'on se fait de la science sur laquelle on travaille, ce qui peut créer des déséquilibres dans certains domaines. La bibliothèque sait ainsi qu'elle a des domaines à renforcer et les religions en font partie. D'autres disciplines sont privilégiées comme la photographie puisque le musée développe un travail sur ce sujet. Un document de politique documentaire est d'ailleurs en cours d'élaboration.

C'est Nicolas Menut qui s'occupe des acquisitions pour la bibliothèque par un suivi de l'édition et une attention portée aux contenus. Les sources des acquisitions sont celles de la plupart des bibliothèques en France, c'est-à-dire *Livres Hebdo* pour ce qui paraît en France et qui n'aurait pas été distribué par l'intermédiaire du dépôt légal. Nicolas Menut dépouille en plus tous les catalogues d'éditeurs. Pour les publications américaines, c'est la revue *Choice* qui constitue la principale source des acquisitions. La lecture de périodiques scientifiques est également indispensable pour se tenir au courant de l'actualité de la recherche et des publications. Des visites chez les libraires et les éditeurs sont aussi un bon moyen de se tenir au courant. La consultation des catalogues des grandes bibliothèques du monde permet également de comparer les collections. L'édition locale de l'Outre mer n'est pas à négliger, en particulier ce qui paraît à la

⁶⁹ Rapport d'activité 2008.

⁷⁰ Achats sur le marché de l'ancien de documents devenus rares.

⁷¹ Rapport d'activité 2008, p. 44.

⁷² *The Congo and the founding of its free State* de Henry M. Stanley (1885) ou *Voyage à Ceylan* de Turpin (1776).

⁷³ Entretien avec Odile Grandet le 11.09.09.

Réunion ou en Nouvelle Calédonie. Certaines difficultés peuvent être rencontrées dans l'achat de documents provenant de l'étranger. L'Amérique du Sud et surtout au Mexique, font l'objet de problèmes de distribution. C'est ainsi que les bibliothécaires se déplacent afin de prospecter sur place. Pour de nombreuses publications, la bibliothèque doit passer hors marché et contacter directement les éditeurs ou les libraires. Les acquisitions sont également rendues plus difficiles dans les pays asiatiques pour des problèmes de langue. C'est pour cela que la bibliothèque achète surtout en alphabet latin⁷⁴. De toute façon, la demande est minime pour les langues vernaculaires.

C'est également lors de l'achat d'objets par le musée que l'on peut évaluer les collections de la bibliothèque. En effet, chaque acquisition du musée fait l'objet d'une bibliographie complète qu'il convient de comparer avec ce qui se trouve à la bibliothèque ce qui permet d'effectuer de nouvelles acquisitions si besoin.

Le salon Kerchache ne fait pas l'objet d'acquisitions particulières puisque ses fonds proviennent de la collection générale de la bibliothèque. On choisit principalement les documents en langue française de manière à correspondre au public du salon de lecture.

B. Un rôle dans la carte documentaire nationale

La bibliothèque du quai Branly représente un dispositif original dans le paysage bibliothéconomique et muséal français par la richesse de ses collections documentaires et patrimoniales et par la variété des missions qui lui sont confiées, tant locales que nationales, tant scientifiques que grand public.

Un CADIST en ethnologie/anthropologie

Les missions des CADIST

Quand les centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) ont été créés dans les années 1980, ils devaient poser les bases d'une carte documentaire nationale en donnant des moyens supplémentaires aux bibliothèques.

Les CADIST reçoivent deux missions. La première est d'acquérir la documentation française et étrangère de niveau recherche la plus complète possible dans leur discipline et dans une perspective d'exhaustivité. La priorité est donnée à la documentation étrangère, en particulier pour les périodiques. Les CADIST doivent déterminer leur politique documentaire en concertation avec les autres établissements de leur discipline. A ceci s'ajoute une mission de conservation. Le deuxième rôle des CADIST est d'assurer la diffusion rapide d'une documentation primaire de recours par le biais du prêt entre bibliothèques (PEB).

Les bibliothèques choisies pour être CADIST devaient être des bibliothèques « chef de file » réunissant trois conditions majeures en 1992⁷⁵ : la richesse du fonds rétrospectif, des moyens budgétaires garantissant un niveau élevé de couverture documentaire et une insertion dans un environnement de recherche dynamique.

Chaque année, les établissements CADIST reçoivent une subvention destinée à compléter leur collection, à assurer la conservation des fonds acquis sur crédit CADIST et à couvrir les frais de diffusion des documents.

⁷⁴ Le catalogage n'est d'ailleurs pas effectué dans les langues asiatiques.

⁷⁵ Circulaire n° 92-378 du 31 décembre 1992, publiée dans le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n°1, 7 janvier 1993.

Dans le contexte de développement de l'édition électronique et avec la diminution du PEB, les CADIST ont donc dû revoir leurs missions et les adapter aux nouveaux besoins de la recherche. Ils ne doivent aujourd'hui plus se contenter de tendre vers une exhaustivité illusoire dans leur discipline. L'animation de réseaux disciplinaires nationaux pour la coordination des acquisitions et la conservation partagée fait aussi partie de leur mission. Les CADIST doivent de plus développer de nouveaux services à valeur ajoutée adaptés aux chercheurs comme la mise en place d'une veille scientifique en repérant les services et les ressources.

Le CADIST du quai Branly

A l'origine, c'est la bibliothèque du musée de l'Homme qui est choisie en 1982 pour devenir CADIST en ethnologie et en préhistoire. L'ethnologie est reprise par la médiathèque du quai Branly et la préhistoire est confiée au muséum d'Histoire naturelle. Une convention CADIST est signée le 11 septembre 2006 avec la médiathèque. La subvention de départ s'élève à 85 000 euros⁷⁶. Elle augmente régulièrement pour atteindre 95 000 euros en 2008⁷⁷, ce qui correspond à un peu moins de 30% des acquisitions.

Son rôle de CADIST donne à la bibliothèque la mission d'acheter tout ce qui paraît en France et qui ne lui parvient pas par le biais du dépôt légal. La bibliothèque développe aussi des fonds dans des matières connexes comme l'histoire, notamment l'histoire de la colonisation, ou la linguistique. Des ouvrages en langues étrangères doivent également être achetés en quantité afin de compléter les collections, en particulier en anglais, espagnol, italien ou russe. C'est ainsi que la bibliothèque acquiert davantage de documents en langues étrangères qu'en français. Les langues européennes sont privilégiées par principe de réalité vis-à-vis du public.

L'objectif est d'arriver à une adéquation entre un lectorat potentiel et une collection, pour donner aux lecteurs un fonds cohérent sur une aire géographique donnée. C'est pour cela qu'il s'agit de s'entendre avec d'autres établissements comme la BULAC, l'INHA ou la BnF. Le service de PEB permet de toucher les lecteurs universitaires de toute la France ; en 2007, 795 documents ont été fournis par ce biais⁷⁸.

Un pôle associé de la BnF : le dépôt légal éditeur

Le réseau des pôles associés et le dépôt légal éditeur

Le réseau des pôles associés fait partie de la mission de coopération de la Bibliothèque nationale de France (BnF) fondée sur des relations contractuelles⁷⁹. Il a été mis en place en 1994 avec un objectif d'aménagement du territoire et de complémentarité documentaire.

Aujourd'hui, deux réseaux distincts de pôles associés coexistent : un réseau de collecte partagée pour le dépôt légal imprimeur, au sein duquel les bibliothèques ont la charge d'une fraction de la collection nationale, et un réseau de partage documentaire sur des disciplines données.

⁷⁶ Rapport d'activité 2006.

⁷⁷ Rapport d'activité 2008.

⁷⁸ Rapport d'activité 2007, p. 43.

⁷⁹ BOUSQUET (Mireille), LESQUINS (Noémie), WIEGANDT (Caroline). « La place de la Bibliothèque nationale de France dans les réseaux nationaux de coopération », *BBF*, 2003, n° 2, p. 24-31.

Depuis 2006, des conventions ont été signées pour le dépôt du second exemplaire du dépôt légal éditeur. Ce réseau a été constitué dans un but d'une meilleure exploitation (localisation, signalement, conservation) et d'une réelle valorisation des documents imprimés issus du dépôt légal. Ce type de pôle est dit « pôle de dépôt légal éditeur ».

Le pôle de dépôt légal éditeur du quai Branly

C'est dans ce cadre que la médiathèque du quai Branly, déjà CADIST en ethnologie, a signé une convention avec la BnF pour le dépôt légal éditeur des ouvrages relevant de l'ethnologie et qui sont tirés à plus de 300 exemplaires. C'est ainsi que la bibliothèque a reçu 140 ouvrages et 39 titres de revues en 2008⁸⁰. Ce nombre restreint s'explique par le fait que l'anthropologie est une petite discipline dans l'édition française. Pourtant, comme le souligne Nicolas Menut, toutes les publications en ethnologie ne parviennent pas à la bibliothèque lors de la répartition effectuée par la BnF. C'est le cas des documents traitant des mondes ibéro-américains qui, même s'il s'agit d'anthropologie, sont envoyés vers le CADIST de Bordeaux, spécialisé en Amérique latine et lusophone. Il convient à la bibliothèque de racheter ces ouvrages.

Un lien avec un réseau d'autres bibliothèques

La médiathèque du quai Branly est une des multiples bibliothèques de la capitale. Il s'agit donc pour elle d'exister parmi toutes ces bibliothèques, de travailler en réseau afin de s'installer dans le paysage parisien.

Dans le cas de la bibliothèque du quai Branly, la coopération avec les autres établissements du même domaine scientifique reste à développer. Si quelques réunions ont lieu avec les bibliothèques de Nanterre, de Villejuif et du Collège de France⁸¹, aucune décision majeure n'a été prise. La seule coopération réellement effective est celle avec l'INHA pour une convention d'acquisitions partagées dans le domaine des arts non occidentaux. Le but de ce type de collaborations est principalement d'éviter les doublons tout en offrant une couverture documentaire optimale au public.

A ceci s'ajoute le fait que la médiathèque s'intègre à un ensemble plus vaste, celui du musée. Elle doit collaborer avec d'autres musées tels que le Palais de Tokyo, le musée Guimet, la maison du Japon, le Grand Palais, la Cité de l'architecture et du patrimoine, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration ou encore le musée national de la Marine. Des relations sont également nouées avec de grands musées étrangers comme le musée des civilisations au Canada.

C. Les usagers de la médiathèque : deux publics différents

La médiathèque du quai Branly s'adresse à deux publics différents : les chercheurs ou étudiants et un public plus large issu des visiteurs du musée. Cela va conditionner, nous le verrons plus tard, un traitement différencié du fait religieux dans les espaces de la bibliothèque.

⁸⁰ Rapport d'activité 2008.

⁸¹ Bibliothèques Eric de Dampierre, André-Georges Haudricourt et du laboratoire d'anthropologie sociale.

La bibliothèque de recherche

La bibliothèque d'étude et de recherche est une bibliothèque de consultation. Le public y est principalement constitué d'étudiants : 68% des 3688 lecteurs actifs en 2008⁸². Ces lecteurs sont issus d'une multitude d'établissements d'enseignement supérieur français et étrangers, en particulier de l'université Paris I, de l'école du Louvre, de l'EHESS et de l'université Paris X. On remarque d'ailleurs que ces étudiants sont majoritairement inscrits en histoire de l'art, ethnologie, archéologie, histoire ou art et de niveau master ou doctorat. Les étudiants qui suivent des cours ou séminaires au musée sont fortement représentés dans la population des lecteurs actifs.

Il est à constater que la spécialisation de la bibliothèque et le fait qu'il faille se déplacer en dehors de son université pour venir y consulter des documents, ne peut que concerner un public très motivé. Des propositions de lecture à distance sont également développées afin de diversifier le public.

A cela s'ajoute la salle de consultation des archives et de la documentation muséale qui attire en particulier les chercheurs. 556 personnes ont fait une demande de consultation en 2008 dont 57,5% d'étudiants et de chercheurs⁸³, 29,8% de musées et 12,8% de chercheurs indépendants⁸⁴, en plus des demandes faites par le personnel du musée.

Le salon de lecture Jacques Kerchache

Le salon Kerchache, ouvert aux mêmes horaires que le musée, est destiné au grand public. Il est conçu comme un outil de diffusion à l'ensemble des publics, avec de nombreux ouvrages pour la jeunesse. Le salon de lecture présente un panorama des cultures d'Afrique, d'Asie d'Océanie et des Amériques suivant les orientations du musée. Les demandes concernent en particulier les documents qui permettent de prolonger les expositions⁸⁵ ou de s'intéresser aux différents pays. Le salon de lecture semble avoir un certain succès puisque 10% des visiteurs du musée s'y rendent⁸⁶. Un travail d'animation est indispensable pour faire venir encore plus de personnes, et non pas seulement le public habitué des musées.

⁸² Chiffres issus du Rapport d'activité 2008, on remarque d'ailleurs une forte augmentation de la fréquentation entre 2007 et 2008.

⁸³ En particulier provenant de l'Ecole du Louvre et 40% de ces demandes provenaient en 2007 d'étudiants inscrits dans des universités étrangères.

⁸⁴ Rapport d'activité 2008, p. 52.

⁸⁵ C'est d'ailleurs pour cela que les collections du salon de lecture suivent la programmation du musée et sont actualisées régulièrement.

⁸⁶ Entretien avec O. Grandet le 11.09.09.

3. UNE BIBLIOTHEQUE DANS UN MUSEE OU LES RELIGIONS OCCUPENT UNE PLACE PARTICULIERE

La médiathèque fait partie d'un dispositif original : celui du musée du quai Branly où le fait religieux est très présent, à la fois dans les programmes de recherche menés par les équipes de scientifiques et dans les collections présentées au public. Cette présence des religions n'est pas sans amener des discussions dans le contexte d'une France laïque.

A. Le rôle de la bibliothèque dans l'établissement culturel et scientifique du quai Branly

Une mission en relation avec le musée

Le musée du quai Branly a été conçu de manière à regrouper en son sein différentes composantes culturelles dont la médiathèque fait partie. On peut parler de « grande cité culturelle à vocation pluridisciplinaire⁸⁷ » où la bibliothèque tient une place majeure. Cela en fait un dispositif inédit dans le paysage muséographique français.

La médiathèque a joué un rôle dès la construction du musée puisque c'est elle qui fournit la documentation sur les œuvres. Elle dépend du département du patrimoine et des collections, s'insérant pleinement dans le projet muséal, tout en coopérant avec la direction du développement culturel du musée.

C'est surtout le salon de lecture Kerchache qui poursuit la politique du musée envers les publics. Il est « un lieu de valorisation pour l'ensemble de la collection. Ouvert à tous, depuis le hall du musée, sa définition comme sa position en font la vitrine des collections de la médiathèque⁸⁸ ». On y organise des événements⁸⁹ destinés à un public non spécialiste afin de le familiariser avec les collections de la médiathèque, lui présenter les fonds anciens, mais aussi faire de la vulgarisation autour des collections du musée⁹⁰.

Les collections du salon Kerchache, liées à l'actualité du musée, sont renouvelées mensuellement et présentées sous forme thématique. La présentation des collections mise sur le mélange des supports afin de donner à voir la richesse du fonds ; les collections muséales et filmiques y ont d'ailleurs une place particulière. On y trouve des documents de tous niveaux, des ouvrages de recherche aux bandes dessinées.

Le lien avec le département de la recherche et de l'enseignement

Le musée du quai Branly a vocation à être un lieu de production et de diffusion des connaissances scientifiques grâce au département de la recherche et de l'enseignement.

⁸⁷ Rapport d'activité 2008, p. 2.

⁸⁸ Rapport d'activité 2007, p. 38.

⁸⁹ Les « rendez-vous » autour d'auteurs, d'ethnologues, d'artistes.

⁹⁰ Calendrier des rendez-vous du Salon Kerchache. [En ligne <<http://www.quaibrantly.fr/fr/programmation/salon-de-lecture-jacques-kerchache/calendrier-des-rendez-vous.html>>, consulté le 26.11.09]. Par exemple, au cours de l'automne 2009 se sont tenues des rencontres autour de l'exposition *Tarzan*, ou encore la présentation d'imprimés de la médiathèque dans le cadre de l'exposition *Teotihuacan, cité des dieux*.

Le champ de recherche du département se limite à l'anthropologie et à l'histoire des arts, et plus précisément à l'étude anthropologique et historique des arts et des techniques de figuration, domaine de recherche multidisciplinaire en plein essor. Cela précise l'identité de l'établissement dans le paysage des institutions muséales et organismes de recherche. Le département est aussi ouvert à des projets de recherche relevant d'autres disciplines comme l'histoire, la sociologie des institutions culturelles, la linguistique, l'ethnomusicologie ou encore les sciences de la cognition. Les différentes aires géographiques relevant du musée (Afrique, Océanie, Amériques, Asie) doivent être représentées dans ces recherches avec une dimension comparative incluant l'Europe, ou plus généralement le monde culturel occidental.

L'objectif du département est d'intégrer pleinement la recherche et l'enseignement supérieur à la vie de l'institution. Le musée doit devenir un établissement de savoir fortement engagé dans la recherche de pointe et dans sa diffusion. Des partenariats existent donc avec l'EHESS, l'Ecole du Louvre, l'ENS, les universités de Paris I, Paris III, Paris VIII, Paris X, Paris XI, l'INALCO et des sociétés savantes. Le département s'est associé au CNRS sous la forme d'un groupe de recherche international (GRDI) dénommé « anthropologie et histoire des arts ».

L'objectif est de susciter des travaux de recherche originaux et d'offrir un enseignement de haut niveau, en lien avec les collections, tout en promouvant la diffusion des connaissances en sciences humaines. Bien que le musée du quai Branly ne soit pas une institution diplômante, une partie des cours de certaines universités a été localisée au musée.

Le département a également développé l'accueil de chercheurs avec un système de bourses doctorales et post-doctorales. Différentes manifestations sont initiées permettant de restituer l'avancée des recherches auprès du public par exemple par des cycles de conférences⁹¹. La revue d'ethnologie *Gradhiva* fait partie de ce dispositif. Revue fondée en 1986 par Michel Leiris et Jean Jamin, elle est un lieu de débat sur l'histoire et les développements actuels de l'anthropologie tout en étant ouverte à de nombreuses disciplines telles que l'esthétique, l'histoire, la sociologie, la littérature ou la musique.

La médiathèque participe à ce dynamisme en étant un instrument de pointe à l'appui de la recherche. C'est pour cela que sa politique documentaire doit suivre les orientations du département de la recherche et de l'enseignement et développer des collections pluridisciplinaires utiles aux chercheurs. On remarque d'ailleurs que le fait religieux est très présent dans les recherches menées au musée⁹², d'où l'intérêt pour la médiathèque de posséder des documents traitant de ce sujet.

⁹¹ Les rencontres dans le salon Kerchache participent de ce dispositif.

⁹² Par exemple, le prix de thèse 2008 a été décerné à Grégory Delaplace pour sa thèse sur « L'invention des morts en Mongolie contemporaine. Sépultures, fantômes, photographie » et une bourse doctorale a été donnée à Andréa-Luz Gutierrez-Chocquevilca pour sa thèse « Voix des maîtres : perception d'esprit et jeux d'identification ethniques. Contribution à l'étude du système socio-rituel quechua d'Amazonie péruvienne ».

B. Les religions au sein du musée : laïcisation, esthétisation ou conservation de la valeur spirituelle ?

Une institution au sein d'une République laïque

Le musée du quai Branly s'inscrit dans le paysage des institutions françaises, c'est-à-dire dans le cadre d'une République laïque. C'est en cela qu'il est soumis à la charte de la laïcité comme tous les autres établissements publics⁹³. Dès le départ, la volonté était de créer une grande entreprise culturelle de service public plutôt qu'un musée dont le rôle se limiterait à la conservation et à l'exposition des collections. Un large spectre d'activités a donc été mis en place, un peu comme dans le centre Georges Pompidou. Cela devait devenir une « institution culturelle totale⁹⁴ », un lieu d'engagement intellectuel et civique avec l'altérité culturelle.

Le musée du quai Branly a une particularité dans l'espace muséal laïc français. Comme de nombreux musées, il présente des œuvres religieuses qui sont érigées au statut d'œuvres d'art. Ces objets sacrés ne sont plus considérés comme tels lorsqu'ils sont exposés ; ils acquièrent une dimension laïque en entrant dans le patrimoine artistique de l'humanité. On peut alors se demander, avec Catherine Clément, si on ne peut pas parler de « sacralité laïque⁹⁵ » en ce qui concerne les collections du musée du quai Branly.

Pour Mamadou Diouf⁹⁶, historien, un musée est un espace public changeant qui attribue aux objets des valeurs différentes. Si un musée peut être envisagé comme un espace de loisirs, il doit aussi être perçu comme un espace culturel, un espace religieux ou un espace de jouissance. Le fait d'exposer des œuvres et de les mettre en avant leur confère un statut « sacré » ; elles ont été choisies, élues, parmi tant d'autres, mises à part du « profane », c'est-à-dire des autres productions artistiques qui ne sont pas jugées dignes de figurer dans les collections. L'institution muséale les distingue et les légitime ; elles représentent la quintessence de l'art. On doit les révéler en tant que telles.

Bien qu'en France la notion d'espace public exclue la présence d'un espace rituel, ce n'est pas nécessairement vrai dans toutes les sociétés. On doit alors se poser la question de la place et de la fonction du musée en tant qu'institution dans un espace national bien précis. La distinction entre espace public et espace rituel est assez récente en Europe, datant du moment de la modernité. Dans d'autres sociétés, les objets des musées conservent leur part de sacré. C'est le cas, par exemple, en Australie, en Nouvelle Zélande ou au Vanuatu. Par exemple, certains des objets exposés dans ces pays ne peuvent pas être vus par des femmes, à cause de leur valeur rituelle, à la fois pour protéger les objets mais aussi pour protéger les femmes de leurs pouvoirs. Des cérémonies sont menées lors de l'arrivée des objets dans les musées ou lorsqu'ils doivent être déplacés. De même, la séparation entre le rituel et le public n'existe pas dans la plupart des musées américains puisque le fait même de présenter des objets dans un musée leur confère une dimension sacrée comme participant de l'héritage commun.

La position de la France en la matière est donc originale. On ne s'est jamais réellement posé la question de la présence d'objets sacrés ou de représentations religieuses dans les

⁹³ En ligne <<http://www.service-public.fr/actualites/00537.html>>, consulté le 11.12.09.

⁹⁴ TAYLOR, p. 680.

⁹⁵ CLEMENT (Catherine). « Le musée : espace laïc, espace rituel, espace multiple ? », in *Le dialogue des cultures : actes des rencontres inaugurales du musée du Quai Branly (21 juin 2006)*, sous la dir. de Bruno Latour, Babel, 2007.

⁹⁶ in CLEMENT.

musées d'art français. En entrant dans les collections, ces œuvres perdaient leur part de sacré ; elles devenaient de l'« art » et relevaient du patrimoine culturel commun. Les collections du musée du quai Branly posent néanmoins le sujet d'une autre manière à cause de la spécificité des œuvres qui y sont présentées.

Les querelles autour de la perception du fait religieux dans le musée

Cette présence d'objets rituels dans une institution laïque française a pu être considérée comme problématique. En effet, la démarche du musée, quant au caractère sacré de certaines œuvres exposées, n'a pas été expliquée de façon suffisamment claire. Cela fait dire à Anne-Christine Taylor que :

« Le public se trouve, en effet, pris dans une offre contradictoire de modes d'engagement avec ce type d'objet : la scénographie adoptée rehausse l'aura de puissance et de mystère dégagée par l'objet, afin d'évoquer l'attitude religieuse qu'elle suscite dans son milieu culturel d'origine ; dans le même temps, cet appel à une relation de croyance relève du simulacre, puisqu'il s'agit de porter un regard laïc sur ces œuvres, présentes au musée au titre d'œuvres d'art et non d'objets de dévotion. Encore faut-il donner au public les moyens de faire la différence entre deux manières d'entrer en relation avec un objet, en lui donnant accès à la fabrique technique et sociale des effets de puissance propres à ces artefacts...⁹⁷ ».

Le manque d'information sur les œuvres dans la scénographie des collections s'explique par le fait que la muséographie du quai Branly ne souhaite pas imposer de discours d'autorité aux visiteurs. Chacun doit pouvoir choisir le niveau d'information qu'il souhaite sur les œuvres présentées. Si un système de médiation scientifique existe, la scénographie et les panneaux explicatifs sur les œuvres mériteraient d'être revus afin de rendre plus clair aux yeux du public la provenance des objets, leur utilisation et leur signification dans leur milieu d'origine. En ce qui concerne les objets rituels, le manque d'explication revient à donner une aura de mystère supplémentaire, rehaussée par les jeux de lumière et d'obscurité dans la scénographie. Le musée se trouve alors dans une position ambiguë ; espace de présentation laïc mais aussi lieu de mystère et d'adoration des « idoles », fétiches artistiques ou religieux selon le niveau d'appréhension de chaque visiteur.

Le salon Kerchache a ici un rôle important à jouer puisqu'il fournit une documentation permettant de prolonger la visite et d'approfondir certains aspects des œuvres. L'inconvénient est que l'accès à la médiathèque ne se fait pas sans un certain effort de la part des visiteurs, et ne peut donc concerner que les plus motivés.

Une mission de médiation entre les différentes cultures et religions : une certaine vision consensuelle du fait religieux

Le musée du quai Branly s'est, dès le départ, posé en défenseur de la médiation culturelle et du refus de l'ethnocentrisme occidental en s'interdisant de « proclamer une quelconque hiérarchie des arts et des peuples⁹⁸ ». L'allocution de Jacques Chirac lors de l'inauguration du musée en est l'illustration.

⁹⁷ TAYLOR. p. 681.

⁹⁸ Rapport d'activité 2008, p. 4.

« Au cœur de notre démarche, il y a le refus de l'ethnocentrisme, de cette prétention déraisonnable et inacceptable de l'Occident à porter, en lui seul, le destin de l'humanité. Il y a le rejet de ce faux évolutionnisme qui prétend que certains peuples seraient comme figés à un stade antérieur de l'évolution humaine, que leurs cultures dites "primitives" ne vaudraient que comme objets d'étude pour l'ethnologue ou, au mieux, sources d'inspiration pour l'artiste occidental. (...) C'est d'abord cette conviction, celle de l'égalité des dignités des cultures du monde, qui fonde le musée du quai Branly⁹⁹. »

Le musée ambitionne donc de promouvoir un nouveau regard sur ces peuples, regard opposé à celui qui a prévalu pendant les siècles de la colonisation, loin des stéréotypes du sauvage et du primitif. Ce sont les chefs-d'œuvre présentés et « qui n'ont rien à envier aux plus belles productions de l'art occidental » qui devraient permettre la rencontre entre les occidentaux et ces peuples. On s'adresse ici à l'émotion, le sentiment artistique, devant la beauté des œuvres, plus qu'à la compréhension anthropologique de leur fonction dans leur société d'origine. Il s'agit de montrer que les productions artistiques, et non perçues comme religieuses ou utilitaires, sont aussi belles que les œuvres occidentales.

« Plus que jamais, le destin du monde est là : dans la capacité des peuples à porter les uns sur les autres un regard instruit, à faire dialoguer leurs différences et leurs cultures pour que, dans son infinie diversité, l'humanité se rassemble autour des valeurs qui l'unissent réellement¹⁰⁰. »

Le fait religieux se trouve donc dans une vision consensuelle. On ne met pas en avant la fonction rituelle des objets ; tout est aplani au rang artistique. C'est grâce à l'art que les religions du monde sont à égalité. On ne s'interroge pas sur leurs doctrines et leurs pratiques, source de conflit, seules les beautés artistiques sont mises en avant. En s'adressant aux émotions, les opinions s'harmonisent.

Des critiques se sont ainsi élevées contre le fait que le musée du quai Branly n'a pas instauré de véritable dialogue avec les communautés d'où les œuvres sont issues. Au contraire des musées anglo-saxons où les expositions sont réalisées en partenariat avec les représentants des communautés autochtones afin d'instaurer un dialogue autour d'un patrimoine commun¹⁰¹, le musée du quai Branly semble donner une vision unilatérale de ses œuvres. Cette attitude proviendrait, selon Sally Prince, du refus de la France d'affronter les fantômes issus de la colonisation. La mise en avant de la laïcité serait un moyen pour le musée de célébrer la diversité culturelle tout en la « purifiant » d'un communautarisme qui effraie. La même idée se retrouve chez Benoît de l'Estoile qui pointe une contradiction entre « l'universalisme pluraliste », proclamé par le musée du quai Branly, et « l'universalisme assimilationniste » de la France. Cette dernière veut que les populations immigrées se conforment à l'« identité nationale » en refusant le « multiculturalisme » condamné sous le terme du « communautarisme ». Le musée du quai Branly se trouve donc dans une position ambiguë, entre volonté d'égalité des cultures et intégration au modèle français.

Le musée du quai Branly se veut en rupture par rapport à la période coloniale, en reléguant les vestiges coloniaux dans les réserves. Il ne représente qu'un « musée des autres », qui ne prend pas en compte le « nous » européen. On peut alors se demander,

⁹⁹ CHIRAC.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ GROGNET (Fabrice). « Sally Price, « Paris Primitive. Jacques Chirac's Museum on the Quai Branly », *L'Homme*, 189/2009, [En ligne <<http://lhomme.revues.org/index21217.html>>, consulté le 17.11.09]

avec Benoît de l'Estoile, si le musée du quai Branly n'est pas un musée consensuel, qui ne veut choquer personne en ne présentant que les bons aspects de chacune des cultures ; les cultures représentées mais aussi cultures européennes dont la période coloniale est occultée. La volonté n'est donc pas de créer un nouveau « nous » mais bien de conserver un « nous » européen et une altérité fantasmée et idéalisée.

La médiathèque, en tant que composante d'un établissement culturel tel que le musée du quai Branly, se trouve dans la position d'un établissement public qui doit traiter du fait religieux tout en tenant compte du principe de laïcité. Mais l'histoire de l'institution et son rôle national en font un lieu privilégié pour l'étude des religions.

Le fait religieux à la médiathèque du musée du quai Branly : entre représentations, discours et réalité

La médiathèque du quai Branly occupe une place originale dans le paysage bibliothéconomique français, par son appartenance au musée et par sa spécificité en anthropologie. Quand on aborde le fait religieux en bibliothèque, on s'interroge surtout sur la présence des grandes religions et des sectes. Cependant, le fait religieux ne revêt pas ici les mêmes dimensions, issues de l'histoire de l'ethnologie. Cela va amener la médiathèque à tenir un certain discours qui, au contact de la réalité, ne va pas nécessairement se confirmer.

1. LE FAIT RELIGIEUX EN ANTHROPOLOGIE : UN OBJET DIFFICILE A CERNER

L'anthropologie a pour projet d'« appréhender l'unité de l'homme social dans la multiplicité de ses œuvres¹⁰² ». Le fait religieux en fait donc partie.

A. L'anthropologie des religions ou les religions dans l'anthropologie

Histoire de l'anthropologie des religions

Evolution de la discipline

Une définition restrictive de l'anthropologie des religions pourrait être celle de l'étude comparative des sociétés non occidentales et de leurs systèmes de croyance. Néanmoins, elle est aussi la science de la religion conçue dans son universalité. Toutefois, l'expression d'« anthropologie des religions » est assez peu utilisée aujourd'hui dans la tradition anthropologique française puisque l'on considère que les religions ne font pas l'objet d'une étude spécifique mais qu'elles font partie de l'anthropologie en général. Il n'existe pas une seule approche de l'étude de la religion dans une perspective anthropologique.

Avant le XIX^e siècle, la description de la religion est une constante dans les récits des voyageurs, explorateurs et missionnaires, devenant un élément essentiel pour la connaissance des peuples extra-européens. Il existe un lien fort entre la naissance de l'anthropologie et l'évangélisation chrétienne puisque les missionnaires, sont les précurseurs de l'ethnographie descriptive dans le but d'évangéliser les « primitifs ». Ces

¹⁰² SINDZINGRE. « L'anthropologie, une structure segmentaire ? ». *L'Homme : l'anthropologie, état des lieux*. 1986 in BONTE, IZARD.

derniers sont décrits avec le prisme de la pensée occidentale. Les ethnologues ont donc, dès le départ, été confrontés aux lectures missionnaires des croyances et des rites.

D'un autre côté, au XIX^e siècle, en contre-pied à la vision missionnaire, les anthropologues, certains dans une perspective positiviste, concevaient la religion, comme une forme de pensée archaïque et irrationnelle qui devait un jour se fondre dans les institutions modernes de la science.

On considère Edward Burnett Tylor¹⁰³ comme le père de l'anthropologie des religions. Il applique la théorie de l'évolution à l'étude du fait religieux dans son livre *Primitive culture* (1871) où les religions et les mythes sont décrits comme des résidus de l'état sauvage. Les stades de développement matériel d'une société correspondraient ainsi aux stades d'une évolution religieuse. L'animisme, la croyance en l'âme des objets animés ou inanimés, est ainsi le stade primitif de la religion, suivi du polythéisme et enfin du monothéisme. A sa suite, les anthropologues s'intéressent aux origines de la religion jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Dès le XIX^e siècle, la méthode de l'anthropologie des religions privilégie les enquêtes à partir d'expériences directes sur le terrain : c'est la naissance de l'ethnographie descriptive.

En France, l'anthropologie des religions a longtemps été considérée comme une sous-section de la sociologie générale et comparative, selon la position de Marcel Mauss ou de Roger Bastide. C'est Emile Durkheim qui est considéré comme le père de l'école française d'anthropologie des religions. Pour lui, la religion est un « fait social », on ne doit pas l'étudier uniquement sous l'angle de la théologie. On peut ainsi dire, avec Edward Evan Evans-Pritchard¹⁰⁴ que :

« the beliefs are for him [the anthropologist] sociological facts, not theological facts, and his sole concern is with their relation to each other and to other social facts. His problems are scientific, not metaphysical or ontological¹⁰⁵. »

Différents courants scientifiques se succèdent depuis l'évolutionnisme jusqu'au fonctionnalisme. Ce n'est plus l'origine de la religion qui est recherchée mais sa fonction sociale. On passe ensuite au structuralisme qui déplace la question religieuse au même plan que les aspects psychologiques et sociaux. Dans le monde anglo-saxon, ce sont les théories de Mary Douglas¹⁰⁶ qui mettent l'accent sur les relations sociales et celles de Clifford Geertz¹⁰⁷ qui voient la religion comme un système de symboles. Les anthropologues commencent à considérer la religion comme un système structuré.

Dans les années 1950 et 1960, l'intérêt pour la religion diminue en anthropologie au point que Claude Lévi-Strauss dise que « l'anthropologie semble s'être progressivement détachée de l'étude des faits religieux¹⁰⁸ ».

Pendant les années 1970 se développent les études anthropologiques des états de la conscience lors des expériences religieuses. C'est aussi le moment où se développent les études postcoloniales qui vont générer une nouvelle vision de la religion. On se focalise alors sur les erreurs passées et les représentations que l'on se faisait du fait religieux

¹⁰³ Anthropologue britannique (1832-1917).

¹⁰⁴ Anthropologue britannique (1902-1973).

¹⁰⁵ In BOWIE (Fiona). *The Anthropology of religion, an introduction*. Blackwell publishing, 2006.

¹⁰⁶ Anthropologue britannique (1921-2007).

¹⁰⁷ Anthropologue américain (1926-2006).

¹⁰⁸ LEVI-STRAUSS in OBADIA (Lionel). *L'anthropologie des religions*. La Découverte, 2007.

pendant la colonisation. De là découle une certaine mauvaise conscience de l'anthropologie vis-à-vis de la religion.

Rapports de l'anthropologie des religions avec les autres disciplines

L'anthropologie des religions doit trouver sa place parmi les autres disciplines qui traitent du fait religieux, c'est-à-dire l'histoire des religions qui étudie les variations et récurrences des expressions religieuses dans le temps, la psychologie de la religion qui analyse les rapports entre la psyché humaine et le fait religieux, ou encore la sociologie des religions.

La sociologie des religions¹⁰⁹, discipline qui peut sembler la plus proche de l'anthropologie, s'intéresse aux religions dites « historiques », pour l'essentiel celles de sa propre société, selon le modèle issu de Max Weber et de son *Ethique protestante ou l'esprit du capitalisme*¹¹⁰. Cette discipline interroge les processus d'évolution des formes de la religiosité (rationalisation ou sécularisation) lorsque les religions se trouvent en contact avec la modernité. Elle étudie également l'influence des religions sur l'évolution des idées, des valeurs et des dispositions à agir en société.

D'un autre côté, l'anthropologie s'attache plutôt aux religions dites « traditionnelles », religions de la coutume ou des ancêtres selon une inspiration durkheimienne avec son étude des religions australiennes¹¹¹.

Cependant, depuis la fin des années 1960, la différence entre les deux disciplines se brouille ; la sociologie commence à faire des recherches sur les « mouvements religieux modernes » dans les sociétés non européennes¹¹² alors que l'anthropologie se penche sur les religions du Livre et sur leur histoire.

Le concept de religion en anthropologie

Un concept occidental

Le concept de religion en ethnologie correspond à l'existence conjointe de croyances et d'actes qui visent à établir des relations spécifiques entre les hommes et les êtres ou les pouvoirs extrahumains. Ces pratiques et croyances forment un système qui est envisagé par les acteurs comme ayant une portée universelle même s'il n'existe que dans une société bien déterminée.

Ce concept de religion est un concept occidental qui a été forgé dans le creuset intellectuel et linguistique du christianisme. Se pose alors la question de l'arbitraire de cette définition à partir d'un terme occidental. Aucune définition de la religion en anthropologie n'a d'ailleurs emporté l'adhésion de l'ensemble de la communauté scientifique.

Pour les premiers explorateurs, le plus souvent missionnaires, comme Samuel Baker¹¹³ ou Henry Drummond¹¹⁴, les « sauvages » n'avaient pas de religion car ils n'entraient pas dans les catégories occidentales du fait religieux.

¹⁰⁹ Définition issue de BONTE (Pierre), IZARD (Michel). *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Quadrige/PUF, 2002.

¹¹⁰ 1904.

¹¹¹ *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, 1912.

¹¹² Recherches sur les millénarismes, les évangélismes, etc.

¹¹³ Explorateur anglais (1821-1893).

¹¹⁴ Explorateur et évangéliste écossais (1851-1897).

Plus tard, Friedrich Max Muller¹¹⁵, un des père fondateurs de la religion comparative explique, dans *Introduction to the science of religion* (1873), que la croyance dans un être divin est universelle même si une religion peut paraître enfantine ou primitive.

Pour Edward Tylor, dans *Primitive culture* (1871), la définition minimale de la religion est « the belief in spiritual beings ». Selon lui, le critère principal de la religion est donc l'existence d'entités personnalisées que sont les « esprits » et d'une forme plus sophistiquée qu'est le divin. C'est une tentative des êtres humains de donner un sens au monde dans lequel ils vivent. Cette définition est partagée par les anglo-saxons.

En France, avec Durkheim, la notion de sacré est centrale. Elle se distingue de celle du divin qui n'existe pas dans le bouddhisme par exemple. La religion n'est pas une explication du monde, comme chez Tylor, mais elle est un moyen de faire des affirmations symboliques sur la société, elle est une projection des valeurs sociales.

A la fin du XIX^e siècle, les anthropologues divisaient les religions entre les « religions du monde¹¹⁶ » et les autres. Ces dernières, les religions des « primitifs » ou des « sauvages », étaient l'exact opposé des premières. Ainsi, les « religions du monde », ressemblant aux trois religions monothéistes, avaient pour caractéristiques d'être basées sur des écritures, d'avoir une notion de salut, d'être universelles ou potentiellement universelles et de former le plus souvent une sphère d'activité séparée. D'un autre côté, les religions « primaires¹¹⁷ », orales, confinées à un groupe ethnique ou linguistique, formaient la base sur laquelle les religions du monde se sont développées. Dans ces religions « primaires », le fait religieux et la vie sociale sont inséparables et entremêlés ; il n'existe pas de séparation claire entre le sacré et le profane, le naturel et le surnaturel.

En étudiant les différentes définitions de la religion, nous construisons une catégorie, celle de « la religion », basée sur les langues et les cultures européennes et qui n'a pas nécessairement d'équivalent dans les autres parties du monde. D'où la difficulté de circonscrire le domaine qu'occupe ce que nous appelons « religion » en anthropologie.

Pour des anthropologues américains tels que Arthur Lehmann et James Myers :

« Expanding the definition of religion beyond spiritual and superhuman beings to include the extraordinary, the mysterious and unexplainable allows a more comprehensive view of religious behaviors among the peoples of the world and permits the anthropological investigation of phenomena such as magic, sorcery, curses, and other practices that hold meaning for both preliterate and literate societies¹¹⁸. »

Le fait religieux peut ainsi revêtir différents aspects qui, dans notre esprit occidental, ne pourraient pas être vécus comme de la religion au sens strict. La sorcellerie, la magie, le surnaturel, etc. peuvent ainsi entrer dans le domaine du fait religieux.

Les grands modèles de l'anthropologie des religions

Plusieurs grands modèles de l'anthropologie des religions¹¹⁹ ont existé tout au long de l'histoire de la discipline : la religion primitive, la magie, la sorcellerie, l'animisme, le totémisme et le chamanisme.

¹¹⁵ Philologue et orientaliste allemand (1823-1900).

¹¹⁶ « World religions » in BOWIE.

¹¹⁷ « Primal religions ».

¹¹⁸ LEHMANN and MYERS, *Magic, Witchcraft and Religion : an anthropological study of the supernatural*. 4th ed. Mayfields Publishing Co., p. 3 in BOWIE.

¹¹⁹ OBADIA.

La religion primitive est un modèle lié à l'évolutionnisme. Il n'existe pas de consensus sur l'existence même d'une telle religion mais ce modèle a beaucoup été utilisé dans les débuts de l'anthropologie. Ce primitivisme semble hériter des présupposés rationalistes et « christianocentrés » du XIX^e siècle. Ce modèle a été critiqué pendant la décolonisation au moment où l'anthropologie s'est interrogée sur sa contribution au colonialisme.

Il n'existe pas de définition consensuelle de la magie. Celle-ci a longtemps été reléguée au rang des archaïsmes et des superstitions. Elle ne se situe pas exactement dans la même catégorie de sacré que la religion, puisqu'elle relève du *mana*¹²⁰. Pourtant l'anthropologie moderne fait un continuum entre la magie et la religion ; pour C. Lévi-Strauss les deux concepts sont à égalité, réunis sous l'expression de la « pensée magico-religieuse ».

La sorcellerie est le prolongement de la magie dont elle représente la forme noire. Elle est le fait d'un spécialiste individuel qui a l'intention de nuire en convoquant des forces de l'invisible ou du surnaturel. Les ensorcelés sont obligés de recourir à la pratique divinatoire d'un contre sorcier¹²¹. La sorcellerie pourrait même avoir une dimension sociale en régulant les tensions potentielles. L'étude de la sorcellerie s'étend jusque dans les campagnes européennes¹²² bien que l'anthropologie anglo-saxonne n'ait cessé de nier l'existence d'une telle sorcellerie rurale.

L'animisme est considéré comme une définition minimale de la religion. Il recouvre deux dogmes : la croyance en l'âme et en la vie future et, corrélativement, la croyance en des divinités directrices et en des esprits subordonnés. Cependant, cette définition ne reste aujourd'hui plus valable que sur certains points. Seul le terme d'animisme reste utilisé, faute de meilleur mot, pour désigner la doctrine des religions traditionnelles¹²³.

Le totémisme, terme issu de la langue ojibwa¹²⁴, est une forme de croyance dans laquelle une entité végétale ou animale est associée de manière généalogique à un groupe humain. C. Lévi-Strauss, dans *Le totémisme aujourd'hui* (1962) inverse la perspective : les phénomènes dits totémiques ne traduisent pas l'interpénétration de la culture et de la nature, mais au contraire une césure entre ces deux ordres¹²⁵.

Le chamanisme serait, selon M. Eliade, la tradition primordiale de l'humanité. Le chaman est, en tOUNGOUSE de Sibérie, un spécialiste religieux qui joue le rôle d'intermédiaire entre les hommes et les esprits. Le chamanisme est plutôt une pratique magico-religieuse qui assumerait une fonction de religion. Il s'agit en effet d'un système symbolique global qui ne se distingue de la religion que par l'absence de doctrine écrite et donc de fondement historique¹²⁶.

L'anthropologie n'est toutefois pas indifférente aux monothéismes puisqu'une place relative leur est accordée. Cependant, on voit que les ethnologues ont une préférence pour les sociétés non occidentales les conduisant à négliger l'étude des religions du Livre et en particulier du christianisme. Il n'en reste pas moins que les monothéismes ont toujours servi de base de comparaison avec les religions ethniques. Depuis les années 1960, une place plus importante est accordée à ces grandes religions mais on

¹²⁰ Concept religieux fondamental de l'Est mélanésien : pouvoir d'influence s'attachant aux personnes et aux choses véhiculé par les revenants et les esprits.

¹²¹ BONTE, IZARD

¹²² Par exemple dans : FAVRET-SAADA (Jeanne). *Les mots, la mort, les sorts*. Gallimard, 1977.

¹²³ BONTE, IZARD.

¹²⁴ Algonquin, Canada

¹²⁵ BONTE, IZARD.

¹²⁶ *Op. cit.*

remarque que les anthropologues se focalisent toujours plus sur leurs expressions marginales¹²⁷.

Les nouveaux objets de l'anthropologie des religions

L'anthropologie était auparavant considérée comme la « science du primitif¹²⁸ ». Son objet de recherche semblait donc bien circonscrit mais avec l'émergence des nouveaux mouvements religieux (NMR¹²⁹), l'anthropologie a trouvé un nouveau sujet d'étude.

Si certains anthropologues préfèrent rester sur le terrain de l'« exotisme » et de l'altérité, d'autres se saisissent de ces nouveaux objets que sont les NMR au risque de voir se dissoudre les critères classiques de l'identité de l'anthropologie. Par exemple, Maurice Duval a étudié la secte du Mandarom¹³⁰, d'autres étudient le phénomène Wicca. Les sujets en vogue aujourd'hui ne sont donc plus les religions tribales ou rurales mais les religions urbaines qui font partie intégrante du monde postindustriel. L'expérience religieuse des Occidentaux, catégorie qui avait été ignorée jusque là, est prise en considération.

De nouvelles thématiques se développent autour de l'hybridité, du métissage, du syncrétisme, du « bricolage » selon l'expression de C. Lévi-Strauss. Ainsi, les polythéismes primitifs se montrent ouverts à des influences religieuses extérieures. Les religions traditionnelles sont réinventées et exportées ; les religions de tradition orale, comme le chamanisme, sont portées par la mouvance New Age ou les messianismes africains. L'anthropologie prend aussi en compte l'impact des religions transnationales au niveau local comme c'est le cas avec les Eglises évangéliques. De nouvelles approches de la religion voient le jour. Philippe Descola ressuscite ainsi de grands concepts comme l'animisme ou le totémisme dans *Par delà nature et culture*.

L'anthropologie, avec ses frontières mouvantes, se trouve donc de plus en plus proche d'autres disciplines, en particulier de la sociologie comme le démontre la *Socio-anthropologie des religions* de Claude Rivière.

Difficultés et limites de l'anthropologie des religions

Les limites de l'anthropologie des religions sont inhérentes à son objet d'étude. La discipline consiste en la rencontre d'anthropologues issus du monde occidental avec des sociétés extra-européenne, même si aujourd'hui de plus en plus d'anthropologues sont issus de pays non occidentaux. On se trouve donc face au biais inévitable des sciences sociales : les chercheurs ont des valeurs et des présupposés qui entrent en compte dans leurs recherches.

Certaines difficultés de l'anthropologie des religions sont issues des préjugés propres aux conceptions chrétiennes. Le premier présupposé repose sur l'idée que partout dans le monde et à toutes les époques, les hommes auraient établi une distinction radicale entre deux domaines : le sacré (relation humaine à la transcendance) et le profane (relation immanente des hommes entre eux). Même si E. Durkheim, M. Mauss et M. Eliade s'accordent sur ce point, la séparation entre le sacré et le profane semble

¹²⁷ Expressions populaires de l'islam, christianisme syncrétique, judaïsme orthodoxe, etc.

¹²⁸ OBADIA, p. 84.

¹²⁹ Le sigle de NMR, pour nouveaux mouvements religieux, est communément admis par les spécialistes qui le préfèrent au terme de « secte ».

¹³⁰ DUVAL (Maurice). *Un ethnologue au Mandarom : enquête à l'intérieur d'une « secte »*. PUF, 2002.

aujourd'hui de moins en moins nette en anthropologie. Le second présupposé est celui de l'universalité de la croyance en un dualisme entre âme et corps.

La transposition des concepts indigènes en catégories scientifiques peut également poser problème¹³¹. Il s'agit d'une traduction à la fois linguistique mais aussi théorique lors de l'interprétation des significations indigènes. Le discours anthropologique est ancré dans les catégories sémantiques héritées des racines chrétiennes de la pensée scientifique occidentale et ne peut donc traduire avec précision les notions religieuses des autres sociétés.

C'est pour cela que de nombreux concepts sont empruntés aux langues vernaculaires : le *tabou* (mélanézien) pour les interdits moraux, le *mana* (mélanézien) pour les pouvoirs d'influence, le *totem* (algonquin) pour le lien particulier avec les entités surnaturelles, le *shaman* (tougouse) pour le spécialiste de la médiumnité. Tous ces concepts ont été soumis à une déculturation pour être transposés dans d'autres contextes. Or, le fait religieux doit être mis « en contexte » selon l'expression de M. Mauss et de B. Malinowski. Son intelligibilité est tributaire du social, du psychique et de l'historique de chaque société.

Une autre difficulté de l'anthropologie est le soupçon de collusion entre le chercheur et son objet d'étude. Ainsi, certains anthropologues se sont laissés emporter par leurs sujets comme ce fut le cas de Jeanne Favret-Saada¹³² qui a étudié la sorcellerie dans le bocage français et qui a fini par croire que des mésaventures magiques lui arrivaient. De même, Paul Stoller¹³³ est devenu un apprenti sorcier pendant son étude de la région du Songhay en Afrique de l'Ouest. Il s'agit là des risques de l'observation participante.

Autour de ces problèmes éthiques, se pose la même question que pour la sociologie des religions dans ses rapports avec les NMR. Entre les difficultés d'accès au terrain et le travail sur un objet de recherche controversé, certaines institutions scientifiques américaines, canadiennes ou anglaises ont développé des codes déontologiques insistant sur le consentement indispensable des acteurs sociaux étudiés. Les sociologues, comme les anthropologues, sont supposés s'assurer que le bien être social, physique et psychologique des sujets de l'enquête ne sera pas affecté par leur présence ou par la diffusion des résultats de leurs travaux. La recherche scientifique a donc un devoir moral vis-à-vis de la société.

B. La difficulté de circonscrire le fait religieux au sein d'une bibliothèque d'anthropologie

Où commence et où s'arrête le fait religieux dans une bibliothèque d'anthropologie ?

L'anthropologie est pétrie de religion ; on en trouve partout, et en particulier dans les grands « classiques ». Pourtant, la religion est une catégorie occidentale qui ne peut pas être perçue comme telle dans le reste du monde. C'est pour cela qu'il est si difficile de circonscrire le fait religieux dans une bibliothèque spécialisée en anthropologie : il est partout et sous diverses formes.

¹³¹ Il en sera de même, nous le verrons, pour la traduction du contenu anthropologique des ouvrages en catégories d'indexation à la bibliothèque.

¹³² Ethnologue française (1934-), auteur de *Les mots, la mort les sorts* en 1977 sur les phénomènes d'ensorcellement et de désensorcellement dans la paysannerie normande.

¹³³ Anthropologue américain.

Par conséquent, on pourrait dire que la médiathèque du quai Branly est une bibliothèque de référence pour toutes les religions non européennes et non monothéistes. Sa collection a d'autant plus d'importance qu'elle est issue d'une longue histoire.

Odile Grandet, responsable de la médiathèque, a souhaité investiguer le domaine du fait religieux avec plus d'intérêt considérant que le sujet n'avait pas été traité avec assez d'attention. On ne sait pas ce qu'on achète ni ce que l'on intègre dans le religieux. Une hypothèse est émise selon laquelle le fonds de la bibliothèque resterait ancré dans les trois religions du Livre ou ne verrait les religions extra-européennes qu'avec des yeux « occidentalocentriques ».

Cette supposition est cependant contrecarrée par les missions de la bibliothèque qui en font un lieu référent sur les religions extra-européennes. La politique du CADIST est en effet d'acheter tout ce qui paraît dans le domaine. C'est ce qu'explique Nicolas Menut pour qui le rôle de la bibliothèque est d'acquérir tout sur l'anthropologie des religions autres que les monothéismes. D'une manière générale, la bibliothèque s'intéresse aux « religions sans livre ».

Lors de la constitution des collections de la bibliothèque, un comité de réflexion sur les acquisitions a été mis en place de 2003 à 2005 afin de définir les grands axes d'acquisition. Cela doit mener à la rédaction d'une charte documentaire, toujours en cours. Cependant, pendant ces réflexions, personne n'a pu marquer la place des religions au sein de la collection. C'est encore vrai aujourd'hui à la fois dans les acquisitions et dans le catalogue de la bibliothèque.

Une présence dissimulée par la classification et l'indexation

Le manque de visibilité du fait religieux au sein de la bibliothèque et sur son catalogue est en partie issu de l'indexation qui le dissimulerait derrière des descripteurs géographiques ou ethniques plutôt que religieux. En effet, si pour les religions monothéistes, les études sont clairement identifiées dans la classification et dans l'indexation, les autres religions sont à rechercher dans des études plus globales qui traitent de la population donnée. On peut voir cela comme une conséquence de la présence diffuse de la religion en anthropologie ; le fait religieux peut se retrouver partout sans être référencé comme tel dans l'indexation.

Dans le cas de la classification, les ouvrages sur le fait religieux sont généralement associés avec les documents qui traitent de leur aire géographique ou de leur peuple. Ce sont les grandes religions qui bénéficient d'une plus grande visibilité dans la classification et dans l'organisation des étagères des salles de lecture. Des cotes spécifiques existent pour l'animisme (GN 471), les rituels de manière générale (GN 473) ou la magie et l'éсотérisme (GN 475) mais ce sont le christianisme (GN 474-92 C7), l'islam (GN 474-92 I9), le judaïsme (GN 474-92 J8) auxquels on peut ajouter, dans le domaine des grandes religions, le bouddhisme (GN 474-92 B8) et l'hindouisme (GN 475-71) qui sont les plus visibles. Dans le salon Kerchache, si le chamanisme et le vaudou bénéficient d'une étagère et d'une cote spécifiques, ils sont moins apparents que l'histoire des religions qui traite en priorité des grandes religions.

2. UNE REPRESENTATION DE LA RELIGION ISSUE DE L'HISTOIRE DE L'ANTHROPOLOGIE : L'INDEXATION COMME TEMOIN

Les bibliothèques en anthropologie sont les héritières de l'histoire de leur discipline, de ses hésitations et de ses erreurs. La perception du fait religieux a donc évolué au fil du temps et la médiathèque du quai Branly en est le témoin privilégié.

A. Les fonds de la bibliothèque retracent l'histoire de la discipline :

La collection de la médiathèque du quai Branly est à la fois le produit d'une histoire du savoir, celui de l'ethnologie, et d'une histoire institutionnelle, principalement celle du musée de l'Homme. On pourrait alors retracer l'évolution intellectuelle de l'anthropologie à travers ses collections.

Une image du fait religieux issue de la colonisation et des missions religieuses : l'exemple de la collection jésuite des Fontaines

L'histoire de l'anthropologie est liée à celle de la colonisation et des missions chrétiennes. Elle est donc le fruit de la représentation que se faisaient les Occidentaux des peuples éloignés ne pratiquant pas la même religion. Le vocabulaire utilisé dans les documents et dans leur traitement documentaire s'en ressent. La religion des autres n'est pas désignée de la même manière que « notre » religion.

Dans la perspective d'un rapprochement avec une autre bibliothèque issue de la période coloniale et en particulier des missions chrétiennes, il a été décidé d'étudier certains documents de la collection jésuite des Fontaines.

Le fonds jésuite¹³⁴, comptant environ 500 000 documents, a été déposé en 1998 à la bibliothèque municipale de Lyon suite à la décision de la Compagnie de Jésus de fermer le centre culturel des Fontaines. Il s'agit d'une collection encyclopédique, avec pour but de situer les questions théologiques et religieuses dans leur contexte social, historique et culturel. L'axe majeur de la collection est cependant l'histoire de l'Eglise et des religions. On y trouvera donc des textes sur les religions extra-européennes et en particulier de nombreux écrits de missionnaires. La recherche s'est portée sur le catalogue de la bibliothèque municipale de Lyon¹³⁵ en ciblant la collection des Fontaines.

Dans le fonds jésuite, l'étude des religions extra-européennes se trouve en premier lieu sous la cote d'histoire des religions (SJ R). Celle-ci commence par les religions « consacrées » : religions antiques, mythologies européennes, puis religions d'Asie (hindouisme, bouddhisme, confucianisme, etc.) et enfin islam. Les religions des peuples extra-européens sont renvoyées à l'ethnologie religieuse. Pour l'étude de la perception du fait religieux dans la collection des Fontaines, il a donc été décidé de se baser sur la cote « ethnologie religieuse et religion préhistorique » (SJ R 270 et 271).

¹³⁴ Page Internet du fonds : <<http://www.bm-lyon.fr/decouvrir/collections/fontaines.htm>>, consulté le 20.12.09.

¹³⁵ En ligne <<http://sibbh.si.bm-lyon.fr/>>

En ethnologie religieuse, les documents ne traitent que des religions des peuples non occidentaux. On considère donc, dans le fonds jésuite, que les religions monothéistes, mais aussi les grandes religions asiatiques, ne sont pas des objets d'étude pour l'ethnologie. Des cotes spécifiques existent pour les « religions africaines » (SJ R 272 et suivantes), l'« ethnologie religieuse, Asie, Océanie » (SJ R 280) ou l'« ethnologie religieuse, Amérique du Sud » (SJ R 274).

Dans cette cote d'« ethnologie religieuse et religion préhistorique », l'étude des religions non occidentales est rapprochée de celle des religions préhistoriques, comme si les peuples étaient renvoyés à une origine de l'histoire avec des rites d'un autre âge. L'étude des hommes dans le temps (la préhistoire) est rattachée à l'étude des hommes dans l'espace (l'ethnologie)¹³⁶. Il s'agit d'une genèse des pratiques religieuses, un stade historique et antérieur de la religion qui devrait tendre vers la forme la plus évoluée : le christianisme. L'étude des titres des ouvrages sous ces cotes, en particulier de ceux qui datent d'avant les années 1940, permet d'observer la vision que les auteurs, anthropologues ou missionnaires, avaient des peuples qu'ils étudiaient. Ceux-ci sont placés dans une altérité radicale, ils sont désignés par les expressions de « primitifs », « sauvages », « non civilisés » ou « inférieurs ». Dans une optique de comparaison avec le christianisme, vu comme le paradigme de la « bonne » religion, les pratiques de ces peuples sont jugées « archaïques », « étranges » et qualifiées d'« idolâtrie », de « paganisme » ou de « superstitions »¹³⁷. De plus, le fait religieux, en particulier africain, est considéré de manière géographique, comme si les formes religieuses étaient spécifiques à une région. On trouve ainsi les cotes de « religions africaines (ancestralâtrie), Est et Sud » (SJ R 275), « religions africaines (polythéisme), Ouest » (SJ R 273), et pour l'Afrique du Nord, il faut se référer à l'islam.

La religion des peuples extra-européens est, de manière générale, perçue comme un mystère, à l'image des contrées ténébreuses où vivent les peuples qui la pratiquent¹³⁸. D'ailleurs, on retrouve même des études sur l'Atlantide (SJ R 282) sous la cote de l'ethnologie religieuse¹³⁹.

Les religions extra-européennes, dans la collection des Fontaines, se retrouvent également dans les cotes qui traitent de la théologie des Eglises et des religions non chrétiennes (SJ TH 656). C'est ici qu'on trouve des ouvrages sur la rencontre entre le christianisme et les autres religions dans le contexte de la colonisation¹⁴⁰. Beaucoup de ces ouvrages sont écrits par des religieux missionnaires ou issus des pays colonisés.

Le thème de l'histoire de l'Eglise, et en particulier de l'histoire des missions (cote SJ H 644), recèle également des ouvrages traitant des religions des peuples colonisés. On y trouve des textes de missionnaires relatant l'implantation du christianisme en Asie et narrant la rencontre et la confrontation avec les populations locales¹⁴¹. Les ouvrages sur les missions en Amérique et en Afrique sont également nombreux.

Tous les documents du fonds jésuite ne sont pas indexés. En effet, la rétroconversion des fiches du catalogue papier de la collection des Fontaines n'a pas cherché à améliorer les

¹³⁶ L'ethnologie et la préhistoire, autrefois disciplines associées au sein même du musée de l'Homme, sont aujourd'hui dissociées, l'une au musée du quai Branly et l'autre au Muséum national d'histoire naturelle.

¹³⁷ Voir liste des ouvrages en annexe.

¹³⁸ Voir le titre, *La vie mystérieuse de l'Afrique noire* de Henri Nicod.

¹³⁹ Par exemple, DEVIGNE (Roger). *Un continent disparu, l'Atlantide, sixième partie du monde*. 1923.

¹⁴⁰ KAPITA (Octave). *Au cœur du christianisme bantou : la « paternité-filiation-amitié » et le mystère de notre adoption divine*. 1970 ou MAURIER (Henri) (père blanc). *Essai de théologie du paganisme*. 1965 ou VAN DER MAAT (Bruno). *L'Eglise et les autres : les Indiens et les Noirs au Pérou*. 1994.

¹⁴¹ YVON (Jean-Marie). *A l'assaut de la jungle*. 1940 ou ROSSILLON (Pierre) (Mgr). *Les drames de la vie indienne*. 1932 ou CAPELLE (Edouard). *Aux Indes, chez un peuple qui meurt de faim : le mal, le remède*. 1904.

notices ; les documents qui n'étaient pas indexés le sont donc restés¹⁴². En observant certains des ouvrages qui ont été indexés, on se rend compte que la période coloniale a laissé des traces. L'expression de « religion primitive » revient souvent dans les notices. Certains mots-matières renvoient à une vision raciale du monde ; on parle par exemple de « noirs (peuple) ». Des mots qui pourraient avoir une connotation chrétienne ne sont pas utilisés quand il s'agit de parler des religions dites « premières » ; par exemple, le terme de « mystique » n'est pas utilisé dans l'indexation du livre *Réincarnation et vie mystique en Afrique noire*, pour bien dénoter la différence avec les religions monothéistes.

On remarque que l'indexation n'est pas vraiment différente dans une bibliothèque spécialisée qu'est la médiathèque du quai Branly. L'expression de « religion primitive » est également utilisée, parfois même pour des documents récents, comme nous le verrons plus loin. Pourtant, dans d'autres bibliothèques spécialisées, et pour les notices des mêmes ouvrages, l'expression est soigneusement évitée¹⁴³.

La vision des religions extra-européennes issue du fonds jésuite est donc le résultat d'une histoire de la colonisation et des missions chrétiennes. Ces religions sont représentées comme diamétralement opposées aux grandes religions du monde, et en particulier au christianisme. Elles sont une phase de l'histoire, associée à la préhistoire de l'humanité. Le but est de tendre vers un monothéisme et de se convertir au catholicisme. C'est pour cela que les études de ces religions sont souvent le fait de missionnaires, d'abord présents dans les pays lointains pour convertir et non pour observer et étudier les pratiques religieuses de ces peuples comme le feraient des ethnologues.

La représentation issue du musée de l'Homme

Les collections de la médiathèque du musée du quai Branly comprennent des documents datant de la période coloniale, la plupart du temps issus des fonds de l'ancienne bibliothèque du musée de l'Homme. Ces documents sont signalés comme tels dans le catalogue avec une cote commençant par MH¹⁴⁴. A travers ces collections, on devrait donc être capables de suivre toute l'histoire de la perception du fait religieux par l'anthropologie.

« La bibliothèque du musée de l'Homme constitue en effet un véritable corpus pour l'histoire de l'anthropologie en France. (...) La bibliothèque a été l'un des lieux où s'est opéré le changement de paradigmes qui a permis de passer de l'anthropologie naturaliste du milieu du XIX^e siècle à l'anthropologie culturaliste du milieu du XX^e siècle¹⁴⁵. »

Le fait religieux a occupé une place assez importante dans les collections de la bibliothèque du musée de l'Homme. Une recherche dans le catalogue en ligne¹⁴⁶ montre que 1261 documents traitent de ce sujet dans ses fonds. A ceux-ci, il faut ajouter tous les documents qui ne sont pas référencés comme tels car, comme nous l'avons expliqué plus tôt, la religion est présente partout en anthropologie.

¹⁴² L'indexation du fonds jésuite était d'ailleurs souvent issue du titre de l'ouvrage et il semblerait que les descripteurs aient été choisis de façon libre selon les titres.

¹⁴³ Voir en annexe la comparaison de l'indexation de certains ouvrages se trouvant dans quatre bibliothèques différentes.

¹⁴⁴ La cote MH renvoie à 42 426 documents, catalogue consulté le 13.12.09.

¹⁴⁵ SIBEUD, p. 185.

¹⁴⁶ Recherche cote : MH* et sujet : relig*.

Les fiches du catalogue de la bibliothèque du musée de l'Homme se trouvent aujourd'hui dans les réserves, classées dans des boîtes en carton, suivant la classification de la Library of Congress (LCC) utilisée par l'ancienne bibliothèque. Les fiches ont été rétroconverties dans le catalogue informatisé sans qu'il n'y soit fait de changement ou de correction dans les cotes ou dans l'indexation¹⁴⁷. Les notices restent donc les témoins de la période du musée de l'Homme. Dans ces fiches, on trouve à la fois des ouvrages mais aussi des articles de périodiques et des tirés à part, ces derniers n'ayant pas été transférés dans le catalogue informatique. Par exemple, on peut trouver dans les fiches papier, une brochure de Ron Hubbard, fondateur de la scientologie, datant des années 1970, qui ne se retrouve pas aujourd'hui dans le catalogue informatique. Mais cette omission est peut-être symptomatique d'autre chose¹⁴⁸.

La première boîte est celle de la religion en général (cote GN 470 à GN 470.5) où on trouve des ouvrages généraux sur la religion et la magie. La deuxième boîte (cotes GN 470.51 à GN 472) renferme de nombreuses spécificités religieuses : le messianisme, le millénarisme, le syncrétisme, les sectes, l'animisme, le mana et le tabou, la survivance de l'âme et le jugement des morts, le culte des ancêtres, le chamanisme, les phénomènes de possession et l'extase, le yoga, la divination, le fétichisme, les amulettes, les talismans et les objets rituels. La troisième boîte contient la cote GN 473, c'est-à-dire les rites et cérémonies, les spectacles et les fêtes. Cela comprend certaines pratiques religieuses comme le culte des saints, la sorcellerie ou les ex-voto. La boîte suivante couvre les cotes GN 473.1 à GN 474.9 avec les rites et cérémonies et le symbolisme. Les cinquième et sixième boîtes contiennent les grandes religions (cotes GN 474.92 à GN 474.94) depuis le bahaïsme¹⁴⁹ jusqu'au taoïsme par ordre alphabétique. On trouve ensuite la sorcellerie la magie et l'occultisme. Les boîtes suivantes représentent les divisions géographiques, d'abord les Amériques puis l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Océanie et les régions arctiques.

D'une manière générale, grâce à la LCC, les fiches du Musée de l'Homme évitent les écueils du classement ethnocentrique, chose difficilement réalisable avec d'autres classifications comme la Dewey. La LCC est en effet particulièrement bien développée pour l'anthropologie. La classe GN (anthropologie) contient des spécificités ethnologiques comme les cultes du cargo¹⁵⁰, les mouvements nativistes, etc. Pourtant cette classification peut sembler assez difficile à comprendre car elle intègre aux religions et aux pratiques religieuses les rites et cérémonies qui n'ont pas tous de connotation religieuse. Cela permet cependant de montrer que l'anthropologie traite du fait religieux de manière extensive et que le musée de l'Homme ne faisait pas exception dans cette vision de la religion.

A travers l'étude de ces fiches, on peut ainsi se rendre compte que la définition de la religion semblait assez large au musée de l'Homme. Les grandes religions comprenaient le bahaïsme, le caodaïsme¹⁵¹ et le taoïsme et non uniquement les traditionnelles religions monothéistes ou grandes religions asiatiques. Les religions du Livre, à part peut-être l'islam, n'occupent d'ailleurs pas une grande place dans les fonds du musée de l'Homme. On peut penser que cela est dû à la répartition des collections entre le musée arts et traditions populaires (Europe) et celui du quai Branly (reste du monde). Cela veut

¹⁴⁷ Le musée de l'Homme utilisait déjà le langage RAMEAU car il faisait partie du réseau Sudoc.

¹⁴⁸ Comme nous le verrons plus tard, les sectes ne sont pas forcément les bienvenues à la médiathèque.

¹⁴⁹ Religion fondée en Perse au milieu du XIX^e siècle.

¹⁵⁰ Cette appellation se réfère aux bateaux (ou avions) de marchandises transportant des biens à l'usage des blancs en Mélanésie. Les peuples indigènes ont développé ces cultes réponse aux bouleversements sociaux et économiques que la colonisation induisait.

¹⁵¹ Religion née au Vietnam dans les années 1920.

peut-être également dire que les religions monothéistes n'étaient pas une priorité pour les fonds en anthropologie.

Le catalogue papier de la bibliothèque a eu cours jusque dans les années 1980. On peut alors voir que la vision du phénomène religieux était différente de celle d'aujourd'hui. Par exemple, les « sectes » réfèrent uniquement aux sectes chrétiennes : quakers, amish, témoins de Jéhovah et autres anabaptistes-mennonites. Aujourd'hui, on ne traiterai pas des sectes de la même manière. De même, le yoga ne serait pas aujourd'hui considéré comme une pratique religieuse.

A travers l'étude de ces fiches, on peut également suivre l'évolution des thèmes de recherche en vogue en anthropologie. Sur le corpus de fiches étudiées, dans la boîte « Religions II cote GN 470.51 à GN 472 », on remarque que certains sujets étudiés depuis la fin du XIX^e siècle ont connu une perte d'intérêt à l'approche des années 1950 à 1960 : c'est le cas de l'animisme, du mana et du tabou. Il en est de même pour la survivance de l'âme et le jugement des morts. D'autres thèmes perdurent tout au long de la période comme le culte des ancêtres ou le chamanisme¹⁵² dans toutes les aires géographiques. Par contre, certaines spécialités émergent dans les années 1970, c'est le cas du messianisme, du millénarisme ou du syncrétisme. L'étude des phénomènes de possession et d'extase fait également l'objet d'une abondante littérature à ce moment là.

B. L'image de la religion à travers l'indexation

L'indexation : une représentation

Les langages documentaires et leurs limites

Les langages documentaires utilisés dans les bibliothèques sont des systèmes de signes destinés à la classification ou à l'indexation des documents. Les concepts issus des documents sont traduits dans des descripteurs qui servent ensuite dans les catalogues des bibliothèques. Afin d'unifier les pratiques, des langages contrôlés ont été créés, permettant à chacun d'indexer de la même manière et dans les mêmes termes.

F. W. Lancaster¹⁵³ énumère certains facteurs déterminants à la qualité de l'indexation. Le nombre de descripteurs ainsi que leur pondération est une de ces variables. L'emploi d'un vocabulaire libre ou, au contraire, contrôlé joue aussi. Selon certains, seul un vocabulaire libre permet une description objective du document puisque l'on peut utiliser les mots mêmes de l'auteur. Cependant, un vocabulaire contrôlé est plus à même d'unifier les pratiques. La qualité de l'indexation repose également sur la cohérence terminologique du vocabulaire qui doit permettre une relation stable entre le concept et la dénomination correspondante. C'est pour cela que le vocabulaire doit être régulièrement mis à jour et comprendre de nouveaux termes quand ceux-ci sont devenus nécessaires à la description.

Des facteurs liés à l'indexeur lui-même, selon son expérience et ses connaissances du sujet, peuvent aussi jouer sur la qualité de l'indexation. On peut ainsi considérer que l'indexation est une pratique individuelle et subjective.

¹⁵² Qui, dans les fiches du musée de l'Homme, fait plus l'objet d'articles que de monographies.

¹⁵³ LANCASTER (F. W.). *Indexing and abstracting in theory and practice*. Library Association, 1991.

L'indexation comme traduction subjective

L'indexation est un acte de traduction entre un langage source, celui du document et un langage cible, celui de la documentation. Elle est donc une image, une représentation de ce que l'on trouve dans les documents. On peut ainsi considérer qu'elle n'est pas le reflet exact du contenu du document mais plutôt une interprétation ; celle de l'indexeur au moment où il indexe et celle de l'état du langage au moment où il est utilisé.

Dans le cas d'une indexation unifiée et codifiée, on part de vedettes autorisées pour traduire des mots extraits d'un document. L'indexeur ne transcrit pas ce qui est le plus représentatif à ses yeux dans un document mais il emprunte la voie tracée par le vocabulaire contrôlé. L'indexation devient alors une catégorisation. « Les informations qui sont engrangées dans les bases de données ne sont pas des données du monde : elles en sont une sélection et une organisation par des acteurs situés¹⁵⁴ ». Pour Jean-Claude Gardin¹⁵⁵, le langage documentaire est un métalangage qui, même s'il emprunte des expressions à la langue naturelle, est le reflet d'un langage scientifique à un moment donné et dans un contexte donné. C'est pour cela que, dans le cas de l'anthropologie, l'indexation diffère selon les époques et les lieux.

Marie Desprès-Lonnet souligne l'étroite interdépendance entre les choix terminologiques opérés, dans un langage documentaire, et les modèles culturels auxquels les concepteurs et les utilisateurs de ces langages se réfèrent implicitement ou explicitement. Constituer un langage documentaire, c'est faire des choix : une sélection des termes et des classes sémantiques, le choix des domaines couverts et des liens entre les termes. On fait un découpage, forcément subjectif, dans les concepts ; on fait des choix intellectuels. C'est pour cela que les classifications¹⁵⁶ et les langages d'indexation ont des enjeux culturels et idéologiques.

Les pratiques professionnelles, sociales et culturelles transparaissent à travers la constitution d'un langage documentaire, dans les choix terminologiques et structuraux. Mais ces langages s'adressent aussi à un public qui doit les connaître et les partager. Le traitement documentaire n'est pas seulement une représentation cognitive d'un fonds, il a toujours un caractère communicationnel, lié au public mais aussi à l'espace de communication pour lequel il a été pensé : l'organisation physique des documents. C'est en cela que l'indexation, mais aussi la classification, ont des enjeux culturels forts.

Les autorités-matière et le fait religieux en anthropologie : les limites de RAMEAU

Un langage encyclopédique pour un sujet spécialisé

En France, le langage d'indexation matière RAMEAU (répertoire d'autorité-matière encyclopédique et alphabétique unifié) est utilisé par la Bibliothèque nationale de France, les bibliothèques universitaires ainsi que dans de nombreuses bibliothèques publiques ou de recherche. C'est donc ce langage documentaire qui est utilisé par la médiathèque du quai Branly dans la mesure où elle participe au catalogue Sudoc (système universitaire de documentation).

¹⁵⁴ HOLZEM (Maryvonne). *Terminologie et documentation, pour une meilleure circulation des savoirs*. ADBS éditions, 1999, p. 154.

¹⁵⁵ in DESPRES-LONNET (Marie). « Thésaurus iconographique et modèles culturels ». *L'indexation*, dir. Jean-Michel Jolion, Hermès, 2000, p. 153-165.

¹⁵⁶ On a parlé du caractère occidental « WASP » de la classification Dewey.

RAMEAU est élaboré et tenu à jour par la BnF et les bibliothèques universitaires. Il est construit depuis 1980 en liaison avec le « Répertoire de vedettes-matière » de l'université de Laval au Québec, lui-même traduit de la liste de vedettes matière de la Library of Congress (LCSH¹⁵⁷). On voit donc que le contexte de création de RAMEAU est celui des bibliothèques américaines, même si le langage a été adapté au français. Il est sans cesse en mouvement puisqu'il doit suivre l'actualité, son enrichissement provenant du fichier national de propositions RAMEAU.

En ce qui concerne la bibliothèque du quai Branly et les autres bibliothèques traitant de l'anthropologie, le langage RAMEAU a certaines limites inhérentes à une structure assez figée, issue de l'anglais, censée s'adapter à toutes les disciplines. Or, en anthropologie, les mots ont une valeur et peuvent être lourds de sens.

« Comme toute science, l'anthropologie se caractérise d'abord par un langage qui lui est particulier, s'il ne lui est pas nécessairement propre. A quelques exceptions près, les mots de l'anthropologie appartiennent au vocabulaire commun ; cependant, une fois appropriés par le discours scientifique, ils acquièrent un sens technique plus ou moins déterminé, en même temps qu'une autonomie d'usage et une histoire¹⁵⁸. »

Cette importance du vocabulaire en anthropologie a été soulignée par le débat sur les arts « premiers » ou « primitifs » lors de la construction du musée du quai Branly. En anglais, on parle de « *tribal arts* », ce qui n'a pas de connotation particulière. De même, le terme de « *primitive* » en anglais est moins connoté que « primitif » en français¹⁵⁹. Jusqu'ici, les « primitifs » désignaient les artistes du XV^e siècle. Malraux, lui, parlait plutôt des « arts primordiaux¹⁶⁰ ». De plus, il a été soulevé, pour des questions politiques, que le terme de « premier » signifiait également que les peuples étaient les possesseurs initiaux du sol dans des pays encore instables où se tenaient des conflits pour la possession de la terre. Suite à cette querelle, les deux dénominations ont été abandonnées dans l'intitulé du musée qui est aujourd'hui désigné sous le nom de Musée des arts et civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques, plutôt que Musée des arts premiers.

Pourtant, dans RAMEAU, l'expression d'« art primitif » est toujours utilisée, rejetant les expressions de « art ethnique », « art indigène », « art premier » ou « art tribal ». Son équivalent LCSH est « *art, primitive* ».

« Sous cette vedette, on trouve les documents sur l'art des sociétés dites primitives en général. - Les documents sur l'art d'une société particulière ou dans un lieu particulier se trouvent sous les vedettes du type Art [+ adjectif ethnique] ou la vedette Art suivie de la subdivision géographique appropriée¹⁶¹. »

Si en anthropologie, il existe une incertitude quant à la terminologie à utiliser pour définir « les productions plastiques et picturales des sociétés dites "primitives" (qui selon les auteurs sont décrites sous les dénominations d'art "primitif", "tribal", "exotique", "magique", "non occidentale" ou même, plus récemment,

¹⁵⁷ Library of Congress subject headings.

¹⁵⁸ BONTE, IZARD, p. VI.

¹⁵⁹ Selon le dictionnaire *Le Robert*, « primitif » signifie « qui est à son origine ou près de son origine », ce qui implique une idée de transformation vers quelque chose de plus développé. Ou bien « qui est premier, le plus ancien ». Or les arts dits « premiers » datent souvent du XIX^e ou XX^e siècle, ce qui ne les rend pas anciens comparés aux arts occidentaux.

¹⁶⁰ DUPAIGNE, p. 10.

¹⁶¹ Les définitions des mots-matière de RAMEAU sont issues de la liste d'autorités RAMEAU sur le site Internet de la BnF. [En ligne <http://catalogue.bnf.fr/jsp/recherche_autorites_rameau.jsp?host=catalogue>, consulté le 15.10.09]

"ethnologique")¹⁶² », RAMEAU transpose le mot-matière de la Library of Congress sans se soucier de la connotation négative que le terme de « primitif » revêt en français. Malgré les réserves que cette expression soulève en anthropologie, les bibliothèques qui indexent en RAMEAU sont obligées d'utiliser cette vedette. C'est le cas de la médiathèque du quai Branly dont le catalogue donne 489 résultats¹⁶³ si on recherche le sujet « art primitif ». On y trouve aussi bien des ouvrages qui traitent de l'art préhistorique¹⁶⁴ (dans ce cas, le terme de primitif a davantage sa raison d'être) que des documents beaucoup plus récents qui traitent du musée du quai Branly lui-même¹⁶⁵.

RAMEAU et le fait religieux en anthropologie

Les vedettes-matière de RAMEAU ont été conçues dans une visée encyclopédique suivant le langage de la Library of Congress, c'est-à-dire dans un contexte occidental chrétien. RAMEAU porte donc le regard des Occidentaux sur les peuples extérieurs. C'est pour cela qu'on y trouve des vedettes comme « homme primitif », « société primitive », « religion primitive », ou encore « primitivisme ».

Pourtant, la notion de primitivité est aujourd'hui récusée en anthropologie. Elle est une invention du XVIII^e siècle qui repose sur l'idée que les « sauvages », et en particulier les Indiens, sont les « ancêtres sociaux des "civilisés" dont ils figurent un stade de développement révolu¹⁶⁶ ». Au XIX^e siècle, cette notion devient d'ordre biologique ; les primitifs étant condamnés à la stagnation culturelle. A. C. Taylor explique cependant que si la notion de primitivité est aujourd'hui récusée, le terme reste utilisé pour des sociétés qui ne sont pas arriérées mais qui incarneraient des formes structurelles logiquement premières.

Dans le catalogue du musée du quai Branly, on trouve pourtant 168 résultats quand on recherche le mot-sujet « société primitive ». Cela va de la référence où ce concept marque l'histoire de la discipline, comme pour *La Mentalité primitive* de Lucien Lévy-Bruhl, aux documents qui traitent des sociétés antiques mais aussi à des documents beaucoup plus récents, par exemple *The other side of Eden : hunters, farmers and the shaping of the world* de Hugh Brody, publié en 2000, sur les Indiens du Canada. Dans ce dernier cas, l'expression de « société primitive » devrait pouvoir être évitée.

Dans le domaine du fait religieux, le langage RAMEAU est très développé. En ce qui concerne la religion en général, 594 vedettes-matières contiennent le terme de « religieux » et 490 entrées contiennent le mot de « religion ». Quant au terme de « sacré », il se retrouve dans 348 vedettes-matière. On y trouve également entre autres les termes, liés à l'anthropologie religieuse, de « religion populaire », de « superstitions », de « vaudou africain » ou encore de « folklore » et bien d'autres encore, « possession par les esprits », « transe », « occultisme », « satanisme »¹⁶⁷, etc.

Dans le domaine de la religion, Mehdi Ameziane, catalogueur à la médiathèque du quai Branly, soulève le paradoxe du langage RAMEAU qui fait une distinction entre « religions » et « cultes », qui pourrait prendre la forme d'un jugement de valeur. Ainsi, on trouve dans RAMEAU la définition de religion telle que suit :

¹⁶² BONTE, IZARD, p. 81.

¹⁶³ Consulté le 27.11.09.

¹⁶⁴ Par exemple, ARCHER, MELVILLEEMBRE (dir.). *40,000 years of modern art : a comparison of primitive and modern*. London, Institute of Contemporary Arts, [1948?].

¹⁶⁵ LE FUR (Yves) (dir.). *Musée du quai Branly : la collection*. Paris, SkiraFlammarion : musée du quai Branly, 2009.

¹⁶⁶ BONTE, IZARD, p. 600.

¹⁶⁷ Voir en annexe des exemples de mots-matières RAMEAU et leurs définitions.

« Sous cette vedette, on trouve les documents sur la religion comme discipline et comme système de croyances et de pratiques se rapportant aux relations entre Dieu et l'homme ».

On peut donc voir que cette définition s'applique assez mal au concept de religion en anthropologie puisqu'elle implique la présence d'un dieu.

Mais la définition des « religions » au pluriel ne semble pas plus adaptée :

*« Sous cette vedette, on trouve les documents sur les **principales religions du monde**. Les documents sur les groupes ou les mouvements dont le système de croyances ou de pratiques religieuses diffère fondamentalement des principales religions du monde se trouvent sous Cultes. Ces groupes sont souvent orientés en fonction du culte d'une personne ou d'une déité particulière. Les documents sur les groupes religieux dont des membres professent des doctrines ou pratiques particulières, issues de la doctrine des principales religions se trouvent sous Sectes. »*

Les « cultes » seraient alors un terme plus adapté aux religions traditionnelles. On peut se demander si cette distinction n'introduit pas une hiérarchie entre les types de croyances.

« Sous cette vedette, on trouve les documents sur les groupes ou les mouvements dont le système de croyances ou de pratiques religieuses diffère fondamentalement des principales religions du monde »

De même, le terme de « religion primitive », qui est rejeté par les spécialistes de l'anthropologie, existe toujours dans RAMEAU. On remarque que son équivalent en LCSH est pourtant « religion ». On peut alors se demander pourquoi RAMEAU a développé ce descripteur alors que les termes rejetés pourraient être plus adaptés : « religion traditionnelle », « religions ethniques » ou « religions tribales ».

Le descripteur de « religion primitive » est repris dans 386 notices du catalogue de la médiathèque. On pourrait comprendre l'utilisation d'un tel terme dans des notices qui concernent des ouvrages datés, représentant une certaine époque de l'ethnologie, comme *le Rameau d'or* de Frazer ou *Des théories sur la religion des primitifs* d'Evans-Pritchard. On trouve pourtant cette indexation dans des notices beaucoup plus récentes, par exemple pour l'ouvrage *Mobilité religieuse : changements religieux au Burkina Faso* de Katrin Langewiesche, publié en 2003.

Les limites de RAMEAU se retrouvent aussi dans la définition des sectes qui restent considérées comme issues de la doctrine des principales religions du monde. On peut alors se demander ce qu'il advient des sectes au sens où on l'entend plutôt aujourd'hui.

RAMEAU est un langage figé, les concepts qui n'ont plus cours aujourd'hui dans les disciplines auxquelles ils sont rattachés demeurent présents dans le langage car on ne peut pas supprimer de vedettes. On peut ainsi dire que RAMEAU n'avance pas aussi vite que les disciplines qu'il est censé pouvoir décrire.

C. Une mauvaise conscience issue de la période post-coloniale, l'indexation aujourd'hui : vers moins d'ethnocentrisme ?

Certains termes utilisés pour l'indexation en anthropologie semblent aujourd'hui inadaptés. Ils renvoient à une pensée qui peut être qualifiée d'ancienne, issue de la

période coloniale, comme on a pu le voir avec le terme de « primitif ». C'est pour cela que les indexeurs des bibliothèques d'anthropologie développent des stratégies afin d'éviter les termes qui n'ont plus cours aujourd'hui.

L'indexation à la bibliothèque du quai Branly

Une indexation externalisée

La médiathèque du musée du quai Branly sous-traite une partie de son catalogage à la société BVDIM, Bureau Van Dijk Information Management. La médiathèque se réserve uniquement le catalogage des documents issus du dépôt légal et les ouvrages en langue étrangère. Cependant, les catalogueurs de la médiathèque réalisent un contrôle de la qualité des notices effectuées par la société BVDIM, dans la mesure où la spécialité en anthropologie nécessite une formation particulière¹⁶⁸. Les corrections de notices sont souvent le fait d'un nombre trop réduit de descripteurs, d'un manque de précision ou de pertinence dans les descripteurs¹⁶⁹.

Pour l'indexation des documents, la médiathèque du quai Branly s'inspire des autorités-matière de la Library of Congress et récupère les notices des livres anglo-saxons sur Worldcat, le catalogue en ligne de l'OCLC (Online computer Library center). En ce qui concerne l'indexation en français, c'est le langage RAMEAU qui est utilisé.

Le choix de descripteurs adaptés

Si RAMEAU a ses limites, une indexation libre n'est pas non plus souhaitable, même si elle permettrait d'être au plus près du contenu de l'ouvrage. De plus, dans le cas d'une indexation libre, certains descripteurs ne sont utilisés qu'une seule fois, ce qui peut poser des problèmes de cohérence.

Pour Mehdi Ameziane, le vocabulaire contrôlé de RAMEAU ne permet pas d'avoir pour chaque ouvrage la vedette parfaite. Il s'agit quand même de toucher au plus juste en étant assez général et en utilisant un minimum de vedettes. Nous verrons que ce type de consignes n'est pas nécessairement appliqué dans d'autres bibliothèques. De toute façon, le système des termes associés permet de trouver la notice que l'on cherchait même si on n'a pas tapé le bon terme de recherche dans le catalogue. L'expérience de l'indexeur est ici une variable importante.

Certains descripteurs, pourtant présents dans RAMEAU, ne sont, selon Mehdi Ameziane, plus aujourd'hui utilisés à la médiathèque. C'est le cas de « religion primitive¹⁷⁰ » ou d'« homme primitif¹⁷¹ » qui ne sont plus employés sauf pour les livres d'époque comme ceux de Lucien Lévy-Bruhl dont les concepts sont datés¹⁷². Mais il ne s'agit pas pour autant de faire du politiquement correct en refusant d'utiliser des termes qui avaient une signification particulière à une époque. Il s'agit de replacer les ouvrages dans leur contexte.

Le descripteur de « société primitive¹⁷³ », lui non plus, ne convient pas vraiment aujourd'hui. Le vocable de « peuples sans écriture » correspondrait davantage mais il

¹⁶⁸ Les catalogueurs de la médiathèque du quai Branly n'ont eux-mêmes pas tous une formation en anthropologie mais on peut penser qu'ils se spécialisent au cours de leur carrière.

¹⁶⁹ Mehdi Ameziane souligne qu'on ne peut pas indexer un document uniquement à partir de son titre.

¹⁷⁰ 386 résultats dans le catalogue de la médiathèque du quai Branly. On a cependant remarqué plus tôt que des ouvrages beaucoup plus récents recevaient ce type de descripteurs.

¹⁷¹ 49 résultats dans le catalogue.

¹⁷² Les titres de certains ouvrages de Lucien Lévy-Bruhl sont : *La mentalité primitive*, *Primitifs*, *L'Ame primitive* ou bien *Fonctions mentales dans les sociétés inférieures*.

¹⁷³ 168 résultats.

n'existe pas dans RAMEAU, de même que « peuple indigène » qui ne serait pas péjoratif car signifiant « qui vient d'ici ». L'indexation va donc privilégier les noms d'ethnies, en allant au plus près.

D'autres termes ne sont plus utilisés car ils sont perçus négativement ; c'est le cas du « fétichisme¹⁷⁴ » ou du « paganisme¹⁷⁵ » qui existent dans RAMEAU mais qui renvoient à une vision ethnocentrique. Mehdi Ameziane explique également que le terme de « croyance » ne peut plus vraiment être utilisé en indexation, par exemple dans la vedette « croyance populaire¹⁷⁶ » car cela est trop péjoratif. De même sont à éviter les termes de « superstition¹⁷⁷ », trop connoté irrationnel, ou de « surnaturel¹⁷⁸ ». En effet, puisque le concept de nature n'existe pas chez les peuples sans écriture, le surnaturel ne peut pas exister non plus.

Il en est de même pour certains termes qui, selon les spécialistes en anthropologie, doivent être cantonnés à des contextes particuliers ; par exemple le chamanisme est un concept sibérien qui ne peut pas être adapté à toutes les situations (à part dans certains cas aux Indiens d'Amérique du Nord). Pourtant, ce concept a longtemps été extrapolé et rattachés à d'autres contextes, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Cependant, l'indexation des documents continue à appliquer le concept de chamanisme à l'Afrique ou encore à l'Asie du Sud-Est. Le chamanisme sibérien est devenu une sorte de modèle des relations avec les esprits, une catégorie générique. On ne peut donc pas faire l'économie de son utilisation dans l'indexation, même pour des ouvrages qui ne traitent pas de la Sibérie, bien qu'il s'agisse en quelque sorte d'une erreur. La définition de chaman dans RAMEAU est d'ailleurs :

« Le terme "chaman" est compris ici dans son sens large : prêtre magicien et guérisseur propre à de nombreuses sociétés traditionnelles, et pas seulement aux ethnies de l'Asie septentrionale. »

RAMEAU peut également faire preuve d'une trop grande spécificité en employant des concepts tellement précis qu'ils n'ont pas nécessairement leur place dans un vocabulaire encyclopédique. C'est le cas pour le concept de « mana », ancré en Mélanésie, mais que l'on utilise pour des notices traitant d'autres parties du monde. Ici, le trop de spécialisation de RAMEAU risque de conduire à des erreurs de contexte.

C'est pour cela que Mehdi Ameziane préfère utiliser des descripteurs plus passe-partout comme « mœurs et coutumes¹⁷⁹ » afin de qualifier « les coutumes, les mœurs, les réjouissances et les traditions populaires ». La vedette « coutumes et pratiques¹⁸⁰ » est, elle, plus adaptée au fait religieux puisqu'elle s'emploie uniquement en subdivision aux ordres religieux et religions.

Cependant, dans toute indexation, il faut souligner que les descripteurs pris dans leur individualité ne veulent rien dire ; il faut les croiser entre eux pour comprendre de quoi traite le document. Mehdi Ameziane prend l'exemple de l'ouvrage *In Pursuit of Satan : the police and the occult*¹⁸¹, présent à la médiathèque. Si on prend les descripteurs un à un, « crimes et criminels -- Etats-Unis », « cultes -- Etats-Unis », « lois -- application -- Etats-Unis », « satanisme -- Etats-Unis », « occultisme -- Etats-Unis » et « rumeur », on

¹⁷⁴ 39 résultats.

¹⁷⁵ 22 résultats.

¹⁷⁶ 3 résultats.

¹⁷⁷ 130 résultats.

¹⁷⁸ 15 résultats.

¹⁷⁹ 1711 résultats.

¹⁸⁰ 65 résultats.

¹⁸¹ HICKS (Robert D.). *In pursuit of Satan : the police and the occult*. Prometheus Books, 1991.

ne peut pas saisir le sens du document. Mais si on croise tous les mots-clés, on peut comprendre qu'il s'agit d'une recherche sociologique sur la manière dont la police américaine perçoit le satanisme et sur la construction d'une représentation.

L'indexation dans d'autres bibliothèques spécialisées en anthropologie

Le cas de la bibliothèque du laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France

La bibliothèque du laboratoire d'anthropologie sociale (LAS) du Collège de France¹⁸² a été créée en 1960 par C. Lévi-Strauss afin d'être un instrument de recherche pour le laboratoire. Elle est aujourd'hui l'une des plus importantes bibliothèques spécialisées en ethnologie générale avec ses 28 000 ouvrages.

La bibliothèque du LAS a développé son propre vocabulaire d'indexation adapté aux besoins de la discipline. Un index a été réalisé pour le bulletin signalétique du CNRS et s'est adapté au vocabulaire Francis de l'Institut de l'information scientifique et technique (INIST) pour l'ethnologie. Ce vocabulaire, en constante évolution, est contrôlé mais non hiérarchisé.

L'indexation à la bibliothèque du LAS se fait sur plusieurs niveaux : un niveau thématique assez large sur le thème et la discipline de l'ouvrage (on y met toujours « religion » quand le livre traite du fait religieux), un niveau technique sur ce que l'on trouve plus précisément dans le livre, des mots-clés géographiques ou ethniques et enfin, si cela est nécessaire, des auteurs cités.

Les descripteurs de ce vocabulaire ont été choisis par une personne spécialiste de la discipline. L'index était initialement composé de plus de 10 000 expressions, certaines étant très précises et spécifiques. Dans le domaine de la religion, le vocabulaire était particulièrement bien détaillé puisque la bibliothèque possède le fonds Michel de Certeau traitant en partie de l'histoire des religions et surtout du christianisme.

Il a été décidé de réduire le nombre de ces descripteurs pour passer aujourd'hui à 4000 expressions. Dans le domaine de la religion, ont ainsi été supprimés des descripteurs de pratiques religieuses très spécifiques, par exemple « anachorète brouteur¹⁸³ ». De plus, certains descripteurs ont été rajoutés pour coller à l'actualité scientifique et au développement de la discipline. Ainsi, Sandrine Lecointre, bibliothécaire-documentaliste chargée de l'indexation, a décidé d'ajouter le descripteur de « relation humain – non humain » car le laboratoire de Philippe Descola, auquel la bibliothèque est rattachée, travaille beaucoup sur le sujet.

L'indexation est là aussi le reflet d'une époque. Sandrine Lecointre, qui a fait des études d'anthropologie religieuse, explique que la mauvaise conscience de l'anthropologie envers la période de la colonisation empêche aujourd'hui l'emploi de certains mots. C'est le cas du terme de « croyance¹⁸⁴ » qui était à l'époque employé pour distinguer les religions indigènes de la vraie religion chrétienne. Ce mot est aujourd'hui perçu comme péjoratif et Sandrine Lecointre essaie au maximum de ne pas l'utiliser et de le remplacer par le terme de « religion ». Elle se demande pourtant souvent si elle se trouve en face de croyance, dans un contexte non péjoratif, ou de religion. Certaines croyances, comme

¹⁸² Site Internet de la bibliothèque du LAS. [En ligne < <http://las.ehess.fr/sommaire.php?id=42>>]

¹⁸³ Ascètes qui erraient en mangeant l'herbe.

¹⁸⁴ Le terme de « croyance » est d'ailleurs rejeté dans RAMEAU, il est renvoyé à « foi » qui désigne « les documents sur la foi religieuse et le doute religieux. Les documents sur la croyance et le doute considérés d'un point de vue philosophique, se trouvent sous la vedette "Croyance et doute" ».

le vaudou, peuvent en effet être considérées comme des religions puisqu'elles sont ritualisées. Cela est à distinguer des traditions populaires, qui peuvent relever de la croyance, à l'image de la danse de la Tarentelle dans le Sud de l'Italie. Cependant, selon Marion Abélès, responsable de la bibliothèque, le terme de croyance est très utilisé dans le catalogue¹⁸⁵. Elle ne semble pas y voir la même connotation que Sandrine Lecointre.

De même, les mots de « race¹⁸⁶ », « primitif¹⁸⁷ » et « indigène¹⁸⁸ » ne sont plus vraiment utilisés aujourd'hui car ils renvoient à une époque où l'anthropologie avait une vision ethnocentrique. On remarque d'ailleurs que le mot de « indigène » n'est pas perçu de la même manière à la bibliothèque du LAS et à celle du quai Branly puisque Mehdi Ameziane considère que le mot « indigène » n'est pas péjoratif.

L'ethnologie semble donc avoir un sentiment de culpabilité face à son objet d'étude et c'est d'autant plus important dans le domaine de la religion. Même si ces descripteurs continuent à exister dans l'index de la bibliothèque, la bibliothécaire préfère ne pas les utiliser. On assiste donc aujourd'hui à un blocage dans la description des sociétés non occidentalisées, puisqu'on ne peut plus les qualifier de « primitives ».

Le cas de la bibliothèque Eric de Dampierre

La bibliothèque Eric de Dampierre est la bibliothèque du laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative de la Maison d'ethnologie et d'archéologie René Ginouvès (université Paris X)¹⁸⁹. Elle regroupe plus de 30 000 ouvrages relatifs à l'ethnologie et à d'autres disciplines voisines comme l'épistémologie, la sociologie, la préhistoire, l'archéologie, l'ethnomédecine ou encore l'ethnomusicologie. La bibliothèque entretient d'étroites relations avec la bibliothèque du LAS. Ces deux bibliothèques appartiennent au réseau « Ethnologie ».

Les bibliothèques du LAS et Eric de Dampierre ont un faible taux de recouvrement de leurs collections. En effet, elles ont toutes les deux leurs spécificités en fonction des axes de recherche de leurs laboratoires respectifs, même si elles ont un fonds commun d'ouvrages fondamentaux.

La politique d'acquisition de la bibliothèque Eric de Dampierre est de suivre au plus près les recherches du laboratoire. Il s'agit d'être cohérent et exhaustif autour des sujets développés ; l'encyclopédisme n'est donc pas recherché. En ce moment se développent les thèmes des migrations, de la mémoire et des organisations non gouvernementales par exemple. De plus, la bibliothèque achète ce qui concerne la formation à la recherche en lien avec l'école doctorale. Son public est composé des étudiants de Nanterre à partir du Master 2 et des enseignants chercheurs de l'université.

Comme la bibliothèque du LAS, la bibliothèque Eric de Dampierre n'est pas dans le Sudoc. Au départ, la bibliothèque avait le même vocabulaire d'indexation que le LAS. Puis les deux bibliothèques ont évolué de manière différente et leur vocabulaire a dérivé, celui de la bibliothèque Eric de Dampierre restant plus près de la liste faite au départ par l'INIST.

L'indexation à la bibliothèque Eric de Dampierre, effectuée par Isabelle Donze, est assez fine. Elle comprend deux niveaux : un degré qui rend compte du contenu général de l'ouvrage et un niveau plus détaillé utilisé par les chercheurs qui connaissent

¹⁸⁵ La recherche dans le catalogue de la bibliothèque au mot de « croyance » en sujet donne 4692 résultats.

¹⁸⁶ 247 documents résultats dans le catalogue.

¹⁸⁷ « Primitif » ne renvoie qu'à 41 documents.

¹⁸⁸ Renvoie à 63 documents.

¹⁸⁹ Site Internet de la bibliothèque Eric de Dampierre [En ligne <<http://www.mae.u-paris10.fr/siteums/ethnobiblio.php?ID=29>>]

parfaitement ce qu'ils recherchent. A ceci s'ajoute une indexation géographique. Un ouvrage peut être décrit avec jusqu'à quarante descripteurs. Sur les 300 000 ouvrages de la bibliothèque, la moitié du fonds est indexée. En effet, le fonds ancien qui existait avant l'informatisation n'a pas été traité rétrospectivement.

Pour Isabelle Donze, le principe de l'indexation est de se rapprocher au maximum du contenu du texte en employant les mots qui se trouvent eux-mêmes dans l'ouvrage. C'est pour cela qu'un vocabulaire d'indexation très développé peut s'avérer utile afin de trouver l'expression exacte. On s'approche alors de l'indexation libre. Cependant, le vocabulaire d'indexation de la bibliothèque est tellement important qu'un travail de nettoyage, comme celui qui est en cours à la bibliothèque du LAS, serait nécessaire.

Pour Isabelle Donze, la bibliothécaire, son indexation ne doit pas fournir une interprétation du texte. La pensée de l'auteur et les mots mêmes qu'il a employés doivent être les plus importants. Or, l'interprétation est inévitable si on a un vocabulaire synthétique. C'est l'avantage de la liste utilisée par la bibliothèque, qui est très précise et permet donc d'indexer au terme exact. C'est pour cela que certaines notices contiennent jusqu'à une trentaine de descripteurs.

Comme à la bibliothèque du LAS, certaines expressions ne sont plus utilisées pour l'indexation : c'est le cas de « primitif »¹⁹⁰ ou de « race »¹⁹¹ qui ne sont employées que pour des ouvrages anciens qui, dans leur texte, contiennent ces termes. Il en est de même pour « religion archaïque » qui n'est utilisée que dans les notices de deux ouvrages. Quant à l'ajout de nouveaux descripteurs dans le vocabulaire, Isabelle Donze ne pense pas que cela soit nécessaire car il est difficile d'appréhender la pérennité de ces nouvelles expressions.

Isabelle Donze préfère éviter d'utiliser le terme de « religion » dans ses notices puisque c'est un descripteur qui a déjà été souvent employé¹⁹². Elle choisit plutôt d'utiliser l'expression d'« anthropologie religieuse »¹⁹³ quand il s'agit de traiter des pratiques. En général, elle préfère recourir à des termes composés comme « pensée religieuse » afin de réduire le champ des possibles. Isabelle Donze ne se pose pas la question de savoir si des pratiques telles que le vaudou ou la possession relèvent du fait religieux car, pour elle, il s'agit de religion.

¹⁹⁰ Qui ne renvoie qu'à 48 notices.

¹⁹¹ 78 résultats.

¹⁹² La recherche du descripteur « religion » dans le catalogue renvoie à 820 notices.

¹⁹³ Qui renvoie à 217 documents.

3. UN DISCOURS SUR LE FAIT RELIGIEUX DÉMENTI PAR LES FAITS

La médiathèque du quai Branly est le produit de sa position institutionnelle au sein du musée et du paysage bibliothéconomique français. Cela lui donne des missions à mener et des principes à respecter. Si le discours est celui de la pluralité et de l'encyclopédisme des expressions religieuses représentées, les faits sont parfois en désaccord avec ce qui est présenté.

A. Une vision exhaustive ou partielle de la religion ?

La médiathèque du musée du quai Branly, en tant qu'institution publique en France, se doit de donner une représentation laïque, c'est-à-dire égalitaire des religions du monde, aucune religion ne pouvant être privilégiée aux autres. Cela est en particulier le cas pour le salon Kerchache qui reçoit le grand public. Les conditions sont différentes pour la bibliothèque d'étude et de recherche qui ne s'adresse qu'aux chercheurs.

La place des grandes religions et des différentes aires géographiques

Contrairement à ce qui se passe en bibliothèque publique où on essaie de pondérer les acquisitions sur les différentes religions, la médiathèque du musée du Quai Branly ne cherche pas à faire d'équilibre. Elle reste en effet tributaire des parutions et de la diffusion des ouvrages, même si elle a la volonté d'être la plus représentative possible des religions dans le monde.

Certaines religions bénéficient de plus d'une visibilité plus importante que d'autres dans le domaine de la recherche, en fonction des sujets en vogue chez les chercheurs. La bibliothèque achète donc tout ce qui se trouve dans son domaine de compétence avec pour condition que les documents démontrent une approche scientifique.

Si on recherche sur le catalogue les différentes religions¹⁹⁴, on se rend compte que ce sont les grandes religions du monde qui donnent le plus d'occurrences, et en particulier l'islam qui est référencé dans 1801 notices¹⁹⁵, suivies, pour les religions extra-européennes, du chamanisme¹⁹⁶ avec 510 références.

L'héritage du musée de l'Homme est très important pour la médiathèque du quai Branly avec le legs de nombreuses études sur l'histoire des religions en Europe et sur les croyances populaires de ce continent. Cependant, il semble que la bibliothèque du quai Branly n'ait pas continué dans cette direction puisque sa spécificité est de s'intéresser à tout ce qui est non européen, dans la lignée du musée qui l'accueille : le Musée des arts et civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques. De ce fait, l'anthropologie européenne est renvoyée à d'autres bibliothèques, par exemple celle de l'ancien Musée national des arts et traditions populaires (MNATP) et du futur musée des civilisations européennes et méditerranéennes (MUCEM).

Selon Nicolas Menut, la médiathèque du quai Branly n'achète presque rien sur les religions monothéistes en Europe, même s'il s'agit d'anthropologie. Seules sont

¹⁹⁴ Recherche effectuée le 13.12.09.

¹⁹⁵ Recherche sujet = islam*, la recherche pour le christ* donne 1006 résultats, et celle pour juda* en donne 205.

¹⁹⁶ Recherche sujet = chaman*. Recherches effectuées le 06.12.09.

privilégiées les questions d'intégration ou de métissage des pratiques dues à l'immigration, à travers, par exemple, des ouvrages sur l'intégration des communautés musulmanes ou sur les pratiques bouddhistes des Laotiens de la troisième génération. Nicolas Menut invoque la spécificité du musée et sa mission de dialogue des cultures pour expliquer ce type d'acquisitions. Quant au christianisme, il ne trouve sa place dans la bibliothèque qu'à travers l'histoire missionnaire et sa confrontation aux autres religions.

La question des textes religieux : les sources

En tant que bibliothèque de recherche, la bibliothèque du quai Branly se doit de détenir les documents premiers, les sources nécessaires à toute recherche, c'est-à-dire les textes religieux de référence. La médiathèque possède donc tous les grands textes religieux de toutes les cultures.

La bibliothèque essaie d'acquérir ces sources dans leur langue d'origine quand cela est possible. Elle détient ainsi un certain nombre de textes indiens en langue originale dont certains n'ont jamais été traduits en français. Certains de ces textes viennent des fonds du musée de l'Homme et du MNAAO. Quand une traduction en français est disponible, la bibliothèque se doit bien entendu de la posséder, comme c'est le cas des grandes épopées mythologiques africaines, sinon, elle l'achète en anglais.

Quant aux études qui ont été menées sur ces sources, Nicolas Menut est lucide en disant que la bibliothèque ne les possède pas toutes.

B. La réalité : les contradictions de la médiathèque en matière de fait religieux

La question des sectes : entre refus de compromission et nécessaire étude du phénomène : une autocensure ?

Selon Odile Grandet, la question des sectes est importante pour la médiathèque, bien qu'elle ne soit pas un lieu de référence dans le domaine. Certains mouvements, qui pourraient être considérés comme des sectes, par exemple les mouvements millénaristes en Afrique ou les cultes du cargo dans le Pacifique, sont en bonne position dans les collections car ils font l'objet de multiples études anthropologiques. Ces terrains, aujourd'hui très riches pour l'ethnologie, ont fait l'objet d'importantes acquisitions¹⁹⁷.

Se pose également la question des rites vaudous qui peuvent être considérés comme sectaires et dangereux. Si, pour Odile Grandet, la bibliothèque n'achète peut-être pas tout dans ce domaine, il lui semble exister une certaine tolérance envers ces rites qui se pratiquent « loin de chez nous ». Aussi, ils nous paraissent moins dangereux que les sectes implantées en France.

Pour Nicolas Menut, l'acquéreur de la médiathèque, c'est la scientificité des documents qui est importante. Une approche ethnologique sur les sectes à toute sa place dans la bibliothèque. On trouve ainsi dans la salle de lecture recherche l'ouvrage de Maurice Duval sur la secte du Mandarom puisqu'il s'agit du travail d'un ethnologue sur le sujet.

¹⁹⁷ Le catalogue recense par exemple 39 documents sur les cultes du cargo.

En ce qui concerne les mouvements sectaires plus proches, Odile Grandet explique que « la scientologie n'a pas sa place » dans la bibliothèque, de même que les autres sectes. Cette position peut être à discuter dans la mesure où on se trouve dans une bibliothèque de recherche. Cette réaction nous renvoie au rejet plus global envers de telles organisations religieuses considérées comme dangereuses en France. Pourtant, il apparaît que la bibliothèque possède au moins un document sur la scientologie, écrit par Ron Hubbard, fondateur du mouvement. Il s'agit d'une brochure que l'on peut trouver dans les fiches catalogue du musée de l'Homme mais qui n'a pas été rétroconvertie dans le catalogue informatique. On peut alors s'interroger sur l'évolution de la perception de la scientologie depuis l'époque du musée de l'Homme qui tolérait des textes de Ron Hubbard alors qu'il n'a plus le droit de cité dans la nouvelle bibliothèque.

Pour Nicolas Menut, la question de la scientologie se pose surtout en terme de scientificité. Pour lui, dès qu'une société ethnologique produit un document sur la scientologie, il s'agit de l'acquérir. C'est pour cela qu'on trouve dans le catalogue une étude anthropologique sur la conversion au sein de la secte américaine¹⁹⁸. Il en est de même pour les nouveaux mouvements asiatiques considérés comme des sectes en France à l'image de la Sokka Gakkai. Les études sur ces mouvements religieux sont consultées par les lecteurs et ont donc une présence légitime dans la bibliothèque.

Si la bibliothèque évite les documents New Age qui n'ont aucun gage scientifique (par exemple les éditions Guy Trédaniel), c'est parce qu'ils correspondent à une « notion de croyance religieuse qui ne serait pas celle sur laquelle, nous, on se baserait ». Nicolas Menut reconnaît pourtant faire parfois par erreur l'achat d'ouvrages de cosmologie qui ne correspondent pas à une approche ethnologique. Dans ce cas-là, les livres sont mis directement en magasin. Aussi, Odile Grandet déplore un manque d'information sur certains documents venant de pays étrangers, ce qui pourrait entraîner des achats non désirables, issus de sectes notamment. Il en est de même quand la médiathèque reçoit des ouvrages sans les avoir commandés, édités dans les Emirats arabes ou en Indonésie par exemple, et contenant des thèses créationnistes. Dans ce cas là, la bibliothèque les conserve mais ne les référence pas dans le catalogue. Selon Nicolas Menut, de tels ouvrages peuvent cependant entrer dans le cadre des collections puisque de nombreuses études sur le sujet se développent. Si la médiathèque n'a encore jamais eu de demande de lecteurs en la matière, c'est peut-être parce que les ouvrages ne sont pas référencés et que le public n'en connaît pas l'existence. Pourtant, une réflexion sur le devenir de tels documents n'a pas encore été mise en place. Ils sont entreposés en magasin et peu de personnes en connaissent l'existence. Cette volonté de soustraire ces ouvrages aux lecteurs pourrait ressembler à une autocensure.

On note donc que le discours de la direction de la médiathèque se rapprocherait de celui des bibliothèques publiques refusant la présence des sectes dans les collections. Or, dans le cadre d'une bibliothèque spécialisée, cette censure ne devrait pas réellement s'appliquer puisqu'il s'agit de fournir des outils de recherche. Les sectes peuvent donc avoir leur place dans les collections si les documents font preuve de scientificité. On assiste à une certaine autocensure de la part des responsables des collections puisque des textes qui sont acceptés dans d'autres bibliothèques de recherche¹⁹⁹ sont ici refusés ou bien dissimulés dans les réserves. On peut regretter que les textes premiers de tels mouvements religieux ne soient pas disponibles car ils sont des préalables à la recherche et à la compréhension de tels phénomènes religieux.

¹⁹⁸ WHITEHEAD (Harriet). *Renunciation and reformulation, a study of conversion in an American sect*. Cornell University Press, 1984.

¹⁹⁹ Voir Chapitre 1.

La question du public :

Des choix faits dans les acquisitions

Dans ses acquisitions, la médiathèque du quai Branly s'interroge sur les besoins de son public. Elle se base en premier lieu sur les recherches développées par le département de la recherche et de l'enseignement du musée. On pourrait alors penser que la politique d'acquisition ressemble à celle d'une bibliothèque de laboratoire qui s'intéresse en premier lieu aux axes de travail de ses chercheurs et non pas à un public plus large. Or, la bibliothèque, dans sa mission de CADIST, devrait dépasser ces frontières restreintes.

Pourtant, dans le domaine du fait religieux, on se rend compte, en interrogeant Nicolas Menut, que certains domaines sont laissés de côté. Ainsi, la bibliothèque n'acquiert pas, par exemple, d'ouvrages sur les Druzes au Liban alors que cela pourrait entrer dans sa politique documentaire. Elle laisse ce sujet à l'École française d'Extrême Orient qui est plus spécialisée dans le domaine. De même, pour certains sujets pointus, les bibliothèques de l'École pratique des Hautes Etudes et le Musée Guimet (pour les religions asiatiques) sont, selon Nicolas Menut, plus indiquées car « elles ont un public pour ça ».

Par contre, la bibliothèque achète tout ce qui paraît sur les Indiens d'Amérique du Nord et sur les Amérindiens car beaucoup de lecteurs sont intéressés par ces sujets. De même, l'accent est mis sur les religions afro-américaines car c'est un domaine de recherche très dynamique en ce moment, en particulier chez les universitaires américains. On assiste ici à une rencontre entre la production éditoriale et le public.

La même problématique se pose avec les collections traitant de l'ethnologie européenne. La médiathèque du quai Branly possède peu d'ouvrages traitant de ce thème qui pourtant dépend de l'anthropologie autant que les recherches sur les peuples des « quatre autres continents²⁰⁰ ». Il semblerait que cela soit la bibliothèque du musée national des arts et traditions populaire (MNATP), situé dans le bois de Boulogne, qui ait été chargée de développer une collection en anthropologie de l'Europe. Mais avec la fermeture du musée en 2005 et le transfert des collections dans le nouveau, et encore en projet, Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) à Marseille, la bibliothèque a été déplacée, loin du public parisien. On pourrait alors se demander si la médiathèque du quai Branly, surtout en tant que CADIST, n'aurait pas aujourd'hui un rôle à jouer dans la mise à disposition des documents sur l'ethnologie de l'Europe.

On voit donc que la médiathèque du quai Branly fait des choix d'acquisitions, laissant à d'autres bibliothèques le soin de développer des collections spécialisées dans des domaines, ou des aires géographiques connexes.

La médiathèque du quai Branly se comporte comme si elle se trouvait dans un réseau bien défini de bibliothèques, chacune complétant les autres, chacune ayant sa propre spécialité et son propre public avec un même droit d'accès. Or, il ne faut pas perdre de vue que la bibliothèque du quai Branly est CADIST en ethnologie et qu'elle est donc censée posséder une grande partie de la production sur le sujet. De plus, il s'avère que l'accès à certaines de ces bibliothèques est assez restreint comme c'est le cas pour la bibliothèque du musée Guimet. Or, la médiathèque du quai Branly devrait, dans son rôle de CADIST, pallier ce type d'obstacles. Cela ne peut pas être réellement le cas, si elle choisit délibérément de ne pas traiter certaines aires géographiques ou certains sujets qui

²⁰⁰ L'« anthropologie des quatre autres continents » est l'expression employée lors de la division des collections du musée de l'Homme pour la distinguer de l'« ethnologie de l'Europe ».

« ne sont pas de son ressort ». On pourrait pourtant considérer que, en tant que CADIST, tout est de « son ressort ».

Une nette différence d'approche du fait religieux entre le salon Kerchache et la bibliothèque de recherche

On remarque une nette différence de traitement du fait religieux entre le salon de lecture Kerchache et la bibliothèque de recherche. Si les acquisitions n'ont pas de destination au départ, la sélection qui est faite pour le salon Kerchache reflète une certaine vision de la religion, celle que l'on veut donner au grand public, qui termine la visite le musée et qui souhaiterait se familiariser avec les objets religieux qu'il vient de contempler.

Les étagères traitant du fait religieux dans le salon Kerchache sont divisées en trois secteurs : « histoire des religions », « chamanisme » et « vaudou ». On voit alors que le fait religieux des peuples étudiés par le musée est traité à travers ses composantes vaudoue et chamanique. On peut supposer que cela correspond à ce qui est plébiscité par le public puisque c'est ce qui doit l'intriguer le plus lors de sa visite du musée.

Pourtant, si on regarde plus en détail, la sélection qui est faite dans le salon Kerchache ne semble pas être réellement dans la droite ligne de ce qui est présenté dans le musée. En effet, on remarque, sur l'étagère intitulée « histoire des religions »²⁰¹, la place prépondérante des religions monothéistes (18 documents sur les 66 de l'étagère), notamment l'islam (14). Elles sont suivies par les religions asiatiques (13), et en particulier le bouddhisme (10). Les religions des peuples extra-européens (7 documents), bien que thème central du musée, ne sont pas très visibles au milieu des « grands classiques » de l'ethnologie (7) ou des ouvrages de vulgarisation et de jeunesse sur les religions du monde²⁰² (16).

Cette étagère sur l'histoire de la religion fait penser aux collections des bibliothèques publiques en matière de fait religieux : surreprésentation des religions monothéistes, importance de l'islam car cela soulève des questions chez le public et présence considérable du bouddhisme parce qu'il s'agit d'un sujet en vogue. On peut pourtant se demander quelle est la réelle opportunité de présenter des documents difficiles d'accès, tels que les « grands classiques » de l'ethnologie, dans cette médiathèque grand public qui ne fait pas de prêt. En effet, lire de tels ouvrages, le plus souvent dépourvus d'illustration, nécessite un effort qui ne peut se faire pendant les quelques minutes que le public consacre à la médiathèque après sa visite du musée ou après les manifestations qui sont organisées dans le salon de lecture.

Seules les étagères sur le vaudou (13 ouvrages) et le chamanisme (25) distinguent la collection du salon Kerchache de n'importe quelle bibliothèque publique ; c'est uniquement là que l'on peut voir la spécificité de la médiathèque en lien avec le musée. On pourrait regretter que seuls ces aspects des religions des peuples extra-européens soient mis en avant. On peut considérer qu'il s'agit de thèmes porteurs susceptibles d'intéresser le public car empreints de mystère. Il s'agit en particulier d'ouvrages de photographies ou illustrés, des catalogues d'expositions, qui attirent l'œil. On y trouve également des recherches scientifiques d'anthropologues et des biographies de chercheurs.

²⁰¹ Voir le tableau des collections du salon Kerchache en annexe.

²⁰² Ouvrages qui présentent donc en premier lieu des religions monothéistes et les grandes religions asiatiques.

On peut donc considérer que la médiathèque du quai Branly a une personnalité duale : à la fois bibliothèque publique mais aussi centre de ressource pour les chercheurs. Le traitement du fait religieux s'en ressent. Cependant, la préoccupation reste, dans les deux espaces, de satisfaire le public dans ses recherches et dans sa découverte de religions méconnues.

Conclusion

La médiathèque du musée du quai Branly occupe une place originale dans le paysage bibliothéconomique français : à la fois bibliothèque publique, bibliothèque spécialisée à vocation nationale et bibliothèque de musée. Elle fait référence dans le domaine de l'anthropologie par sa position historique et par le caractère complet de ses collections.

Elle n'est comparable ni avec les bibliothèques publiques ni avec les autres bibliothèques spécialisées par la spécificité ethnologique de ses collections. L'étude du fait religieux dans la bibliothèque doit prendre en compte tous ces paramètres. Si la bibliothèque s'insère dans la tradition laïque, c'est uniquement dans sa dimension de lecture publique, celle du salon Kerchache. Les collections de la bibliothèque de recherche, elles, ne se préoccupent pas de la problématique typiquement française sur le fait religieux. Il s'agit avant tout de satisfaire un public de chercheurs travaillant sur tous les types de sujets, des religions les plus établies aux groupes les plus obscurs et perçus comme dangereux.

La bibliothèque opère malgré tout des choix dans le traitement du fait religieux, une autocensure semble pratiquée pour certains mouvements. Des publications sont écartées sous le prétexte d'un manque de scientificité. Or, on pourrait penser que le rôle d'une bibliothèque spécialisée est aussi de proposer ce type de documents afin de répondre aux besoins de la recherche qui se développe d'ailleurs dans le domaine. L'excuse la plus souvent invoquée est que ce type de document n'est pas du ressort de la bibliothèque quand il s'agit de zones géographiques qui ne se situent pas dans le domaine de compétence du musée ou d'ouvrages trop pointus. Pourtant, de tels documents pourraient être intéressants pour la recherche.

La spécificité anthropologique de la bibliothèque lui permet un rapport d'autant plus original au fait religieux. Il ne s'agit pas des religions telles qu'elles se pratiquent « chez nous » ; elles sont donc moins considérées comme menaçantes pour la laïcité et la bibliothèque est moins réticente à les intégrer. Ces mouvements religieux ont longtemps été rejetés dans un exotisme commode pour la laïcité française. Cela a mené à bien des préjugés et des représentations trompeuses dans le domaine. Pourtant, ces phénomènes religieux tendent de plus en plus à faire partie de notre société par des mélanges et des syncrétismes. Malgré les traces laissées par la période coloniale, la nécessité de les étudier et de les intégrer à notre vision du fait religieux est encore plus d'actualité.

Les religions des peuples extra-européens sont encore les grandes oubliées de la réflexion sur le fait religieux, qui n'est souvent centrée que sur les grandes religions monothéistes ou asiatiques. L'ethnocentrisme, si ce n'est le « christianocentrisme », de nos représentations doit être combattu. C'est dans cette perspective que la médiathèque du musée du quai Branly a une mission d'importance.

Bibliographie

Sur le fait religieux

DEBRAY (Régis). *Le fait religieux : définitions et problèmes*. Communication dans le cadre du colloque l'enseignement du fait religieux. Nov. 2002. [En ligne <<http://eduscol.education.fr/cid46334/le-fait-religieux-%A0-definitions-et-problemes.html>>, consulté le 15.10.09]

DEBRAY (Régis). « Qu'est-ce qu'un fait religieux ? ». *Etudes*, tome 397, n°3, 2002, p. 169-180. [En ligne <http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=ETU&ID_NUMPUBLIE=ETU_973&ID_ARTICLE=ETU_973_0169>, consulté le 15.10.09]

Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur les sectes, Paris, Assemblée Nationale, 1996. [En ligne <<http://www.assemblee-nationale.fr/rap-enq/r2468.asp>>, consulté le 29.11.09]

Site internet de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires : <<http://www.miviludes.gouv.fr>> [consulté le 02.12.09]

Sur le fait religieux en bibliothèque

AROT (Dominique). « Les Bibliothèques publiques et le fait religieux. Pour une laïcité ouverte. ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 48, n°6, 2003. [En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-06-0020-003>>, consulté le 12.12.09]

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS. *Code de déontologie*, 2003. [En ligne <www.abf.asso.fr/IMG/pdf/codedeonto.pdf>, consulté le 4.12.09]

Bulletin des Bibliothèques de France, t. 48, n°6, 2003 [En ligne <<http://bbf.enssib.fr/sommaire/2003/6>>, consulté le 20.12.09]

CAUDRON (Sébastien). *Quelle place pour la religion dans la lecture publique ?*, Mémoire d'étude sous la direction de Bertrand Calenge, ENSSIB, 2004.

CLEMENÇON (Tristan). *Les spiritualités en bibliothèque de lecture publique : Marseille, Lille, Le Mans*. Mémoire d'étude sous la direction de Valérie Tesnière, ENSSIB, 2009.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES. *Charte du Conseil supérieur des bibliothèques*, 1991. [En ligne <<http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html>>, consulté le 4.12.09]

EVANS (Christophe). « Enquête sur l'ésotérisme contemporain ». *Bulletin BPI*, n°17, avril-juin 2006, p 12-14. [En ligne <http://www.bpi.fr/fr/la_bpi_et_vous/bulletin_bpi/archives_du_bulletin/bulletin_bpi_nu_mero_17.html>, consulté le 12.12.09]

FIGUIERE (Francine), GEOFFROY (Catherine). La laïcité. *Bulletin BPI*, n°13, avril-juin 2005, p 16-18. [En ligne

<http://www.bpi.fr/fr/la_bpi_et_vous/bulletin_bpi/archives_du_bulletin/bulletin_bpi_numero_13.html>, consulté le 12.12.09]

GAUTIER-GENTES (Jean-Luc). « Bibliothèques publiques, de la neutralité au pluralisme ? », *Bibliothèque(s)*, 11/12 décembre 2003, p 68-85.

GUIRAND (Morgan). « Pour une Approche scientifique des phénomènes religieux : la V^e section de l'EPHE et sa bibliothèque ». *Bibliothèque(s)*, 11/12 décembre 2003, p 95.

HARRIS (Matthew), CRAWFORD (Gregory A.). « The ownership of religious texts by Academic libraries ». *College and research libraries*, 63, n°5, 2002, p. 450-458.

JACQUES (Jean-François). « La Laïcité en bibliothèque se lit au pluralisme des collections ». *Bibliothèque(s)*, 11/12 décembre 2003, p 88.

JOB (Bertrand). *La laïcité en bibliothèque*. Mémoire d'étude sous la direction de Anne-Marie Bertrand. ENSSIB, 2009.

LINCOLN (Timothy D). « A contextual approach to collection management in religious studies for North American libraries » dans OWENS (Irene) (ed.). *Acquisitions and collection development in the humanities*. New York, The Haworth Press, 1997.

PEIFFER (Annette). « Les religions à la BPI : une collection sans équivalent ». *Bulletin BPI*, n°11, novembre-décembre 2004, p. 19. [En ligne <http://www.bpi.fr/fr/la_bpi_et_vous/bulletin_bpi/archives_du_bulletin/bulletin_bpi_numero_11.html>, consulté le 12.12.09]

Site Internet de l'American Library Association : <www.ala.org>, consulté le 20.12.09

Sur le musée et la médiathèque du quai Branly

CHIRAC (Jacques). *Allocution à l'occasion de l'inauguration du musée du quai Branly* ». 20 juin 2006. [En ligne <<http://www.quaibrantly.fr/fr/actualites/actualites-par-rubriques/archives-des-actualites/m-jacques-chirac-president-de-la-republique-a-inaugure-le-musee-du-quai-branly/allocution-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique.html>>, consulté le 15.11.09]

CLEMENT (Catherine). « Le musée : espace laïc, espace rituel, espace multiple ? », dans *Le dialogue des cultures : actes des rencontres inaugurales du musée du Quai Branly (21 juin 2006)*, sous la direction de Bruno Latour. Arles, Actes Sud, 2007.

DE L'ESTOILE (Benoît). « Du musée de l'Homme au musée du quai Branly, les transformations des musées des autres en France ». ENS, IRIS. [En ligne <http://hal.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=s4k9cm74fff655tcrhqilerrb5&view_this_doc=hal-00361609&version=1>, consulté le 10.09.09]

DUBOIS (Jacqueline), POUX (Bernadette), « La bibliothèque du musée de l'Homme ». *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, n°138, 1988, p. 32-39.

DUPAIGNE (Bernard). *Le scandale des arts premiers : la véritable histoire du musée du quai Branly*. Paris, Mille et unes nuits, 2006.

GRANDET (Odile). « Bibliothèque de musée, bibliothèque dans un musée ? La médiathèque du musée du quai Branly. ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 52, n°4, 2007. [En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-04-0005-001>>, consulté le 20.12.09]

GRANDET (Odile). Interview d'Odile Grandet, directrice-adjointe et responsable de la médiathèque du musée du quai Branly. *Savoirs CDI*, décembre 2007. [En ligne <<http://www.savoirscdi.cndp.fr/index.php?id=578>>, consulté le 15.12.09]

GRANDET (Odile). « The Mediatheque at the musee du quai Branly in Paris: virtual, but more than that ». *Art librairies Journal*, v. 32, n°4 (2007) p. 35-9.

GROGNET (Fabrice). « Sally Price, *Paris Primitive. Jacques Chirac's Museum on the Quai Branly* », *L'Homme*, n°189, 2009. [En ligne <<http://lhomme.revues.org/index21217.html>>, consulté le 17.11.09]

LAMBERT (Monique). « La bibliothèque du Musée national des Arts et Traditions populaires ». *Bulletin d'information de l'association des bibliothécaires français*, n°138, 1988, p. 40-43.

SIBEUD (Emmanuelle). « La bibliothèque du Musée de l'Homme : un corpus menacé ». *Revue d'histoire des sciences humaines*, t. 2, n°3, 2000, p. 185-195. [En ligne <<http://www.cairn.info/revue-histoire-des-sciences-humaines-2000-2-page-185.htm>>, consulté le 13.11.09]

MUSEE DU QUAI BRANLY. Rapports d'activité du Musée du quai Branly 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008. [En ligne <<http://www.quaibrantly.fr/fr/l-etablissement-public/rapports-d-activites.html>>, consultés le 21.12.09]

MUSEE DU QUAI BRANLY. Médiathèque : Guide du lecteur. [En ligne <www.quaibrantly.fr/uploads/media/mediatheque_lecteur0211BD.pdf>, consulté le 21.12.09]

MUSEE DU QUAI BRANLY. Médiathèque : visite guidée. [En ligne <www.quaibrantly.fr/uploads/media/mediatheque_visiteguidee0211BD.pdf>, consulté le 21.12.09]

MUSEE DU QUAI BRANLY. L'enseignement 2009/2010. [En ligne <<http://www.quaibrantly.fr/fr/enseignement/l-enseignement.html>>, consulté le 13.12.09]

STAUDER (Régis François). *De la bibliothèque du chercheur à la bibliothèque de recherche. Le fonds Condominas de la médiathèque du musée du quai Branly*. Mémoire d'étude sous la direction d'Odile Grandet, ENSSIB, 2009.

TAYLOR (Anne-Christine). « Au musée du Quai Branly : la place de l'ethnologie ». *Ethnologie française*, 2008/4, t. XXXVIII, p. 679-684. [En ligne <http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=ETHN&ID_NUMPUBLIE=ETHN_084&ID_ARTICLE=ETHN_084_0679>, consulté le 22.12.09]

Sur l'anthropologie et l'anthropologie des religions

ALTGLAS (Véronique). « Les mots brûlent » : sociologie des Nouveaux Mouvements Religieux et déontologie », *Archives de sciences sociales des religions*, 131-132, 2005. [En ligne, <<http://assr.revues.org/index3264.html>>, consulté le 05.09.09]

BASTIDE (Roger). « Anthropologie religieuse », *Encyclopaedia Universalis*.

BONTE (Pierre), IZARD (Michel). *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris, Quadrige/PUF, 2002.

BOWIE (Fiona). *The Anthropology of religion, an introduction*. Oxford, Blackwell publishing, 2006.

OBADIA (Lionel). *L'anthropologie des religions*. Paris, La Découverte, 2007.

Sur les bibliothèques de recherche

BOUSQUET (Mireille), LESQUINS (Noémie), WIEGANDT (Caroline), « La place de la Bibliothèque nationale de France dans les réseaux nationaux de coopération », *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 48, n°2, 2003, p. 24-31. [En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-02-0024-006>>, consulté le 20.12.09]

DAMASE (Sylvie). *Annuaire des pôles associés*. Paris, BnF, 2007. [En ligne, <<http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancree=cooperation/intropol.htm>>, consulté le 10.10.09]

GARDEN (Maurice). « Les bibliothèques de recherche », *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 41, n°2, 1996, p. 20-25. [En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-02-0020-004>>, consulté le 20.12.09]

JOLLY (Claude). « Les CADIST, réseau national de bibliothèques de référence et de recours ». *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 51, n°1, 2006, p.56-61. [En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0056-009>>, consulté le 20.12.09]

SORDOILLET (Dominique). *Les CADIST*. Fiche pratique ENSSIB, 2008. [En ligne <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1736>, consulté le 14.12.09]

TRAVIER (Valérie). *Politique d'acquisition pour une bibliothèque de recherche*. Villeurbanne, ENSSIB, 2003.

Rapport d'activité de la Bibliothèque nationale de France. [En ligne <http://www.bnf.fr/rapport/html/rayonnement/2_poles_imprim.htm>, consulté le 16.11.09]

Sur l'indexation

DESPRES-LONNET (Marie). « Thésaurus iconographique et modèles culturels », dans *L'indexation*, sous la direction de Jean-Michel Jolion. Paris, Hermès, 2000, p. 153-165.

HOLZEM (Maryvonne). *Terminologie et documentation, pour une meilleure circulation des savoirs*. Paris, ADBS éditions, 1999.

LANCASTER (F. W.). *Indexing and abstracting in theory and practice*. London, Library Association, 1991

LAMIZET (Bernard), SILEM (Ahmed) (dir.). *Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication*. Paris, Ellipse, 1997.

Entretiens :

Entretien avec Odile Grandet et Anne Faure (médiathèque du quai Branly) le 5 juin 2009

Entretien avec Odile Grandet (médiathèque du quai Branly) le 11 septembre 2009

Entretien avec Nicolas Menut (médiathèque du quai Branly) le 11 septembre 2009

Entretien avec Marion Abélès et Sandrine Lecointre (Bibliothèque du laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France) le 25 septembre 2009

Entretien avec Mehdi Ameziane (médiathèque du quai Branly) le 16 octobre 2009

Entretien avec Yann Kergunteuil (Fonds jésuite de la bibliothèque municipale de Lyon) le 22 octobre 2009

Entretien avec Marie-Dominique Mouton et Isabelle Donze (Bibliothèque Eric de Dampierre) le 23 octobre 2009

Catalogues de bibliothèques

Sudoc : <www.sudoc.abes.fr> [consulté le 20.12.09]

Catalogue de la médiathèque du musée du quai Branly :

<http://194.51.135.195:8080/flora_refonte/servlet/LoginServlet?success=jsp/system/win_main.jsp&failure=jsp/error.jsp&profile=anonymous_fr> [consulté le 20.12.09]

Catalogue de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg :

<<http://www.bnu.fr/bnu/fr>> [consulté le 12.12.09]

Catalogue de la bibliothèque du laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France : <<http://biblas.college-de-france.fr/>> [consulté le 20.12.09]

Catalogue de la bibliothèque Eric de Dampierre : <<http://perles.mae.u-paris10.fr/cgi-bin/koha/opac-main.pl>> [consulté le 19.12.09]

Catalogue de la bibliothèque municipale de Lyon : <<http://sbibbh.si.bm-lyon.fr/>> [consulté le 19.12.09]

Liste d'autorités RAMEAU :

<http://catalogue.bnf.fr/jsp/recherche_autorites_rameau.jsp?host=catalogue> [consulté le 08.12.09]

Table des annexes

METHODOLOGIE DE L'ETUDE	82
LE FONDS JESUITE DES FONTAINES	83
QUELQUES MOTS RAMEAU ET LEURS DEFINITIONS	86
LE FAIT RELIGIEUX DANS LE SALON DE LECTURE JACQUES KERCHACHE.....	87

Méthodologie de l'étude

Le sujet de ce mémoire a été au départ proposé par la médiathèque du musée du quai Branly, en la personne d'Odile Grandet, sous la forme : « Bibliothèques et religion(s) : le fait religieux dans une bibliothèque spécialisée d'ethnologie/anthropologie. Le cas de la bibliothèque du musée du quai Branly ».

Le travail préliminaire a été de faire des recherches sur le fait religieux en bibliothèque en général. Cela a été l'occasion de se rendre compte que le sujet avait bien été étudié dans le cas des bibliothèques de lecture publique mais qu'il n'avait pas réellement été posé pour les bibliothèques de recherche. Il a donc été plus difficile de trouver des documents traitant de ce sujet, en particulier sur le cas des bibliothèques anglo-saxonnes qui n'ont pas la même vision que les bibliothèques françaises dans le contexte de la laïcité. La question du fait religieux en bibliothèque semble aller de soi pour les Anglo-saxons puisque la religion n'y est pas différente des autres matières étudiées. Seule la France met le fait religieux à part et en fait un sujet problématique.

La deuxième phase a été de se documenter sur le fait religieux en anthropologie. En effet, au début de l'étude, toute la dimension du sujet n'avait pas été prise en compte : la religion en anthropologie revêt une mesure plus étendue que ce qu'on l'on entend classiquement par fait religieux. N'ayant pas eu de formation dans le domaine, il a fallu tenter de définir les frontières du sujet, afin de le cerner au mieux, et l'appliquer à une bibliothèque. Une incursion dans l'histoire de la discipline ainsi que dans l'histoire des explorations et de la colonisation a pu être utile.

Il a été nécessaire de faire connaissance avec la médiathèque du quai Branly, son histoire et son fonctionnement. Des entretiens avec le personnel de la bibliothèque ont été menés. Ils ont tout d'abord eu lieu avec les responsables qui avaient proposé le sujet du mémoire, Odile Grandet et Anne Faure, afin de savoir dans quel sens elles souhaitaient orienter l'étude. Puis, des entretiens ont été menés avec l'acquéreur principal, Nicolas Menut, et un des catalogueurs, Medhi Ameziane, dans le but de comprendre quelles étaient les pratiques d'acquisition en matière de fait religieux et ensuite comment les documents étaient traités (catalogués et indexés).

Dans le même temps, des rendez-vous ont été pris avec les responsables d'autres bibliothèques spécialisées en anthropologie afin de comparer leurs pratiques, principalement en matière d'indexation. Les bibliothèques Eric de Dampierre et du laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France, sur les conseils de Nicolas Menut, ont constitué de bons sujets d'étude, par leur particularité de bibliothèque de laboratoire bien ancrées dans le monde de la recherche.

Dans une perspective d'analyse historique, il a été décidé d'établir une comparaison avec la collection jésuite des Fontaines qui se trouve à Lyon. Ce fonds, contenant de nombreux écrits missionnaires, a beaucoup de documents en commun avec l'ancienne bibliothèque du musée de l'Homme. La collection jésuite permet de renverser la perspective par rapport à la médiathèque du quai Branly : ce n'est plus un point de vue anthropologique sur le fait religieux mais un point de vue religieux sur l'anthropologie. Cependant, le fait que la collection jésuite n'ait pas été entièrement indexée a rendu la plupart des recherches inexploitable.

Le fonds Jésuite des Fontaines

EXEMPLES DE TITRES SOUS LES COTES D'ETHNOLOGIE RELIGIEUSE

Ethnologie religieuse et religions préhistoriques : SJ R 270 et SJ R 271

BOZZANO (Ernest). *Des manifestations supranormales chez les peuples sauvages*. Paris, Ed. Jean Meyer, 1927.

BROS (A. Abbé). *La religion des peuples non civilisés*. Paris, Lethielleux, 1908.

LE ROY (Alexandre, Mgr Evêque d'Alinda). *La religion des primitifs*. Paris, Beauchesne, 1909.

BERGOUNIOUX (F.M.), GOETZ (Joseph). *Religiones prehistóricas y primitivas*. Andorre, Casal i Vall, 1960.

HYATT (Alpheus). *Coutumes et croyances étranges*. Paris, Payot, 1953.

REVILLE (Albert). *Histoire des religions : Les religions des peuples non civilisés*. Paris, Fichbacher, 1883.

Religions africaines en général : SJ R 273

RUSILLON (Henry). *Paganisme : observations et notes documentaires*. Paris, Société des missions évangéliques, 1929.

FROELICH (Jean-Claude). *Les nouveaux Dieux d'Afrique*. Paris, Orante, 1969.

DIM DELOBOSOM (A.A.). *Les secrets des sorciers noirs*. Paris, Librairie Emile Nourry, 1934.

Ethnologie religieuse, religions africaines (polythéisme) Ouest : SJ R 274

FROELICH (Jean-Claude). *Animismes : les religions païennes de l'Afrique de l'Ouest*. Paris, L'Orante, 1964

GARNIER (Christine), FRALON (Jean). *Le fétichisme en Afrique noire : Togo-Cameroun*. Paris, Payot, 1951.

ALBERT (André, Révérend père). *Cameroun français. Au pays Bamileké : croyances, coutumes, folklore*. Paris, Dillen, 1937.

Ethnologie religieuse, Amérique du Sud : SJ R 279

KASTNER (Adolphe). *Analyse des traditions religieuses des peuples indigènes de l'Amérique*. Genève, Berthiers-Guers, 1840.

BERNAND (Carmen), GRUZINSKI (Serge). *De l'idolâtrie : une archéologie des sciences religieuses*. Paris, Ed. du Seuil, 1988.

ROMAN (Hieronymo). *Republicas de Indias idolatrias y Gobierno en Mexico y Peru antes de la conquista*. Madrid, Suarez, 1897.

Ethnologie religieuse, Asie, Océanie : SJ R 280

DE BACKER (Louis). *L'archipel indien : origines, langues, littératures, religions, morale, droit public et privé*. Paris, Firmin-Didot, 1874.

EHRlich (Lambert). *Origin of Australian beliefs*. Mödling, Anthropos, 1922.

COMPARAISON D'INDEXATION DANS QUATRE BIBLIOTHEQUES : LE FONDS JESUITE, LE QUAI BRANLY, LA BIBLIOTHEQUE ERIC DE DAMPIERRE, LA BIBLIOTHEQUE DU LAS

TITRE	DATE	INDEXATION fonds Jésuite	INDEXATION qual Branly	INDEXATION Eric de Dampierre	INDEXATION LAS
Le totémisme aujourd'hui / Claude Lévi-Strauss	s. d.	totémisme – 20 ^e siècle	ethnologie, totémisme, société primitive, totemism	pas d'indexation	totémisme, structuralisme, ethnologie; fonctionnalisme, méthodologie, nominalisme, totem
Les formes élémentaires de la vie religieuse : le système totémique en Australie / Émile Durkheim	1912	totémisme – Australie	totémisme – Australie, religion primitive -- australie, culte – australie, religion -- philosophie, australie -- religion	Religion Totémisme Système de pensée Sacré Croyance; Plante Conception du corps Tabou Relations homme-animal Classe matrimoniale Rituel Mort Magie Culte Animal Dieu Clan Philosophie Corps Esprit Animisme Mythologie Relations homme-plante Relations homme-nature Ecologie Relations avec l'environnement Cosmologie Organisation sociale Nom de personne Sexe Mort Naissance Réincarnation Héros Sacrifice Rite funéraire Rêve Âme	sociologie, religion (nouvelle éd: religion ethnologie; Tatouage Croyance Totémisme Tabou Pouvoir Fête Cérémonie Surnaturel Structure sociale Rite Esprit Sang Représentation collective Plante Emblème Ame Dieu Culte Divinité Morale Rite funéraire Anthropomorphisme Hallucination Catégorie sociale Cosmologie Animisme Religion primitive Culte des ancêtres Chevelure Animal Autorité Mythologie Idéalisme Interdit Magie Église Sacrifice Clan Réincarnation)
Réincarnation et vie mystique en Afrique noire / Centre d'études supérieures spécialisé d'histoire des religions. Strasbourg	1965	réincarnation, Afrique noire; religion africaine	mystique -- afrique noire; réincarnation; eschatology, African; reincarnation; Afrique noire -- religion; Africa, sub-saharan -- religion	Gabon Afrique Madagascar Etats-Unis; Malgache Mitsogho Bambara Afro-américain Dogon Nzima Ewe Adangme	Croyance Ethnologie Religion; Vaudou Synchrétisme Identité culturelle Spiritisme Rite de possession Métempycose Réincarnation Possession
Sens du sacré : Fête et religion populaire / François-André Isambert	1982	Religion populaire, sociologie; Sacré, sociologie; Fete, sociologie	Catholic Church ** France; Fasts and feasts ** France; Sociologie religieuse Holy, The; Fêtes religieuses ** Aspect social ** France; Religion populaire; Fêtes ** Aspect social; Sacré ** Aspect social ** France; France ** Religious life and customs; France ** Vie religieuse	Cérémonie Repas rituel Cosmologie Calendrier Politique religieuse Prêtre Religion populaire Classe sociale Temps Fête Ethique Sacralité Croyance Fête religieuse Vie rurale Famille Interdit Religion Nouvel an Représentation collective Église Sociologie Ethique Fête calendaire Royauté Epistémologie Paganisme Cycle de vie Sacré Christianisme Rite Catholicisme Tradition populaire Histoire Monde surnaturel Rituel	Religion Sociologie Tradition populaire; Ordre social Pouvoir politique Don Dévotion populaire Piété Profane Thaumaturgie Fête religieuse Prêtre Foi Représentation du monde Politique Croyance Christianisme Offrande Merveilleux Théologie Religiosité Église Catholicisme Culte Famille Héros Sacré Saint Liturgie Royauté Sécularisation Rituel Identité collective Contrôle social Religion populaire
Les mouvements religieux de liberté et de salut des peuples opprimés / Vittorio Lanternari	1962	colonisation et religions; religions, colonisation	Sectes ** 20e siècle; Peyotl ** Culte; Nationalisme ** Aspect religieux ** 20e siècle; Pays en voie de développement ** Religion	pas d'indexation	Politique Ethnologie Religion; Doctrine Synchrétisme Colonisation Mythologie Psychotrope Hallucination Peyotl Fête Culte du cargo Croyance Rite Rituel Plante Identité culturelle Oppression Indigénat Contact culturel Salut Culte Liberté Religiosité Mouvement religieux Prophétisme foi Système de valeurs Relations vivants-morts Chamanisme Acculturation Millénarisme Messianisme

TITRE	DATE	INDEXATION fonds jésuite	INDEXATION quai Branly	INDEXATION Eric de Dampierre	INDEXATION LAS
Dieux d'Afrique: culte des Orishas et Vodouns à l'ancienne Côte des Esclaves en Afrique et à Bahia, la Baie de tous les saints au Brésil / Pierre Verger	1954	noirs (peuple), religion; religions, noirs d'Afrique; religion, Noirs	Religion primitive ** Afrique noire; Vaudou africain; Dieux afro-brésiliens; Religion, Primitive; Negro race ** Religion; Negroes in Brazil	pas d'indexation	Religion Ethnologie; Histoire Divinité Vodou Saint Traite des noirs Vodou Sainteté Identité culturelle Croyance Rite Esclavage Négritude Christianisme Culte des saints Syncretisme Rituel Cérémonie
De l'idolâtrie : une archéologie des sciences religieuses / Carmen Bemand, Serge Gruzinski	1988	idoles et images -- culte; religion et civilisation; indiens -- religion -- époque précolombienne	Idolâtrie ** Mexico; Indiens of Mexico ** Religion and mythology; Peru ** Religion; Indiens ** Pérou ** Premiers contacts avec les Occidentaux; Indiens ** Mexique ** Premiers contacts avec les Occidentaux; Idolâtrie ** Peru; Indiens of South America ** Peru ** Religion and Mythology; Religion précolombienne; Idoles et images ** Culte; Religion et civilisation; Indiens ** Pérou ** Religion; Mexico ** Religion; Peru ** Religion; Mexique ** Religion; Pérou ** Religion	absent	Religion Histoire Ethnologie; Ecriture Tradition orale Magie Divinité Fable Idolâtrie Colonisation Sorcellerie Sécularisation Fête Temple Mémoire Magie Dieu Prêtre Conquête Oralité Religion Fétichisme Missionnaire Hérésie Fétiche Psychopathologie Syncretisme Croyance Psychologie Nouveau monde Religiosité Répression Pratique rituelle Espace sacré Sacrifice Idole Américain
La religion en Afrique Occidentale : illustrée par des croyances et pratiques des Yorouba, des Ewe, des Akan et peuples apparentés / Geoffrey Parrinder	1950	Afrique occidentale -- religion; religion, croyances et cultes, Afrique occidentale	Afrique occidentale -- religion; Africa, West -- religion	pas d'indexation	Croyance Ethnologie Religion; Société secrète Cycle de vie Fétiche Objet sacré Vodou Prêtre Magie Culte Totémisme Espace sacré Ancêtre Sanctuaire Classification Ciel Fétichisme Animisme Ame Esprit Polythéisme Piété Oracle Sacré Rite Culte des ancêtres Tabou Devin Rituel Représentation du monde Divination Sorcellerie Sacrifice Cérémonie Ordalie Rite de protection Typologie Rite propitiatoire Tonnerre Divinité Exorcisme Géomancie Mariage Serpent Léopard
Animismes : les religions païennes de l'Afrique de l'Ouest / J.-C. Froelich	1964	Animisme -- Afrique occidentale; Afrique occidentale -- religion	animisme -- Afrique occidentale; religion primitive -- Afrique occidentale	pas d'indexation	absent
Religions australiennes. Religions primitives / Mircea Eliade	1972	Australie -- religion; religion, Australie	religion primitive -- Australie	pas d'indexation	absent

Quelques mots RAMEAU et leurs définitions

Les définitions des mots-matière de RAMEAU sont issues de la liste d'autorités RAMEAU sur le site Internet de la BnF. [En ligne <http://catalogue.bnf.fr/jsp/recherche_autorites_rameau.jsp?host=catalogue>]

Religion populaire :

Sous cette vedette, on trouve les documents qui étudient d'un point de vue ethnologique, anthropologique ou sociologique la religion vécue - au niveau des représentations, croyances et coutumes - sur le mode d'une différence par rapport à la religion officielle

TA²⁰³ : croyance populaires, superstitions

Superstitions :

Sous cette vedette sont entrés les ouvrages sur l'ensemble des croyances et pratiques d'inspiration religieuse chez un individu ou dans un groupe qui sont incompatibles avec le niveau de connaissance aussi bien théologique que scientifique atteint par cet individu ou ce groupe et auxquelles ces derniers adhèrent tout en les sachant telles

TA : sorcellerie, religion populaire

TS²⁰⁴ : Amulettes, Animaux, poursuite et punition des, exorcisme, fantômes, loups-garous, mauvais œil, médecine -- pratiques magiques, Oniromancie, présages, sortilèges, talismans, vampires

Vaudou africain :

Sous cette vedette, on trouve les ouvrages sur le vaudou africain, implanté essentiellement au Bénin et au Togo. Les ouvrages sur le vaudou haïtien, issu du vaudou africain, se trouvent sous Vaudou.

Le terme Vodou (ou Vodun) désigne au Bénin (Dahomey) et au Togo les dieux ou les puissances invisibles que les hommes essaient de se concilier, individuellement ou collectivement. Le vaudou africain s'est transporté avec les migrations d'esclaves et au prix de certaines transformations jusqu'en Haïti où il a donné le vaudou haïtien.

Folklore :

S'emploie également en subdivision de sujet [+ subd. géogr.] ou de forme [sans subd. géogr.] aux livres sacrés et à tous sujets noms communs pour des études critiques de documents appartenant à différents genres de traditions populaires et dont ces sujets sont le thème, ou pour des recueils de tels documents. Aux catégories de personnes et aux groupes ethniques, cette subdivision s'emploie pour des documents dont ils sont les auteurs ou dont ils constituent le thème.

²⁰³ Terme associé

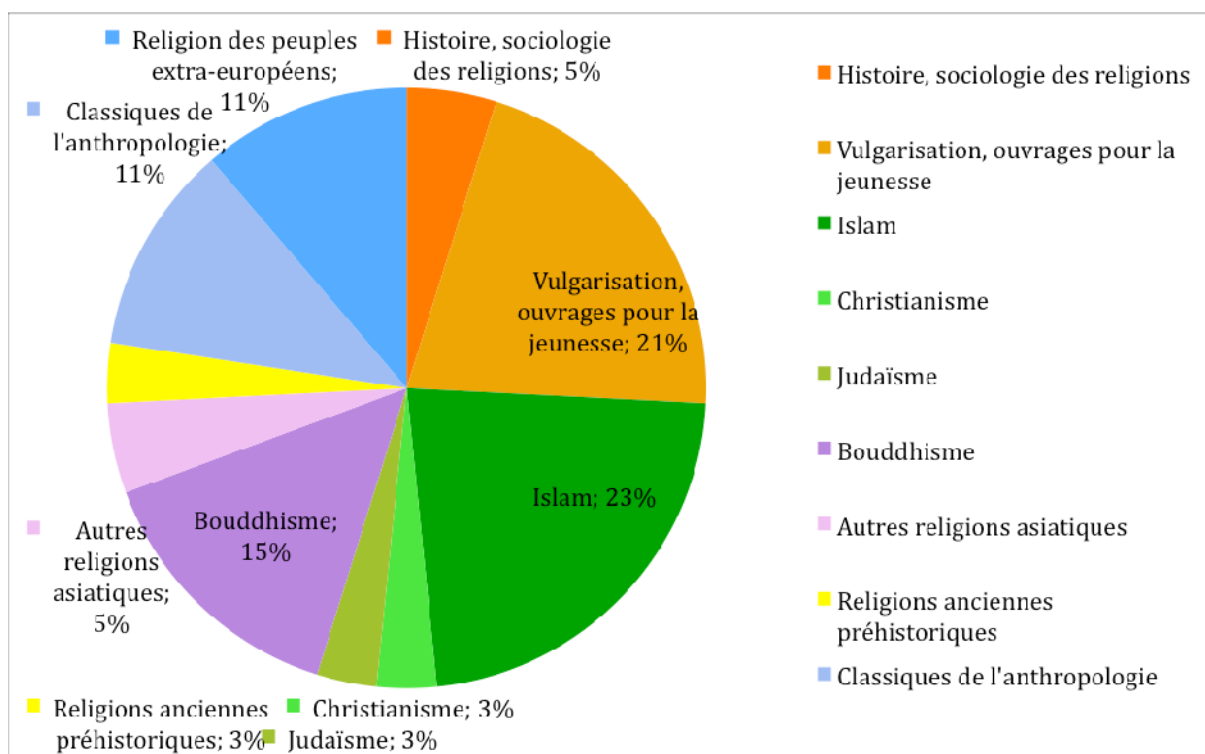
²⁰⁴ Terme spécifique

Le fait religieux dans le salon de lecture

Jacques Kerchache

Il a été choisi d'étudier l'étagère traitant de l'histoire des religions. Elle est suivie d'une étagère sur le chamanisme, contenant 25 documents, et d'une autre sur le vaudou, en contenant 13.

Généralités	16
dont histoire des religions, sociologie des religions	3
dont vulgarisation, ouvrages pour la jeunesse	13
Religions monothéistes	18
dont islam	14
dont christianisme	2
dont judaïsme	2
Grandes religions asiatiques	12
dont bouddhisme	9
dont autres religions asiatiques	3
Religions anciennes, préhistoriques	2
Religions des peuples extra-européens	14
dont grands classiques de l'ethnologie	7
dont ouvrages plus récents	7



Titres	Indexation
C'est quoi les religions ? / Heliane Bernard & Alexandre Faure	Religions ** Ouvrages pour la jeunesse
Le rameau d'or . [1]) / James George Frazer	Sacré ** Études comparatives; Mythologie comparée; Magie ** Anthropologie; Religion primitive; Tabou
Histoire des religions . 1) , Les religions antiques, la formation des religions universelles et les religions de salut en Inde et en Extrême-Orient) / volume publié sous la direction d'Henri-Charles Puech,...	Religions ** Histoire
Le Sacrifice dans les religions africaines / Luc de Heusch	Animaux ** Aspect religieux; Rites et cérémonies ** Afrique; Sacrifice; Sacrifice ** Religion africaine; Africa, Sub-Saharan ** Religious life and customs; Afrique noire ** Religion
La géomancie . 1) , Analyse formelle) / Robert Jaulin	Géomancie (divination basée sur l'observation de cailloux ou objets jetés)
Lieux d'islam : cultes et cultures de l'Afrique à Java / dir. par Mohammad Ali Amir-Moezzi	Islam ** Coutumes et pratiques; Civilisation islamique; Islam ** Customs and practices; Lieux sacrés ** Pays islamiques; Pèlerins et pèlerinages musulmans; Sanctuaires musulmans; Pays islamiques; Islamic countries ** Civilization
Atlas de l'Islam dans le monde : lieux, pratiques et idéologie / Anne-Laure Dupont	Islam ** Cartes; Civilisation islamique ** Cartes; Pays islamiques ** Cartes
Atlas des religions : croyances, pratiques et territoires / Brigitte Dumortier	Religion et géographie; Pratique religieuse ** Cartes; Religions ** Cartes ** 20e siècle; Religions ** Atlas
Une histoire de la religion des Mayas : du panthéisme au panthéon / Claude-François Baudéz	Mayas ** Religion ** Histoire ; Indiens ** Mexique ** Religion
Géo-histoire de l'Islam / Pascal Buresi	Islam ** Histoire; Islam ** Aspect social; Civilisation islamique ** Histoire
Éléments de sociologie religieuse / Roger Bastide	Religion ** Aspect social; Sacré; Sociologie religieuse
La religion des Chinois / Marcel Granet	Chine ** Histoire religieuse; Chine ** Religion
L'éveil du Bouddha : philosophie et méditation : la voie de la lumière, lieux sacrés / Tom Lowenstein	Bouddhisme ** Guides, manuels, etc.
L'Inde éternelle : croyance et rituel : les dieux et le cosmos : la méditation et l'art du yoga / Richard Waterstone	Inde ** Religion; Inde ** Civilisation
Les religions dans le monde / Stéphane Godin	Religions ** Ouvrages pour la jeunesse; Langue(s)
Les mots du bouddhisme / Jean-Luc Toula-Breysse	Bouddhisme ** Terminologie
La forêt et les dieux : religions afro-cubaines et médecine sacrée à Cuba / Lydia Cabrera	Cabrera, Lydia 1899-1991 ** Biographies; Cabrera, Lydia 1899-1991 ** Bibliographie; Cultes afro-cubains; Magie ** Cuba; Plantes ** Mythologie; Plantes ** Aspect religieux; Ethnopharmacologie ** Cuba; Ethnomédecine ** Cuba
Sur les traces des Arabes et de l'Islam / raconté par Youssef Seddik ; illustré par Olivier Tallec	Arabes ** Ouvrages pour la jeunesse; Islam ** Ouvrages pour la jeunesse

Les rites de passage : étude systématique des rites : de la porte et du seuil, de l'hospitalité de l'adoption, de la grossesse et de l'accouchement, de la naissance, de l'enfance, de la puberté, de l'initiation, de l'ordination, du couronnement, des fiançailles et du mariage, des funérailles, des saisons, etc. / Arnold Van Gennep,...	Rites d'initiation; Rites de passage; Moeurs et coutumes; Rites et cérémonies
Théodore Monod, une vie spirituelle / Nicole Vray	Monod, Théodore 1902-2000 ** Religion; Monod, Théodore 1902-2000 ** Sources
Les symboles du bouddhisme tibétain / Robert Beer	Symbolisme bouddhique; Signes et symboles ** Aspect religieux ** Bouddhisme tibétain
La mort et les morts à l'Île de la Réunion, dans l'océan Indien et ailleurs / Jacques Brandibas, Georgius Gruchet, Philippe Reigner... [et al.]	Mort ** Aspect psychologique; Mort ** Folklore; Morts ** Culte ** Indien, Îles de l'océan
Observer l'Islam : changements religieux au Maroc et en Indonésie / Clifford Geertz	Islam et politique ** Indonésie; Islam et politique ** Maroc; Islam ** Aspect social ** Indonésie; Islam ** Aspect social ** Maroc; Maroc ** Religion; Indonésie ** Religion
La religion et la magie Songhay / Jean Rouch	Songhaï (peuple d'Afrique) ** Religion; Ethnologie ** Niger; Magie ** Niger; Religion primitive ** Niger; Songhaï (peuple d'Afrique) ** Rites et cérémonies
Diriger les consciences, guérir les âmes : une histoire comparée des pratiques thérapeutiques et religieuses : 1830-1939 / Hervé Guillemain ...	Psychanalyse et christianisme ** 19e siècle; Maladies mentales ** Aspect religieux ** Christianisme ** 19e siècle; Psychanalyse et christianisme ** 1900-1945; Maladies mentales ** Aspect religieux ** Christianisme ** 1900-1945
L'Islam et sa civilisation / André Miquel	Civilisation islamique; Islam ** Histoire
L'Islam au temps du monde / Jacques Berque	Islam; Civilisation islamique ** 20e siècle; Sociologie religieuse ** Islam
Le Zohar , cantique des cantiques) / trad. de l'araméen et de l'hébreu, annot. et introd. par Charles Mopsik	pas d'indexation
Islam / Bernard Lewis	Civilisation islamique ** Histoire; Droit islamique; Esclaves ** Proche-Orient; Islam ** Aspect social ** 20e siècle
Les formes élémentaires de la vie religieuse : le système totémique en Australie / Emile Durkheim	Sociologie religieuse ** Australie; Religion primitive ** Australie; Totémisme ** Australie; Australie ** Vie religieuse
Mythes sur l'origine du feu / James G. Frazer	Feu ** Mythologie
La panique des dieux : et autres essais / Géza Róheim	Psychanalyse et religion; Psychanalyse et mythologie
De la souillure : essai sur les notions de pollution et de tabou / Mary Douglas	Anthropologie ** Afrique; Pollution; Pollution ** Aspect social; Tabou; Religion primitive; Pureté rituelle
Le mythe de l'éternel retour : archétypes et répétition / Mircea Eliade	Histoire ** Philosophie; Société primitive; Mythe; Éternel retour
Religions des indiens d'Amérique : des chasseurs des plaines aux cultivateurs du désert / Ake Hultkrantz	Indiens ** Amérique du Nord ** Religion
Initiation, rites, sociétés secrètes : naissances mystiques : essai sur quelques types d'initiation / Mircea Eliade	Rites de puberté; Rites d'initiation ** Aspect religieux; Rites de passage; Sociétés secrètes ** Anthropologie
Le feu sacré : fonctions du religieux / Régis Debray	Sociologie religieuse; Philosophie et religion; Sacré ** Anthropologie; Religion et civilisation

L'héritage des religions premières / Odon Vallet	Sacrifice; Animisme; Morts ** Culte; Cultes de fécondité; Religion; primitive; Religions ** Histoire
Shiva : libérateur des âmes et maître des dieux / Marie-Luce Barazer-Billoret, Bruno Dagens	Śiva divinité hindoue; Mythologie hindoue; Inde ** Religion
Une autre histoire des religions . 6) , le sacré des pouvoirs) / Odon Vallet	Religion et politique; Religions ** Relations; Religion ** Aspect social Religions ** Histoire Argent ** Aspect religieux ** Christianisme Église et État Guerre ** Aspect religieux ** Christianisme Oecuménisme Laïcité
Une autre histoire des religions . 5) , L'esprit des savoirs) / Odon Vallet	Vie spirituelle ** Histoire; Religion ** Aspect symbolique; Psychologie religieuse; Dévotion ** Histoire; Sanctuaires; Parole ** Aspect religieux; Religions ** Livres sacrés; Images religieuses
Des théories sur la religion des primitifs / E. E. Evans-Pritchard	Sacré ** Anthropologie; Anthropologie ** Histoire; Religion primitive
Déeses ou servantes de Dieu ? : femmes et religions / Odon Vallet	Femmes ** Vie religieuse; Femmes et religion
L'islam en Europe : histoire, échanges, conflits / Jack Goody	Islam ** Histoire ** Europe; Orient et Occident ** Histoire
Promenade avec les dieux de l'Inde / Catherine Clément	Hindouisme; Dieux hindous; Inde ** Religion
La sagesse du Bouddha / Jean Boisselier	Bouddha 0560?-0480? av. J.-C; Bouddhisme
Il était plusieurs "foi" / Monique Gilbert	Religion ** Ouvrages pour la jeunesse
Bouddha . Volume 1-8 / Osamu Tezuka ; [trad. du japonais par Jacques Laloz]	
La peur des représentations : l'ambivalence à l'égard des images, du théâtre, de la fiction, des reliques et de la sexualité / Jack Goody	Culture ** Philosophie; Image (philosophie) ** Études transculturelles; Représentation (philosophie) ** Études transculturelles
Les religions de la préhistoire à nos jours / Marianne Boilève et Sandrine Mirza	Religions ** Histoire ** Ouvrages pour la jeunesse
Les chamanes de la préhistoire : transe et magie dans les grottes ornées / Jean Clottes et David Lewis-Williams	Chamanisme; Art pariétal; Art préhistorique; Religion préhistorique
Bouddha / photographies Jean-Pierre Grandjean	Bouddha 0560?-0480? av. J.-C ** Photographies
Le chat du rabbin . 1-5 / Joann Sfar	Juifs ** Bandes dessinées ** Afrique du Nord; Judaïsme ** Coutumes et pratiques ** Bandes dessinées
Naissance d'une mosquée / David Macaulay	Architecture turque ** Ouvrages pour la jeunesse; Mosquées ** Turquie ** Ouvrages pour la jeunesse
Oummah : images d'un islam pluriel / Luis Monreal	Islam ** Ouvrages illustrés ** 21e siècle; Inde ** Islam ** Illustrations; Moyen-Orient ** Islam ** Illustrations; Afrique ** Islam ** Illustrations
Les religions du monde / [sous la dir. de Claude Naudin et Marie-Lise Cuq]	Religions ** Ouvrages pour la jeunesse
Mahomet & l'Islam / texte : Radhia Dziri	Mahomet prophète de l'Islam 570-632 ** Ouvrages pour la jeunesse; Islam ** Doctrines ** Ouvrages pour la jeunesse; Arabie ** Histoire ** Ouvrages pour la jeunesse
Bouddha & le bouddhisme / Marylène Bellenger, Olivier Laboureur	Bouddha 0560?-0480? av. J.-C ** Ouvrages pour la jeunesse; Bouddhisme ** Ouvrages pour la jeunesse

Histoire de l'Islam / par Philip Wilkinson	Bouddhisme ** Ouvrages pour la jeunesse (sic)
Fêtes sacrées / Jeremy Hunter	Fêtes ** Photographies; Fêtes religieuses
L'encyclopédie Gallimard Jeunesse des religions : découvrir les religions du monde / par Philip Wilkinson et Douglas Charing	Religions ** Encyclopédies; Religions ** Ouvrages pour la jeunesse
L'architecture sacrée de l'Islam / [photographies d'] Yves Korbendau	Minarets; Architecture religieuse ** Pays islamiques; Architecture islamique ** Ouvrages illustrés; Mosquées; Madrasa; Architecture islamique ** Orient
Lieux sacrés / texte de Philemon Sturges	Lieux sacrés
Les porte-bonheur : amulettes, grigris, talismans et autres objets magiques / Sheila Paine	Amulettes ** Photographies; Talismans ** Photographies
La cité de Dieu / Jens Harder	Jérusalem ** Descriptions et voyages ** Bandes dessinées
Histoire du bouddhisme / par Philip Wilkinson	Bouddhisme ** Ouvrages pour la jeunesse
Trésors du bouddhisme au pays de Gengis Khan / [auteurs des textes Jean-Paul Desroches, Jacques Legrand, Guilhem André... et al.]	Art bouddhique ** Expositions ** Mongolie; Art ** Expositions ** Mongolie

